

Martin DUMONT

**MAURICE MAIGNEN**  
**ET LA CONTRE-RÉVOLUTION**  
*PENSÉE ET ACTION D'UN CATHOLIQUE SOCIAL*  
*1871-1890*

UFR Arts et sciences humaines  
Département d'Histoire  
Université de Tours  
© Juin 2004

Mémoire présenté sous la direction de  
Madame le professeur Michèle Cointet



**MAURICE MAIGNEN**  
**ET LA CONTRE-RÉVOLUTION**  
*PENSÉE ET ACTION D'UN CATHOLIQUE SOCIAL*  
*1871-1890*

UFR Arts et sciences humaines  
Département d'Histoire  
Université de Tours  
© Juin 2004

Mémoire présenté sous la direction de  
Madame le professeur Michèle Cointet



« Aux doctrines subversives, aux enseignements funestes,  
il faut opposer les saintes leçons de l'Évangile ;  
au matérialisme, les notions du sacrifice ;  
à l'esprit cosmopolite, l'idée de patrie ;  
à la négation athée, l'affirmation catholique »  
*Appel aux hommes de bonne volonté*, 1871.

« Le socialisme, c'est la Révolution logique,  
et nous sommes la Contre-Révolution irréconciliable »  
Albert de Mun, *Discours de Chartres*, 1878.

« Le véritable point d'arrivée du centenaire de 1789  
et des conclusions des cahiers de 1889, l'objet unique,  
la conclusion commune du centenaire que célébrera  
l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers,  
est de démontrer, non par des phrases, mais par des faits,  
la banqueroute de la Révolution »  
Maurice Maignen à René de La Tour du Pin, 1887.

## AVERTISSEMENT

L'Université François Rabelais de Tours n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires de maîtrise.

Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.



# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	7
Introduction.....	9
Chapitre 1 : L'édification d'une contre-société.....	17
I. L'Œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers : organisation hiérarchique destinée à être transposée dans la société.....	17
II. La question des Corporations .....	29
III. Système Maignen contre système Harmel.....	39
IV. Les opposants au rétablissement des corporations.....	44
Chapitre 2 : Maurice Maignen, inspirateur du catholicisme intégral.....	49
I. Appel aux hommes de bonne volonté et adresse au Saint Père.....	49
II. La déclaration des patrons chrétiens .....	51
III. Le discours de Chartres, déclaration de guerre au libéralisme.....	54
IV. L'enthousiasme pour la tentative de parti catholique d'Albert de Mun.....	63
Chapitre 3 : Une position intransigeante source de divisions au sein du mouvement social catholique.....	69
I. Catholicisme intégral contre libéralisme bourgeois : la division s'installe .....	69
II. Le problème de l'intervention de l'Etat .....	71
III. L'Exposition Universelle de 1889, ou la rupture évitée.....	82
IV. Le Centenaire de 1789.....	91
Conclusion.....	111
Annexes :.....	116
Sources .....	131
INDEX DES NOMS CITÉS .....	139
TABLE DES MATIERES .....	141





## Introduction

Il est des événements ou des personnages qui, faute d'avoir été étudiés, finissent par tomber dans l'oubli. Aujourd'hui, il est clair que, hormis pour quelques spécialistes du XIX<sup>e</sup> siècle ou de l'histoire du monde ouvrier, Maurice Maignen est un homme méconnu, pour ne pas dire inconnu.

La bibliographie est d'ailleurs un reflet de la méconnaissance qui touche sa pensée et son œuvre dans la plupart des ouvrages consacrés au XIX<sup>e</sup> siècle, à la *question sociale*, à l'attitude de l'Église envers les ouvriers, etc. En dehors des livres écrits par des proches de Maurice Maignen ou de la Congrégation des Frères de Saint Vincent de Paul<sup>1</sup>, rares sont les auteurs qui citent son nom, ne serait-ce qu'une fois. Encore plus rares sont ceux qui présentent de manière détaillée sa pensée et son œuvre<sup>2</sup>.

### Un homme inconnu du plus grand nombre

Le fait que Maignen reste ainsi pratiquement inconnu tient, sans doute, à trois raisons principales. Tout d'abord, il a été un *inspireur* de discours, mais il n'a jamais pris la parole en public, sauf rares exceptions<sup>3</sup>. Ses interventions lors de congrès se limitent à donner un avis, une direction, le plus souvent avant le discours de clôture. Mais cela n'empêche pas que Maurice Maignen ait directement inspiré les plus célèbres prises de

---

<sup>1</sup>. Le fait que la majorité des ouvrages traitant de l'œuvre de Maignen soient écrits par ses proches — au moins sur le plan des idées — ne pose pas un problème *en soi*, il ne s'agit en aucune manière d'hagiographies — à l'exception du livre de Léon Gautier (*Portraits du XIX<sup>e</sup> siècle*), particulièrement louangeur, mais c'est le principe de son ouvrage. Le problème principal posé par ces ouvrages est qu'ils n'ont pas été écrits avec le recul nécessaire pour expliquer tous les événements. Ce qui peut entraîner des problèmes de compréhension concernant certains événements, inconnus cent ans plus tard.

<sup>2</sup>. Il semble ici utile de faire une rapide classification de la bibliographie. Sont proches de Maignen ou de la Congrégation : Richard Corbon, sv. (*Maurice Maignen, apôtre du monde ouvrier*), Charles Maignen, sv. (*Maurice Maignen et les origines du mouvement social catholique*), Léon Gautier (*Portraits du XIX<sup>e</sup> siècle*), Victor de Marolles (*Maurice Maignen et les œuvres ouvrières*), Jean-Marc Miele, sv. (*Maurice Maignen, pionnier et promoteur de la corporation*). Henri Rollet (*L'action du catholicisme social en France. 1871-1914*), Jean-Baptiste Duroselle (*Les origines du catholicisme social*) et Philippe Levillain (*Albert de Mun*), quoique sans lien avec la Congrégation, présentent, de manière détaillée et relativement favorable, la pensée et l'œuvre de Maurice Maignen.

<sup>3</sup>. En dehors du discours de clôture de l'Assemblée générale de 1873, il semble qu'il ne fit qu'une seule conférence, en 1889, sur *la nuit du 4 août 1789* : « Il résolut donc de faire ce qu'il ne faisait jamais : il se mit en avant et fit lui-même cette conférence » (Charles Maignen, *Maurice Maignen*, Luçon, imprimerie Pacteau, 1927, vol. 2, p. 974).

position intransigeantes, notamment l'*Appel aux hommes de bonne volonté* (1871) et le *Discours de Chartres* (1878) d'Albert de Mun.

La deuxième raison — qui complète la précédente — est que Maignen fut un catholique *intégral*, opposé au libéralisme catholique, politique et économique<sup>4</sup>. Quelle aurait été sa position face au Ralliement à la République, prôné par Léon XIII dans l'encyclique *Au milieu des Sollicitudes*, en 1892 ? On ne le sait pas, mais on peut sans doute en avoir une idée à partir de plusieurs prises de position : enthousiasme pour le projet de parti catholique d'Albert de Mun en 1885<sup>5</sup>, grande douleur après le toast d'Alger du cardinal Lavignerie appelant les catholiques au Ralliement à la République<sup>6</sup> et opposition irréductible à la commémoration du centenaire de 1789 et à la participation à l'Exposition universelle. Mais sa fidélité indéfectible aux enseignements de la papauté aurait peut-être pu le faire changer de position, la mort dans l'âme.

Enfin, Maurice Maignen est mort *trop tôt*. Non pas qu'il soit mort jeune (en 1890, il a soixante-huit ans), mais il est décédé quelques mois avant la publication de la grande encyclique sociale qu'est *Rerum novarum* (mai 1891). Bien que la majeure partie de ses idées sociales soit consacrée par cette encyclique, l'historiographie ne s'est le plus souvent intéressée qu'à ceux qui la mirent en application, les futurs *démocrates-chrétiens*, tels Léon Harmel, Albert de Mun, etc.

Toutes ces raisons expliquent en partie que Maurice Maignen demeure aussi inconnu aujourd'hui, ignoré par une historiographie qui a, généralement, étudié la réponse dominante à la « misère imméritée » des ouvriers que fut le socialisme marxiste, mais rarement les alternatives — *a fortiori* les projets de réformes pour le mieux-être de l'ouvrier.

Essayons donc de présenter Maurice Maignen.

---

<sup>4</sup>. Comme le note François-Georges Dreyfus dans *Histoire de la démocratie chrétienne en France* (Albin Michel, 1988, p. 71, n. 1), on pouvait être catholique « antilibéral, au point de vue religieux, et soutenir le libéralisme économique ». Maignen, intégralement catholique, s'oppose à tous les libéralismes.

<sup>5</sup>. Albert de Mun, durant l'année 1885, tente de créer un parti catholique pour regrouper toutes les forces disponibles pour contrer l'offensive anticléricale. La tentative échoue devant les oppositions et l'ordre du pape Léon XIII. Une sous-partie sera consacrée à la position de Maignen par rapport à cet essai.

<sup>6</sup>. Pour rappel, le cardinal Lavignerie publie le 15 août 1885 une lettre à son clergé, dans laquelle il demande aux catholiques de s'unir face aux menées anticléricales, de se rallier aux pouvoirs publics établis, et d'être neutre par rapport aux partis politiques. Le fameux « Toast d'Alger », véritable déclencheur du Ralliement, est prononcé en novembre 1890. Maignen a été d'autant plus touché par cet appel au Ralliement que l'un des premiers évêques qui soutient l'appel du cardinal Lavignerie est Mgr Isoard, ancien aumônier du Cercle des jeunes ouvriers de la rue du Regard, à Paris, d'où Maurice Maignen avait déménagé pour s'installer au boulevard du Montparnasse (Cf. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1203).

## Un parcours atypique

Maurice Maignen naît en 1822 dans une famille aisée. Tant du côté paternel que maternel, la famille fait partie de la bourgeoisie moyenne d'avant la Révolution. Du côté paternel, son grand-père, Louis-Emile, est peintre en miniatures ; son fils, Charles-Désiré (donc le père de Maurice Maignen), est à la fois poète et peintre, élève de Gros, grâce à qui il obtient une dispense de service militaire, et peut passer plus tôt le concours de l'École des Beaux-Arts, en 1813. La Restauration le voit entrer à la Maison militaire du roi, comme garde du corps, où il a pour compagnons Alphonse de Lamartine et Alfred de Vigny, mais des raisons médicales l'obligent à démissionner. Il se marie trois ans plus tard, en mai 1821, avec Cécile Chataignier, fille d'un graveur et peintre en miniatures. Il en aura deux fils : Maurice et Louis<sup>7</sup>.

Maurice hérite de ses parents des talents d'artiste, notamment pour la peinture<sup>8</sup> et le théâtre, talents qu'il exercera pratiquement toute sa vie<sup>9</sup>.

Baptisé le surlendemain de sa naissance, Maurice ne baigne pas pour autant dans un climat familial religieux. Lorsqu'il fait sa première communion et est confirmé en mai 1834, son père ne voit pas cela d'un bon œil. De fait, c'est sa mère qui transmet les valeurs religieuses à Maurice, mais sans qu'il s'agisse de principes de foi très fermes : « J'avais trouvé chez mes parents l'exemple des vertus humaines et le respect de la religion, plutôt que la pratique. Où voulez-vous puiser la foi catholique au milieu d'une famille seulement honnête ? »<sup>10</sup>. Le catholicisme des parents Maignen — et, inévitablement, de Maurice lui-même — est donc sociologique, une religion sans réel approfondissement de la foi.

Ce manque de fondement solide à la foi de Maurice explique chez lui deux événements : une crise religieuse majeure en 1841<sup>11</sup>, et, découlant de cette crise, l'idée

<sup>7</sup>. Celui-ci mourra un an avant son frère Maurice, en 1889, et aura plusieurs enfants, dont le père Charles Maignen, l'auteur de la plus importante biographie de Maurice Maignen.

<sup>8</sup>. Voir en Annexe 1 deux exemples de peintures réalisées par Maignen. La Maison généralice de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, à Rome, possède un petit fonds de peintures (esquisses, aquarelles, etc.) réalisées par Maurice Maignen durant sa formation à l'école des Beaux-Arts.

<sup>9</sup>. L'œuvre théâtrale de Maurice Maignen est très importante, même si elle n'a pas nécessairement une valeur indubitable. Ses pièces sont essentiellement des saynètes religieuses ou éducatives pour les apprentis dont il s'occupe à partir de 1845. Parmi ses manuscrits, signalons l'un des plus célèbres, *Moucheron*, description très vivante d'un jeune apprenti parisien qui cherche du travail et s'épuise à accomplir d'innombrables petits travaux pour gagner sa vie.

<sup>10</sup>. Louis-Eugène Maignen, *Portraits de famille*, I, p. 116.

<sup>11</sup>. A cette occasion, il écrit un brouillon de lettre à celui qui avait été un de ses catéchistes, l'abbé Félix Dupanloup, le futur évêque d'Orléans : « Monsieur, il y a sept ans que j'ai fait ma première communion. J'avais une foi vive, une croyance profonde, mais cette croyance et cette foi se sont éteintes au contact du monde ». Cette crise spirituelle a sans doute marqué profondément Maurice Maignen, car on retrouve

qu'il prônera à partir du moment où il commencera à s'occuper d'ouvriers, et qu'il conservera jusqu'à sa mort, qu'il faut donner un véritable enseignement religieux aux apprentis.

En avril 1831, Maurice commence sa scolarité, qui ne durera que six ans car à l'âge de quinze ans, il doit subvenir aux besoins de sa famille. Sa formation a beau être courte, cela n'empêche pas le jeune Maurice de développer ses talents et de lire tout ce qu'il peut trouver : « J'avais douze ans que j'avais lu toute la bibliothèque de mon père, philosophie, romans, comédies, histoire, que je dessinais et que je peignais presque, et que je composais déjà des tableaux d'histoire »<sup>12</sup>. C'est à cette époque que naît sa vocation d'être *utile*. Certes, Maurice conserve une idée utilitariste de la religion<sup>13</sup>, mais il exprime dans un devoir de juin 1835 tout ce qu'il a en lui de dévouement pour les autres : « Je voudrais être un de ces hommes qui, abandonnant leur terre natale pour aller sur les côtes étrangères répandre la lumière de l'évangile, sont en butte à la maladie, à l'intempérie des saisons, à la mort même. [...] Sans moi, des millions d'êtres humains ne recevraient pas la couronne qui leur est préparée dans le ciel ! »<sup>14</sup>. Quelques années plus tard, l'appel du père Jean-Léon Le Prévost canalise cette ardeur missionnaire.

Sa formation artistique est arrêtée brusquement par une maladie de son père qui empêche ce dernier de peindre. Maurice doit alors chercher des moyens financiers pour combler les besoins familiaux. De 1837 à 1839, il vend les tableaux qu'il peint, mais ce qu'il en rapporte est faible. Il doit alors, en 1840, entrer dans l'administration, aux chemins de fer de l'Ouest. Il y reste jusqu'en 1843, année où il devient dessinateur au Ministère de la Guerre. Profitant de ce travail fixe, il occupe ses temps libres à écouter les prédicateurs, notamment à Notre-Dame-des-Victoires et à la cathédrale Notre-Dame de Paris. C'est l'époque où il se pose une série de questions sur sa foi, sur Dieu, sur la création. A la suite d'une conférence à Notre-Dame de Paris, il rédige un brouillon de lettre au prédicateur, l'abbé Dupanloup, lettre qu'il n'enverra pas, hésitant à faire le pas. C'est un véritable appel à l'aide d'un être sans véritable formation religieuse et qui perd pied dans le matérialisme qui l'entoure : « Je vous donne ces détails pour vous faire

---

cette idée de la perte de la foi par le contact avec le Monde dans nombre de ses notes personnelles, ainsi que dans certains de ses ouvrages (*Moucheron*, par exemple).

<sup>12</sup>. M. Maignen, *Le futur conditionnel*, mss. 1845, AMM. Cité par Richard Corbon, *Maurice Maignen* (Paris, Téqui, 2003), p. 59.

<sup>13</sup>. « L'ordre, le premier rang de la société : quoique je le révère, je n'aimerais guère rester toute ma vie enfermé dans un cloître *sans être utile à mon pays* » (c'est moi qui souligne), juin 1835.

<sup>14</sup>. Cité par Richard Corbon, *Maurice Maignen, op. cit.*, pp. 60-61.

comprendre ce que je suis, ce que je souffre, ce qu'il me faut. Il me faut retourner à Dieu, prier avec foi, avoir un guide, un père qui me conseille et me soutienne ».

Dans le même temps, il lit énormément — la passion de la lecture transmise par ses parents—, des ouvrages d'économie et de théories sociales, notamment Charles Fourier, Victor Considérant et Laverdant (*La réforme industrielle* et *La Phalange*). Touché par leurs idées sociales et le désir de faire du bien aux ouvriers, la tentation utopiste le guette : il rédige un projet d'association, resté à l'état de brouillon, d'inspiration fouriériste, *Les Frères de la Providence*.

La crise spirituelle qu'il a traversée en 1841 s'aggrave en 1843, avec la mort de son père. Désormais, il est assailli de doutes et de questions, il ne sait plus s'il est encore chrétien, la société n'est plus pour lui qu'un champ de bataille impitoyable, divisé entre les patrons et ceux qui ont du travail, et ceux qui n'en ont pas<sup>15</sup>.

C'est alors que deux découvertes vont bouleverser sa vie. Au cours d'une conférence d'histoire, Maignen entend citer le nom d'une Société de charité qui s'occupe des pauvres, et cherche à les faire revenir à la pratique religieuse, la Société de Saint Vincent de Paul<sup>16</sup>. Pour Maignen, empli de désir de faire du bien aux autres, ce nom est décisif : « Une voix me dit intérieurement : “Voilà ce que tu cherchais” ». Mais, toujours aussi impulsif et hésitant, Maurice attend quelque temps. Ce nom de Vincent de Paul le taraude pourtant, et il veut en avoir le cœur net. C'est alors qu'il rencontre par hasard un homme qui le détermine à donner sa vie aux pauvres : Jean-Léon Le Prévost<sup>17</sup>. Cet homme le fait sortir définitivement de sa crise religieuse en répondant à ses questions, et le fait revenir à la pratique religieuse (« Je ne m'étais pas approché d'un prêtre depuis ma première communion. Cette robe noire me glaça et me fit peur »). Pendant près de deux ans, Maignen s'initie aux œuvres des pauvres : visites des malades, organisation d'activités pour les plus jeunes, etc. En 1845, Jean-Léon Le Prévost rencontre un autre laïc, un angevin, Clément Myionnet<sup>18</sup>. C'est avec ce dernier

---

<sup>15</sup>. Cinq ans plus tard, et ce jusqu'à sa mort, un des buts de Maurice Maignen sera précisément de refaire, non pas une société, mais « un tissu social fait de relations entre personnes, un vouloir-vivre ensemble, bref une communauté » (Richard Corbon, *Maurice Maignen, op. cit.*, p. 81)

<sup>16</sup>. Fondée en mai 1833 par Emmanuel Bailly et Frédéric Ozanam, la Société comptait en 1843 près de dix mille membres, et avait des fondations réparties dans toute la France.

<sup>17</sup>. Jean-Léon Le Prévost (1803-1874) était membre de la Société de Saint Vincent de Paul depuis 1834, et assumait la fonction de président d'une Conférence, celle de Saint-Sulpice, à Paris.

<sup>18</sup>. Clément Myionnet (1812-1886) est celui, tout comme Jean-Léon Le Prévost, à qui revient l'idée de fonder la Congrégation. Poussé vers la vie religieuse, et voulant créer une congrégation qui « serait parmi les hommes ce que sont parmi les femmes les Sœurs de Saint Vincent de Paul », sur les conseils de son évêque, il gagne Paris et y rencontre Jean-Léon Le Prévost. Ce dernier, d'accord sur le principe, en parle à Maignen qui donne son consentement, enthousiaste, renonçant dans le même temps à devenir prêtre.

que Jean-Léon Le Prévost et Maurice Maignen fondent à Paris, la même année, la Congrégation des Frères de Saint Vincent de Paul, où Maignen n'entre définitivement qu'un an plus tard. 1846 est donc pour Maignen l'année où sa vie bascule : désormais il est « religieux laïque »<sup>19</sup>, voué au service des plus démunis.

Le principal problème rencontré par la nouvelle communauté, en dehors de la méfiance envers une congrégation *anti-bourgeoise* par essence<sup>20</sup>, est un manque cruel de moyens. Grâce à l'aide de certains notables, la Congrégation croît progressivement. Création de patronages, de petits cercles ouvriers dans certaines villes<sup>21</sup> ou d'associations caritatives<sup>22</sup>, tel est le programme poursuivi jusqu'à la guerre de 1870.

La guerre entraîne un bouleversement dans l'organisation de la Congrégation et des Cercles ouvriers. Quelques membres des Cercles meurent sur le champ de bataille, un prêtre, le Père Henri Planchat<sup>23</sup>, est tué lors des événements de la Commune, et les finances sont au plus bas.

#### *Le tournant de 1871*

En 1871 a lieu une nouvelle rencontre décisive pour Maurice Maignen, car elle décide de vingt ans de sa vie. Un soir d'hiver, on lui fait amener deux officiers, anciens prisonniers en Allemagne, le lieutenant Albert de Mun et le capitaine René de La Tour du Pin Chambly, comte de La Charce<sup>24</sup>. Une solide amitié commence alors, qui durera — bon an, mal an — jusqu'à la mort de Maignen en décembre 1890. C'est avec eux, et

<sup>19</sup>. La distinction « religieux laïque » tient en fait à la différence Frère/Père. Le religieux « laïque » est bien dans un ordre religieux, mais il est Frère sans être prêtre. Qu'il me soit permis de remercier le père Victor Mac Auliffe, sv., de m'avoir apporté cette précision.

<sup>20</sup>. Le but de la Congrégation est l'aide aux plus démunis, victimes du système économique mis en place à la Révolution, le libéralisme, maintenu par la bourgeoisie et dans lequel celle-ci se complaît. La Congrégation ne peut donc être considéré que comme un reproche vivant par la bourgeoisie.

<sup>21</sup>. Un Cercle à Paris, un autre existe à Angers, un autre à Tours. On trouve aux archives diocésaines de Tours un petit fonds d'archives sur ces Cercles ouvriers, dossiers 4K (Cercles Ouvriers) et 6K (Œuvres sociales). Qu'il me soit permis ici de remercier le professeur Laurencin qui m'a aimablement donné toutes les indications nécessaires pour la consultation de ces dossiers.

<sup>22</sup>. Essentiellement de petites sociétés, tenues par des notabilités. Il existait à Tours une *Association Notre-Dame La Riche*, qui fonctionnait sur le double principe du patronage et de l'association charitable (activités pour les enfants, visites aux malades, et aide aux personnes en difficulté financière). Archives diocésaines de Tours, Dossier 6K, Œuvres Sociales.

<sup>23</sup>. Le père Planchat fit partie des otages de la Commune, exécuté rue Haxo, dans les derniers jours de la Commune (le 26 mai 1871). On doit à un séminariste de Saint-Sulpice, Paul Gard, lui aussi pris en otage et condamné à mort, mais rescapé du massacre, le récit de la mort du père Planchat. Maurice Maignen, à partir de ce récit et de celui de quelques autres témoins, a écrit *Le prêtre du peuple ou la vie d'Henri Planchat*. Le témoignage de Paul Gard a été publié par Amable Audin, en 1989 (éd. Lyonnaises d'Art et d'Histoire).

<sup>24</sup>. Où ils ont découvert les travaux des catholiques sociaux allemands, tel Mgr von Ketteler, évêque de Mayence et le livre du député alsacien Emile Keller, *L'Encyclique du 8 décembre 1864 et les principes de 1789 ou l'Eglise, l'Etat et la liberté*.

quelques autres, qu'il fonde, en décembre 1871, l'*Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers*<sup>25</sup>.

Un véritable tournant doctrinal se dessine pour Maurice Maignen, car c'est à partir de ce moment là que germe dans son esprit l'idée d'édifier une contre-société, destinée *in fine* à remplacer celle dans laquelle il vit. C'est aussi le moment où Maignen, qui a été très fortement heurté par le choc de la Commune — où il a vu la haine de l'ordre s'exprimer radicalement par les violences des insurgés — et l'étudiant dans son ensemble, ainsi que la Révolution de 1789, pense que ce n'est pas le peuple qui fut le responsable de la Commune ni de la Révolution, mais quelques dirigeants qui l'ont manipulée, et que c'est la « classe dirigeante » qui a provoqué les violences des communards par son indifférence envers les plus démunis<sup>26</sup>. Pour lui, il y a urgence à agir, car « la société est menacée par des maux jusqu'alors inconnus »<sup>27</sup>.

Une telle sensibilité permet de comprendre pourquoi la collaboration de Maignen avec Albert de Mun et La Tour du Pin ne s'est pas passé sans heurts, tout particulièrement vers la fin de la vie de Maignen, les idées des uns et des autres dans le domaine de l'action ayant tendance à se différencier de plus en plus.

\* \* \*

Les pages qui suivent seront centrées sur le côté contre-révolutionnaire de la pensée et de l'action de Maurice Maignen : dans quelle mesure son amour des ouvriers et le dégoût que lui inspire le libéralisme le font devenir contre-révolutionnaire, comment cette pensée contre-révolutionnaire s'est formée et s'est exprimée, voire a inspiré le mouvement social catholique.

---

<sup>25</sup>. La méconnaissance qui touche Maignen peut s'expliquer par des erreurs importantes, que l'on trouve dans certains ouvrages de spécialistes des idées politiques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : « Revenus de captivité, De Mun et La Tour du Pin fondent donc, en décembre 1871 (avec l'abbé Maignen qui avait créé quelques années auparavant un cercle de jeunes ouvriers [sic, il est évident qu'il s'agit de Maurice Maignen, qui n'est pas prêtre, mais Frère ; l'abbé Maignen est son neveu, et il n'intervient dans l'*Œuvre* qu'en 1878]), l'*Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers* », Philippe Nemo, *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains* (Paris, PUF, 2002), pp. 1145-1146.

<sup>26</sup>. Lorsque Maurice Maignen rencontre pour la première fois Albert de Mun, il lui dit, en observant les ruines du palais des Tuileries incendié lors de la Commune : « Mais qui est responsable ? Ce n'est pas le peuple, le vrai peuple, celui qui travaille, celui qui souffre ! Les criminels qui ont brûlé Paris n'étaient pas de ce peuple-là. Mais celui-là, qui de vous le connaît ? Ah ! Les responsables ! Les véritables responsables ! c'est vous, ce sont les riches, les grands, les heureux de la vie [...] qui passent à côté de ce peuple sans le voir, sans le connaître, qui ne savent rien de son âme, de ses besoins, de ses souffrances. [...] Je vous le dis de sa part : il ne vous hait pas mais il vous ignore comme vous l'ignorez » (Albert de Mun, *Ma vocation sociale*, Paris, Lethielleux, 1908, p. 63).

<sup>27</sup>. AMM, *notes sur les corporations*.

Notre étude sera organisée en trois parties. Dans un premier temps, l'analyse portera sur le projet de contre-société de Maurice Maignen, au moyen de la fondation de l'*Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers*, qui, d'une part par un réseau de Cercles, doit conquérir le peuple, et d'autre part, veut, par le rétablissement des Corporations, lutter contre le libéralisme économique dominant et protéger les ouvriers. On verra que cette volonté de rétablir les corporations se heurte à une alternative, l'« usine chrétienne » du Val des Bois de Léon Harmel<sup>28</sup>, entraînant des divisions au sein de l'Œuvre des Cercles quant à la position à adopter, et plus profondément, autour de la question du libéralisme économique.

Dans un deuxième temps, notre effort portera sur l'inspiration que donne Maurice Maignen au mouvement social catholique. Comme on le verra, Maignen est l'inspirateur direct des principaux discours d'Albert de Mun qui sont restés dans les annales du catholicisme *intégral*, tel, par exemple, le *Discours de Chartres* (1878). Cette inspiration ne se limite pas à Albert de Mun : Maurice Maignen rédigera lui-même une *Déclaration des patrons chrétiens*, et les projets de loi sur le rétablissement des corporations, en 1877.

Enfin, dans un dernier chapitre, plus important que les autres quant au volume, ce seront les dernières années de la vie de Maurice Maignen qui seront étudiées, car elles concernent des débats très riches. La position intransigeante qu'il défend provoque des divisions non seulement entre l'Œuvre des Cercles et ses soutiens, essentiellement au sujet de la question de l'intervention de l'Etat, mais aussi au sein même de l'Œuvre, notamment à l'approche du Centenaire de 1789 et la participation à l'Exposition d'Economie sociale.

---

<sup>28</sup>. Léon Harmel dirige une filature en Champagne, au lieu-dit « le Val des Bois », où, grâce à une organisation originale, la paix règne entre lui et ses ouvriers.



# Chapitre 1

## L'édification d'une contre-société

Maurice Maignen, par la fondation de l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers en 1871, puis de Comités et de Cercles tout au long des années 1871-1890, voulait édifier une contre-société, une sorte de chrétienté qui prendrait en douceur la place occupée par la société révolutionnaire, en vidant progressivement celle-ci de ses adeptes. Lorsque la Révolution n'aura plus de troupes, un vide se formera, et l'Œuvre des Cercles prendra logiquement la place qui s'offre à elle.

Lorsque Maurice Maignen rencontre en 1873 l'industriel Léon Harmel, un vif débat s'engage dans l'Œuvre quant aux moyens de développement de l'Œuvre des Cercles : faut-il généraliser le mode de fonctionnement des Cercles dans toute la France, ou doit-on encourager l'« usine chrétienne » du Val des Bois ? C'est le départ de profondes divisions au sein de l'Œuvre.

### I. L'Œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers : organisation hiérarchique destinée à être transposée dans la société

#### A. La fondation de l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers

##### 1. Maignen découvre Albert de Mun et René de La Tour du Pin

En 1865, l'« Association des jeunes ouvriers » fondée par Maignen en 1855 devient le « Cercle des jeunes ouvriers », plus connu sous le nom de Cercle Montparnasse, sis au 126, boulevard du Montparnasse. Au sortir de la guerre de 1870 et de la Commune, les finances de ce Cercle sont au plus bas, Maignen est criblé de dettes suite à la perte de donateurs réguliers. Il est réduit à la recherche de nouveaux subsides, mais pas seulement, la guerre ayant provoqué des vides dans les rangs des membres des Cercles ouvriers et de ceux qui se dévouaient à la cause du peuple. On ne sait trop par qui Albert de Mun et René de La Tour du Pin entendent parler du Cercle Montparnasse, et qui les décide à aller le visiter — « Ce fût, je crois, par M. Léonce de Guiraud, député de

l'Aude à l'Assemblée Nationale, l'un de ceux qui fréquentaient le salon du gouverneur. Quoi qu'il en soit, celui qui, sans le savoir, devint ainsi pour nous l'agent de la Providence, nous recommanda le cercle, auquel des amis communs, qui le soutenaient de leurs souscriptions, l'avaient intéressé [...] Il nous demanda de l'aller visiter »<sup>29</sup>. Il s'agit aussi peut-être de Paul Vrignault, président du Cercle Montparnasse et fidèle ami de Maurice Maignen. Toujours est-il qu'Albert de Mun n'est pas, au départ, enthousiaste de ce Cercle, et que c'est René de La Tour du Pin qui le visite en premier, y fait une petite conférence (« je suis un homme de métier comme vous, comme vous je porte l'habit de ma profession ») qui enthousiasme les ouvriers présents, et invite A. de Mun à suivre son exemple : « Ravi de leur accueil intelligent et cordial, il [La Tour du Pin] m'encouragea à suivre son exemple ; surtout, il me fit du directeur du cercle un portrait si attachant, qu'il m'inspira le désir de le connaître et de l'entendre. Son nom était Maurice Maignen, et il appartenait à cette congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul dont j'ai parlé »<sup>30</sup>.

Mais le contact n'a lieu que près de deux mois après. Maurice Maignen a rendez-vous avec La Tour du Pin, au Louvre, à la fin du mois de novembre 1871. La conversation, commencée d'abord sur des questions de finances, est déviée rapidement par Maignen vers une autre piste, qui lui tient grandement à cœur : « Non, Monsieur, ce n'est pas votre argent que je viens vous demander, c'est votre personne, c'est celle de vos amis. Ma pensée est de réconcilier la noblesse avec le peuple. La guerre actuelle est une guerre de classes. Il me faut des gens comme vous »<sup>31</sup>. La rencontre décisive a lieu à cet instant : « Eh bien ! je crois que j'ai ce que vous désirez ; je vais vous amener un de mes camarades ». Il [La Tour du Pin] passa dans une pièce voisine, et revint bientôt avec un jeune officier : « Tenez, de Mun, voici peut-être ce que nous cherchons. M. Maignen, voulez-vous nous expliquer vos projets ? »<sup>32</sup>. Maignen expose alors les principes et le but du Cercle des jeunes ouvriers, ses embarras financiers, subjuguant Albert de Mun : « Presque sans préambule, la conversation s'engagea sur le Cercle Montparnasse. Bientôt Maurice Maignen parla seul : je l'écoutais bouleversé. Comment rendre ici ce qu'il disait ? Après trente-sept ans, si les mots sont sortis de ma mémoire, il reste, au

<sup>29</sup>. Albert de Mun, *Ma vocation sociale*, op. cit., p. 61.

<sup>30</sup>. Albert de Mun, *Ma vocation sociale*, *ibid.*

<sup>31</sup>. Victor de Marolles, *Maurice Maignen et les œuvres ouvrières* (Lille, Desclée de Brouwer, 1895), pp. 126-127.

<sup>32</sup>. Victor de Marolles, *Maurice Maignen*, op. cit., p. 127. Albert de Mun, dans *Ma vocation sociale*, écrit que c'est Maignen qui est entré dans son bureau. Cela importe peu, il est sûr que la rencontre eut lieu.

fond de mon cœur, de cette ardente improvisation, une empreinte encore chaude, que l'évocation de ces souvenirs suffit à raviver. [...] Maignen ne parlait plus de son Cercle, il parlait du peuple et il parlait des riches ! Il ne demandait plus l'aumône, il enseignait l'amour, et il ordonnait le dévouement. [...] L'homme de Dieu s'était transfiguré : son regard brillait d'un feu surnaturel, sa voix vibrait d'un accent dominateur. Soudain, il s'apaisa, ses yeux se voilèrent, adoucis : il passa sur sa longue barbe une main frémissante et, lorsqu'il l'écarta, le sourire avait reparu sur ses lèvres »<sup>33</sup>. La rencontre décisive avait eu lieu, et devait décider de près de vingt années de la vie de Maurice Maignen.

## 2. Le discours du 10 décembre

Lorsque Maurice Maignen quitte Albert de Mun, celui-ci est invité à venir le 3 et le 10 décembre, fort proches, pour présider la prochaine assemblée des membres du Cercle. « Ainsi, se décida mon avenir », écrit Albert de Mun. Son avenir, certes, mais aussi celui du Cercle des jeunes ouvriers, qui acquiert ainsi un soutien de taille.

Le 10 décembre 1871, Albert de Mun vient donc comme prévu au 126 boulevard du Montparnasse, pour présider la séance. Il vient en uniforme, « en dolman bleu de ciel, les aiguillettes d'argent à l'épaule, portant au côté un sabre à poignées d'acier, droit et léger »<sup>34</sup>. N'ayant jamais parlé en public, il a écrit lui-même, et appris, son discours. Pour lui aussi, la rencontre avec Maurice Maignen est décisive, car son talent d'orateur, qu'il mettra en pratique lors des Congrès et à l'Assemblée, se révèle avec ce premier discours. Enflammé, son discours stimule les ouvriers et tous les « dirigeants » du Cercle. Car, en militaire, il lance un vibrant appel au peuple : « C'est à nous, Messieurs, c'est à la jeunesse qu'il appartient de redresser le drapeau de la France et de ramasser son épée [...] Dites-vous bien que si peu nombreux que vous soyez encore, vous êtes les plus forts, parce que vous avez pour vous la foi. Dites-vous que de cette salle où vous vous réunissez peut sortir la régénération sociale qui doit et qui peut seule vous rendre la victoire »<sup>35</sup>.

<sup>33</sup>. Albert de Mun, *Ma vocation sociale*, op. cit., pp. 62-63.

<sup>34</sup>. Albert de Mun, *Ma vocation sociale*, op. cit., p. 64.

<sup>35</sup>. *Discours du comte Albert de Mun, prononcé à l'assemblée générale du Cercle Montparnasse, le 10 décembre 1871*. Cité par Richard Corbon, *Maurice Maignen*, op. cit., pp. 367-368.

Le discours de A. de Mun est apprécié par toutes les personnes présentes. Il fait connaissance avec les autres membres du Cercle, notamment Léon Gautier et Paul Vrignault : « Un de mes auditeurs [...] m'étreignit les mains ; il avait la barbe hirsute, la chevelure en désordre. C'était Léon Gautier, l'amant passionné du moyen âge chrétien [...] Puis quelqu'un se leva pour me répondre, mince, avec l'allure d'un officier d'infanterie. Je ne sais plus ce qu'il dit, mais j'entends toujours l'accent martelé de sa voix pénétrante, je vois son œil bleu, brillant sous les paupières nerveuses ; il s'appelait Paul Vrignault »<sup>36</sup>.

### 3. La nuit du 23 décembre 1871

Treize jours après cette réunion du 10 décembre a lieu un événement clé dans la vie de Maurice Maignen, Albert de Mun et La Tour du Pin, et la consécration du Cercle des jeunes ouvriers : la fondation de l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers. Cette réunion avait été préparée activement par chacun : « J'en ai parlé à M. de La Tour du Pin et il est comme moi à votre disposition. [...] Si vous le permettez, je vous amènerai mon frère aîné. [...] M. de La Tour du Pin m'a fait songer qu'il serait peut-être bon de faire appel à M. de Guiraud »<sup>37</sup>. Ainsi, de quatre qu'ils étaient partis, les membres fondateurs se retrouvaient neuf, dans la chambre que Vrignault occupait au Cercle Montparnasse. « Ce n'était pas une séance de comité, c'était une veillée d'armes »<sup>38</sup>. Albert de Mun, par cette simple phrase, définit parfaitement ce qu'a été cette nuit du 23 décembre 1871, où neuf personnalités constituèrent d'un commun accord le « Comité pour la fondation de cercles catholiques dans Paris ».

Sont donc présents à cette soirée : Maurice Maignen, Paul Vrignault, Albert de Mun et son frère Robert, René de La Tour du Pin, Léon Gautier, Emile Keller, Léonce de Guiraud, et Armand Ravelet, un avocat. Les membres présents chargent Paul Vrignault de rédiger un *Appel aux hommes de bonne volonté*<sup>39</sup>, destiné d'une part à assurer la publicité du Comité, et d'autre part à attirer les hommes désireux de reconstruire la société. Dès le début, donc, la volonté de construire une nouvelle société se manifeste :

<sup>36</sup> Albert de Mun, *Ma vocation sociale*, op. cit., pp. 65-66.

<sup>37</sup> Lettre du 16 décembre 1871. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, op. cit., p. 379.

<sup>38</sup> Albert de Mun, *Ma vocation sociale*, op. cit., p. 70.

<sup>39</sup> Cf. Annexe 2.

« Ce Cercle est la pierre d'attente de l'édifice futur »<sup>40</sup>. L'Œuvre des Cercles se définit ainsi : « L'Œuvre des Cercles Catholiques d'ouvriers a pour but le dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière, pour principes, les définitions de l'Eglise sur les rapports avec la société civile, et pour forme, le cercle catholique. Elle se place sous la tutelle de nos Seigneurs les Evêques de France. Ses membres sont unis par un lien religieux »<sup>41</sup>. Concernant ce préambule, Victor de Marolles écrit : « On a reconnu dans le premier paragraphe la méthode de M. Maignen : d'une part, l'affirmation d'une hiérarchie sociale, exclusive de l'égalité révolutionnaire ; d'autre part, le double rapprochement des classes, par le dévouement et l'affection. C'était bien là ce qu'il attendait du concours des nouveaux amis avec qui il s'était rencontré dans une même volonté de répudier l'erreur libérale et de combattre la Révolution »<sup>42</sup>.

Le Comité installe son siège au 3 de la rue du Louvre, dans l'ancien presbytère de saint Germain l'Auxerrois. Il avait été décidé de fonder vingt cercles à Paris, un par arrondissement, pour montrer ainsi la reconquête sur l'œuvre destructrice de la Commune. Rapidement, les fonds et les personnes affluent, et le 7 avril, le premier des vingt cercles parisiens (après le *Cercle des jeunes ouvriers*, qui change de nom et devient le *Cercle Catholique d'Ouvriers de Montparnasse*) est fondé, à Belleville, où avait eu lieu des massacres sous la Commune. En juin, c'est à Montmartre. L'Œuvre essaime très vite, et en 1873, lors de la première assemblée générale, 350 délégués venus de toute la France étaient présents ; on atteint alors 142 cercles, qui touchent 15.000 ouvriers. En 1884, l'Œuvre atteint son apogée : 400 cercles, 50.000 membres, dont près de 75 % sont des ouvriers. « La France est ainsi couverte d'associations, cercles catholiques d'ouvriers, corporations ouvrières, syndicats agricoles, qui ont commencé à paraître au lendemain de nos désastres »<sup>43</sup>.

## **B. L'organisation de l'Œuvre des Cercles**

L'organisation de l'Œuvre des Cercles est extrêmement complexe. Elle provient essentiellement de La Tour du Pin, Maurice Maignen étant trop occupé par ses propres

---

<sup>40</sup>. *Appel aux hommes de bonne volonté*. Nous y reviendrons plus longuement dans le deuxième chapitre.

<sup>41</sup>. *Bases et Plan général de l'Œuvre*.

<sup>42</sup>. Victor de Marolles, *Maurice Maignen, op. cit.*, p. 134.

<sup>43</sup>. Urbain Guérin, *L'évolution sociale* (Paris, éd. A. Savine, 1891), p. 213.

activités de religieux et de directeur du Cercle Montparnasse. Il n'empêche que les *Plan et Bases de l'Œuvre* et *l'Instruction* sont rédigés en commun, et publiés après discussion, avec des textes les complétant au fur et à mesure.

### **1. Le Comité Général de l'Œuvre : tête de l'organisation**

Le Comité Général de l'Œuvre, fondé en 1873, domine tous les Cercles, et les unit en même temps en leur donnant le modèle du Cercle Montparnasse. Les Cercles sont reliés au Comité de l'Œuvre (le Comité Central) par un Conseil de Quartier composé de membres de la « classe dirigeante ».

Le bureau du Comité général, « héritier direct des neuf fondateurs »<sup>44</sup> comprend : un président, un secrétaire, un aumônier, quatre chefs de section (I. Propagande ; II. Fondations ; III. Administrations-finances ; IV. Enseignement-formation). Maurice Maignen y siège en tant que gardien de la bannière de l'Œuvre (sur laquelle est inscrite la devise de l'Œuvre « In hoc signo vinces ») lors des grandes cérémonies. Des réunions hebdomadaires (le mercredi) réunissent les membres de l'Œuvre, sous la direction du Président du Comité. Le Comité élit son bureau par un vote. Henri Rollet donne la composition du bureau en 1878 : « A la suite d'un vote émis par le Comité le 20 mars 1878, le bureau est composé comme suit : MM. De Villermont, président ; De Roquefeuil<sup>45</sup>, vice-président et chef de la IV<sup>e</sup> section ; Milcent, secrétaire ; R. P. Hubin [s.j.], aumônier ; Maignen, gardien de la bannière ; A. de Mun, secrétaire général ; de La Tour du Pin, chef de la I<sup>ère</sup> section ; de Parseval<sup>46</sup>, chef de la II<sup>e</sup> section ; R. de Mun, chef de la III<sup>e</sup> section »<sup>47</sup>.

---

<sup>44</sup>. Henri Rollet, *L'action sociale des catholiques en France*, vol. 1, 1871-1901 (Paris, Boivin, 1947), p. 21.

<sup>45</sup>. Félix de Roquefeuil, conseiller référendaire à la Cour des Comptes a un fils, Robert, qui fondera en 1886 l'Action Catholique de la Jeunesse Française. Sur ce sujet, voir le livre de Charles Molette, *L'Association Catholique de la Jeunesse Française, 1886-1907. Une prise de conscience du laïcat catholique* (Paris, Armand Colin, 1968).

<sup>46</sup>. La liste officielle des membres des Comités de l'Œuvre — datant certainement d'avant 1878 car Milcent n'y est pas nommé — donne d'utiles renseignements. Ainsi, Parseval est chef de bataillon au 129<sup>e</sup> de ligne.

<sup>47</sup>. Henri Rollet, *L'action sociale des catholiques en France*, vol. 1, 1871-1901, *op. cit.*, p. 25.

## 2. Les quatre Conseils

Le Comité de l'Œuvre opère une division au sein des membres de l'Œuvre des Cercles, en quatre Conseils consultatifs<sup>48</sup>. Le premier, le Conseil des Etudes (ou Conseil de Jésus-Ouvrier), est destiné à approfondir tout ce qui concerne l'ordre social chrétien, tout spécialement dans le domaine du monde du travail et des classes ouvrières. C'est là que toute la « doctrine sociale »<sup>49</sup> de l'Œuvre des Cercles s'élabore. Jusqu'à 1878, le nombre des membres du Conseil est réduit : outre le père Hubin, l'aumônier et président du Conseil, on y dénombre cinq personnes, Emile Keller, Claudio Jannet, Léon Harmel, Félix de Roquefeuil, et Maurice Maignen. En 1878, le nombre des membres augmente. On y trouve alors des proches de Maurice Maignen (qui lui même y siège), tels que le père de Varax, sv., Léon Gautier, Albert de Mun, Louis Milcent, le père Georges de Pascal, et René de La Tour du Pin qui prend en charge le Conseil, à cause des activités parlementaires de plus en plus prenantes d'Albert de Mun.

Vient ensuite le Conseil de la propagande, qui doit étudier les meilleurs moyens d'étendre l'influence de l'Œuvre dans toute la France. Ce Conseil est doté d'un service de presse hebdomadaire, la plupart du temps très bien géré, sous la direction de Victor de Marolles<sup>50</sup>.

Le Conseil de piété, lui, s'occupe, sous la direction de l'aumônier (le père Hubin, un jésuite), de maintenir et de développer, au sein de l'Œuvre, les pratiques religieuses.

Enfin, dernier Conseil, le Conseil économique, que dirige Robert de Mun jusqu'à sa mort. Il s'agit essentiellement de la gestion des finances.

## 3. Le Secrétariat général

Poste taillé pour la personne d'Albert de Mun, le Secrétariat général est l'organe essentiel du fonctionnement de l'Œuvre des Cercles. Dès la fondation du Comité de

---

<sup>48</sup>. Cf. Jean-Marc Miele, *Pensée et action de Maurice Maignen, directeur du Cercle Catholique d'Ouvriers de Montparnasse, pionnier et promoteur de la corporation au sein du catholicisme social français (1855-1890)*, mémoire de maîtrise, sous la direction du Professeur Georges-Henri SOUTOU (Paris-IV Sorbonne), novembre 1995, p. 50.

<sup>49</sup>. Cette expression de « doctrine sociale » est à utiliser avec précaution lorsqu'elle concerne l'Œuvre des Cercles : « Il n'y a pas une *doctrine sociale* de l'Œuvre », écrit Maurice Maignen à René de La Tour du Pin en 1887, « l'Œuvre ne soutient que la doctrine de l'Église ».

<sup>50</sup>. Le service de presse recense, avec souvent la date, tous les articles français et étrangers où l'on évoque l'Œuvre des Cercles, et ceux qui peuvent avoir un intérêt en rapport avec la question sociale.

l'Œuvre, le poste de Secrétaire général est confié à Albert de Mun, poste qu'il conserve pendant toute la vie de Maurice Maignen.

C'est le Secrétariat général qui fait exécuter les décisions, et qui assure donc ainsi la vie de l'Œuvre. De fait, étant responsable de son action devant le Comité de l'Œuvre des Cercles, le Secrétariat général en possède la direction effective.

## **C. Les Cercles ouvriers : l'apprentissage de la « démocratie modérée »**

### **1. Le Cercle, géré par les ouvriers, sous le regard du directeur**

L'idée de Maignen est de dépasser le modèle du patronage, et de le transformer en véritable lieu d'apprentissage de la vie quotidienne pour les ouvriers.

Les ouvriers font partie d'une sorte de « Conseil d'administration », le Conseil intérieur, élu par les « ouvriers-sociétaires »<sup>51</sup> lors d'une assemblée générale et composé par des représentants de la classe dirigeante et des ouvriers, théoriquement en nombre égal, et apprennent les notions d'épargne, de gestion d'un budget, etc. Ces ouvriers participent aux décisions communes de gestion de la vie du Cercle, notamment par des votes au sein du Conseil intérieur. La décision proposée par le Conseil est toutefois soumise à l'avis du directeur. Par ailleurs, ces ouvriers sont formés par des conférences données au Cercle, sur le modèle de ce que Maurice Maignen organise au Cercle Montparnasse.

#### *Le directeur*

Le directeur a un rôle extrêmement important dans le fonctionnement du Cercle. C'est lui qui convoque les réunions du Conseil intérieur, qui fait exécuter les décisions votées par celui-ci. Si le besoin s'en fait ressentir, il peut intervenir directement dans les affaires du Cercle, sans avoir à en référer au Conseil intérieur. Comme l'écrit Philippe Levillain, « le directeur est l'intermédiaire capital entre les membres ouvriers et le comité de patronage »<sup>52</sup>. C'est sur lui que repose le bon fonctionnement d'un Cercle. Il doit adresser un rapport régulièrement sur la situation de son Cercle ; un directeur qui indique trois fois de suite « rien à signaler » concernant la situation de son Cercle reçoit

---

<sup>51</sup>. Le sociétaire est celui qui est membre depuis plus de trois mois, et qui participe régulièrement aux activités des cercles ; ceux qui ne participent qu'irrégulièrement sont appelés « agrégés ».

<sup>52</sup>. Philippe Levillain, *Albert de Mun. Catholicisme français et catholicisme romain, du Syllabus au Ralliement* (Rome, Ecole Française de Rome, 1983), p. 327.



un blâme, car c'est le signe d'une mauvaise gestion (les nouvelles entrées d'ouvriers étant systématiquement notées dans les rapports, s'il n'y en a aucune en un mois, c'est que le directeur n'est pas suffisamment impliqué dans son Cercle).

## **2. Le Cercle Montparnasse, modèle pour les autres fondations**

« L'Œuvre était la systématisation du Cercle Montparnasse, et l'organisation de l'œuvre de Maurice Maignen en œuvre nationale »<sup>53</sup>. En écrivant ces mots, Philippe Levillain définit parfaitement ce qu'a été le Cercle Montparnasse par rapport aux autres Cercles. De par son ancienneté (le Cercle des Jeunes Ouvriers a la même base que le Cercle Montparnasse), le modèle du Montparnasse est transposé sur toutes les autres fondations de Cercles<sup>54</sup>, à de rares exceptions près.

Une question fut soulevée lors du changement de nom du Cercle des Jeunes Ouvriers en Cercle Catholique d'ouvriers de Montparnasse. Le Cercle avait un comité de fondation — étant déjà créé depuis longtemps —, présidé par Augustin Cochin<sup>55</sup>, dont il fallait respecter les droits, mais qui était trop âgé pour être utile au mouvement de fondation. Un projet de Conseil d'honneur fut évoqué, mais il semble qu'il ne vit jamais le jour.

## **D. Les opposants à l'Œuvre des Cercles**

### **1. Les tenants du « dogme libéral » au sein des élites**

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle — on pourrait même dire, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle —, un système économique prévaut dans tous les esprits : le libéralisme économique de l'anglais Adam Smith<sup>56</sup>. La vertu est désormais dans l'argent qui règne

<sup>53</sup>. Philippe Levillain, « L'itinéraire social de Maurice Maignen », *R.S.V. information*, 15 décembre 1978, p. 231. Cité par Jean-Marc Miele, *Pensée et action de Maurice Maignen, op. cit.*, p. 56.

<sup>54</sup>. Si l'on prend l'exemple du Cercle catholique d'Ouvriers de Tours, tout est exactement calqué sur celui du Montparnasse, les statuts sont identiques (on trouve d'ailleurs dans les archives plusieurs statuts photocopiés) et l'organisation est identique. Archives diocésaines de Tours, Dossier 6K, Œuvres sociales, pochette « Cercles catholiques ».

<sup>55</sup>. Mort en 1872. Grand-père de l'historien de la Révolution française Augustin Cochin, mort au combat en 1916.

<sup>56</sup>. Cf. Michèle Favreau, « L'insaisissable marché », *Catholica*, n° 80, été 2003, pp. 28-32.

en maître. C'est le célèbre « Enrichissez-vous ! » de Guizot. Posséder l'argent, c'est avoir le pouvoir ; sans argent, nulle influence, nulle reconnaissance sociale : « La propriété devient brusquement le seul droit auquel on puisse accéder, le seul pouvoir à conquérir, la seule source de dignité sociale »<sup>57</sup>.

A partir de là, le système économique basé sur cette idée est totalement inhumain. Le travailleur devient un objet qui sert à s'enrichir, mais il n'est généralement plus considéré comme un être humain<sup>58</sup>. L'ouvrier devient une source de convoitise, et soumis à toutes les fluctuations du marché et de la concurrence. De plus, son utilité sociale est mesurée à sa capacité de production. Ainsi, le travailleur sera licencié sans indemnités, dès qu'il n'est plus considéré comme suffisamment *productif*. Avec ce système, l'employeur est le grand gagnant — car il n'y a aucune véritable règle limitant la liberté du travail, celle-ci étant un des « acquis » de la Révolution —, il sait qu'il peut cyniquement baisser les salaires ou remplacer ses ouvriers comme il veut, le marché du travail étant sans arrêt renouvelé, les salaires n'étant pas fixés, et la concurrence effrénée entraînant une baisse des salaires — eux-mêmes entraînant une arrivée toujours plus massive de travailleurs en attente de revenus pour leurs familles. L'individualisme devient donc la règle et c'est « la loi du plus fort qui prime ». Le pape Léon XIII, dans l'encyclique *Rerum novarum* du 15 mai 1891, condamnera avec vigueur le libéralisme économique, et son « frère ennemi »<sup>59</sup>, le socialisme<sup>60</sup>.

De fait, si l'expression « dogme libéral » est sans doute exagérée — la bourgeoisie libérale n'ayant, à proprement parler, pas de *dogmes* —, il n'en est pas moins vrai que le libéralisme économique est le système dominant, qu'il ne s'agit en aucune manière de remettre en cause. Peu de personnes réagissent contre ce système où chacun y trouve un intérêt, il faut le reconnaître — l'aumône aux pauvres servant d'apaisement facile pour la conscience.

Au sein du monde politique, quelques personnalités tentent de réagir. Ainsi, Alban de Villeneuve-Bargemont, préfet de Charles X, qui dans son *Rapport au Roi* demande des

---

<sup>57</sup>. *Centenaire des syndicats, 1884-1984*, CEE Information, 79, p. 16. Cité par Richard Corbon, *Maurice Maignen, op. cit.*, p. 377.

<sup>58</sup>. Mgr Giraud, évêque de Cambrai, dénonce en 1845 « l'exploitation de l'homme par l'homme, qui spéculé sur son semblable comme sur un vil bétail ». On notera la formulation, familiarisée depuis par le marxisme.

<sup>59</sup>. Benjamin Guillemin (dir.), *Libéralisme-socialisme : deux frères ennemis face à la doctrine sociale de l'Église*, Paris, Téqui, 2002.

<sup>60</sup>. « Les travailleurs isolés et sans défense se sont vu, avec le temps, livrer à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. [...] Les socialistes, pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre les riches [...] Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave ».

changements radicaux dans l'attitude des patrons envers les ouvriers. Mais les voix qui s'élèvent sont systématiquement étouffées car elles dérangent. Le successeur de Villeneuve-Bargemont, Armand de Melun, l'un des parlementaires les plus actifs envers les plus pauvres, raconte : « Traité de socialiste, je suis mis à un terrible régime par la majorité avec laquelle je vote, de niais philanthrope par les grands politiques, d'ennemi de la charité privée et religieuse par les évêques et les catholiques »<sup>61</sup>. Il est clair que même la plus petite remise en cause du libéralisme économique n'est pas acceptée par les élites.

### *Les ecclésiastiques*

Le monde des ecclésiastiques peut, évidemment, être inclus dans les élites. A cet égard, on trouve dans les lettres reçues par Maurice Maignen des preuves irréfutables de la prégnance — superficielle ou en profondeur — du libéralisme au sein du catholicisme. Dans une lettre à Maignen, un prêtre, l'abbé Morel, écrit : « Je tiens à vous dire que je n'adopte pas la rigueur de votre théorie sur la liberté du travail. [...] [T]out cela ne suffit pas pour ranger l'émancipation du travail parmi les droits révolutionnaires de l'homme. Vous forcez la note, et vous faites dire à l'Eglise plus qu'elle ne veut dire »<sup>62</sup>. Maignen discute au Congrès de Chartres, en 1878, avec ce prêtre, théologien réputé. Il réussit à le convaincre qu'ils soutiennent tous les deux la même thèse. La vision libérale de la doctrine de l'Eglise, professée auparavant par Morel, lui faisait penser que Maignen semblait aller plus loin que la doctrine de l'Eglise. Maignen se propose alors, sans succès, de le faire entrer dans le groupe très fermé des membres du Comité des Cercles. Plus frappant est ce que rapporte Louis Milcent, dans une autre lettre, au sujet de la position de certains ecclésiastiques par rapport au Discours prononcé à Chartres par Albert de Mun en 1878 : « maintenant, c'est le tour des évêques. Il paraît que M<sup>gr</sup> Richard lui<sup>63</sup> aurait confié “combien il était heureux que M<sup>gr</sup> Perrin [*sic*] eut rétabli les choses en l'état où elles doivent être”. De même, à Soissons, cinq évêques lui ont parlé dans le même sens »<sup>64</sup>.

<sup>61</sup>. Cité par Daniel Zordan, sv., « L'Eglise et la question sociale », in Richard Corbon, *Maurice Maignen*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>62</sup>. Lettre du 4 septembre 1878. AMM, vol. XX, n. 2.

<sup>63</sup>. Léon Harmel.

<sup>64</sup>. Lettre du 23 septembre 1878. AMM, vol. XX, n.2.

## 2. Au sein du monde du travail

Le libéralisme économique se montre encore plus présent dans le monde du travail. Le nombre de patrons chrétiens touchés par les appels de Maurice Maignen est extrêmement faible<sup>65</sup>. Si le libéralisme économique est partiellement reconnu comme une source du paupérisme qui touche le monde ouvrier, aucun encouragement n'est donné à une quelconque sortie de ce système.

De fait, les opposants au rétablissement des corporations sont certains patrons et la bourgeoisie dirigeante<sup>66</sup>. Pour eux, les solutions proposées par l'Œuvre des Cercles n'ont aucun *intérêt* financier, le rapport qualité/prix n'est pas rentable. Ils ne voient pas que la paix sociale a un coût, mais seulement leur propre profit financier.

Une illustration de ce libéralisme des élites — ou tout du moins, de ceux qui sont visés par les discours de l'Œuvre, les industriels — est la position adoptée lors du Congrès de Lille, en 1875. Le rapport Ducarre<sup>67</sup>, sur les conditions de travail des ouvriers, est présenté par le père Marquigny aux industriels du Nord réunis. Impressionnés par une possible remise en cause de la liberté du travail, ces derniers tergiversent : « Fallait-il attaquer de front ce principe ; s'en fallait-il accommoder ? A Lille, on s'en accommoda. Par opportunisme ; peut-être aussi un peu par conviction. On acceptait que la libre concurrence fût devenue loi générale du travail. Elle a ses périls et ses abus [...] [I]l faut choisir : ou liberté individuelle, et alors pas de règlements, mais pas d'associations ; ou bien des associations, mais qui font des règlements et limitent la liberté. On choisit un moyen terme. On ne réglera ni l'activité industrielle, ni la production, ni le métier : la loi de concurrence est souveraine et l'individualisme absolu. Mais on retiendra du moyen âge "l'idée fondamentale : la solidarité entre le maître et l'ouvrier" »<sup>68</sup>.

Mais Maurice Maignen et ses compagnons ne tombent pas pour autant dans un travers de la critique anti-libérale qu'est le socialisme. Même si Maignen se dit en 1889, par

---

<sup>65</sup>. Lors d'une grande enquête menée auprès des patrons de l'Ouest, les résultats sont saisissants. Ils laissent apparaître des « patrons divisés entre eux, concurrents impitoyables, indifférents à des réformes de structure, parfois léthargiques et presque toujours sans compréhension devant le projet qu'on leur soumet », Henri Rollet, *L'action sociale des catholiques en France*, vol. 1, *op. cit.*, p. 83.

<sup>66</sup>. En réalité, le terme « bourgeoisie libérale » est pratiquement un pléonasme. Le bourgeois est un « membre du Tiers qui a réussi grâce à la Révolution » (Maignen). Il lui doit donc tout, ce qu'il a et ce qu'il est. Il ne peut donc en aucun cas remettre en cause un système au moyen duquel il a réussi à changer de condition sociale. François Furet donne d'ailleurs dans *Le passé d'une illusion* (Paris, Robert Laffont, 1995), une définition du bourgeois : le bourgeois est un homme qui ne se préoccupe des exactions commises sur autrui seulement lorsque l'on commence à s'attaquer à lui.

<sup>67</sup>. Nicolas Ducarre, *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête parlementaire sur les conditions du travail en France : salaires et rapports entre ouvriers et patrons* [2 août 1875], Lyon, Mougins-Rusand, 1877.

<sup>68</sup>. Georges Jarlot, *Le régime corporatif* (Paris, Flammarion, 1938), pp. 50-51.

provocation, *socialiste chrétien*<sup>69</sup>, on comprend parfaitement ce qu'il veut dire. Pour lui, en effet, le socialisme est équivalent au marxisme, et indique une doctrine démagogique qui attise la colère des plus démunis et cherche à faire s'affronter les deux *classes*. De fait, l'accusation de *socialiste* est à l'époque un moyen facile de rejeter à la fois le débat et les gêneurs, et l'Œuvre des Cercles a maintes fois eu droit à cette accusation, dont elle s'est sortie sans cesse brillamment, notamment grâce à Albert de Mun<sup>70</sup>.

Nous verrons que la rencontre entre Maignen et l'industriel Léon Harmel compliquent les données, car la volonté d'un certain nombre de patrons de « concilier des systèmes inconciliables »<sup>71</sup> se teinte de libéralisme politique.

## II. La question des Corporations

Avec le développement très rapide des fondations de Cercles catholiques d'ouvriers, une nouvelle idée sociale germe dans l'esprit de Maurice Maignen car elle lui semble réalisable : la restauration des corporations d'arts et métiers abolies par le décret D'Allarde, décret confirmé par la loi Le Chapelier, en 1791.

Le projet n'est pas sans susciter d'intenses débats entre les partisans de la thèse maignenne, et les catholiques libéraux, pour qui le projet semble être une volonté de retour à l'Ancien Régime.

### A. L'abolition des corporations

#### 1. L'édit de 1776

En 1774, Louis XVI nomme Turgot principal ministre. En février 1776, ce dernier fait signer au roi un édit abolissant les corporations d'arts et métiers et interdisant toute possibilité de se regrouper entre métiers : « Dieu, en donnant à l'homme des besoins, et

<sup>69</sup>. Lettre du 27 octobre 1888 : « Je suis plus que républicain, je suis, avec de Mun, *socialiste chrétien* » (souligné par Maurice Maignen). AMM, vol. XX, n. 5.

<sup>70</sup>. Lors du pèlerinage effectué à Rome en 1878, pour le couronnement de Léon XIII, sous la direction d'Albert de Mun, celui-ci expose au pape les difficultés auxquelles est soumise l'Œuvre des Cercles, et notamment l'accusation qui lui est faite de « faire du socialisme ». « Ce n'est pas du socialisme, c'est du christianisme », lui répondit alors le pape (Albert de Mun, *Ma vocation sociale*)

<sup>71</sup>. Nicolas Ducarre, *Rapport, op. cit.*, p. 337.

en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes ». En conséquence de quoi, « nous avons éteint et supprimé, éteignons et supprimons tous corps et communautés de marchands et artisans, ainsi que les maîtrises et jurandes, abolissons tous privilèges, statuts et règlements donnés auxdits corps et communautés, pour raison desquels nul de nos sujets ne pourra être troublé dans l'exercice de son commerce et de sa profession, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit ». Extrêmement impopulaire, cette réforme de Turgot entraîne sa disgrâce trois mois plus tard, le 12 mai 1776, et le 23 août suivant, un édit enregistré par le Parlement rétablissait les corporations. Six corps de marchands et quarante-quatre communautés d'arts et métiers sont créés à Paris, vingt-deux professions restent libres<sup>72</sup>.

## 2. L'offensive de la Constituante

L'offensive contre les corporations est relancée en 1791 — même si l'on peut considérer qu'elle n'est que la suite logique de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, où la liberté du travail est inscrite —, avec le décret D'Allarde, du 17 mars 1791 : « A partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, il sera libre à toute personne de faire tel négoce, ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon ; mais elle sera tenue de se pourvoir auparavant d'une patente, d'en acquitter le prix suivant les taux ci-après déterminés et de se conformer aux règlements de police qui sont ou pourront être faits » (article 7).

La « Grande Constituante » — selon l'expression de Nicolas Ducarre — poursuit son œuvre d'instauration de la « liberté individuelle du travail »<sup>73</sup>, par le vote de la loi proposée par Le Chapelier, le 17 juin 1791, anéantissant définitivement ce qui restait des corporations, et interdisant toute réunion d'ouvriers d'un même métier : « Art. 1<sup>er</sup> — L'anéantissement de toute espèce de corporations des citoyens de même état et profession, étant une des bases de la constitution française, il est défendu de les rétablir sous quelque prétexte et forme que ce soit.

<sup>72</sup>. Cf. Nicolas Ducarre, *Rapport, op. cit.*, p. 51.

<sup>73</sup>. « La corporation et le servage du monde ancien avaient fait place aux corps de métiers et à la liberté collective du moyen âge. Ces institutions disparaissaient à leur tour devant le régime de la liberté individuelle du travail », Nicolas Ducarre, *Rapport, op. cit.*, p. 57.

Art. 2 — Les citoyens d'un même état et profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne pourront lorsqu'ils se trouveront ensemble se nommer ni président, ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur de prétendus intérêts communs ».

## B. Etude de Maignen sur les corporations

### 1. Un constat : la permanence de l'idée de corporation dans les esprits

En 1878, Maurice Maignen, dans un long article qu'il a rédigé<sup>74</sup>, intitulé « Du vrai principe de la Corporation chrétienne et de la liberté du travail »<sup>75</sup>, dresse ce constat : l'idée de Corporation est restée présente dans tous les esprits, ouvriers ou non, catholiques ou radicaux, que ce soit pour réclamer son rétablissement ou, au contraire, en empêcher tout retour : « La *Corporation* est devenue comme le mot d'ordre qui retentit, à l'heure qu'il est, dans les camps les plus opposés, à la grande stupéfaction de nos docteurs en économie politique, qui croyaient depuis longtemps le nom et la chose définitivement enterrés sous les condamnations de Turgot et de son école »<sup>76</sup>.

Si Maignen considère qu'Eugène Tallon voit juste lorsqu'il questionne, dans *De la vie morale et intellectuelle des ouvriers* : « n'est-ce pas la preuve évidente que la réalisation de ces vœux, au fond, répond à un sentiment, on pourrait dire à un besoin général ? », il bat en brèche l'idée, soutenue par le même Tallon, qui voudrait que catholiques et radicaux aient le même souhait quant aux corporations : « Ce n'est là qu'un accord apparent ». Car pour Maignen, la restauration de la Corporation ne peut en aucune manière se faire si l'on ne remet pas en cause le principe révolutionnaire de la liberté du travail, qui est devenu un « véritable axiome scientifique », partant, « comme inviolable par la prescription »<sup>77</sup>. En ce sens, le plaidoyer des radicaux en faveur des Corporations est voué à l'échec car ils veulent l'adapter aux conditions modernes du travail, donc sans remettre en cause la liberté absolue du travail : « Le spectre de la liberté du travail

<sup>74</sup> Il a écrit cet article dans le cadre des « sessions » organisées par le Conseil des Etudes.

<sup>75</sup> Publié dans l'organe de presse de l'Œuvre des Cercles, la revue *L'Association catholique*, février 1878, pp. 217-230.

<sup>76</sup> Maurice Maignen, « Du vrai principe de la corporation chrétienne », *op. cit.*, p. 217.

<sup>77</sup> Maurice Maignen, « Du vrai principe de la corporation chrétienne », *op. cit.*, p. 218.

leur apparaît au moment de conclure. Ils finissent leur éloquent plaidoyer sur les Corporations en invoquant les circonstances atténuantes, c'est-à-dire la réforme de leur organisation, pour les concilier avec les conditions de la société moderne, à savoir le dogme de la liberté du travail »<sup>78</sup>.

## 2. La Corporation, contre le libéralisme économique

La Corporation maignenne a donc la même base de départ que le Cercle catholique d'ouvriers et que la Corporation d'Ancien Régime. Pour Maignen, la Corporation est « l'union des patrons et des ouvriers d'un même métier »<sup>79</sup>. Pour lui, la Révolution a détruit un système qui protégeait les ouvriers. Car, avant 1791, la Corporation donnait à l'ouvrier une véritable valeur sociale. Désormais, l'ouvrier n'est plus qu'un individu isolé et soumis aux volontés de son patron.

De plus, la Révolution, en abolissant la Corporation, a spolié l'ouvrier de son patrimoine matériel et social<sup>80</sup>. Patrimoine matériel, d'une part, car l'ouvrier avait nécessairement un travail, grâce à la Corporation, car les patrons étaient tenus de donner un travail à l'ouvrier, qui n'était donc jamais au chômage<sup>81</sup>. Un patrimoine social, d'autre part, car l'ouvrier obtenait une reconnaissance sociale par le parcours qu'il devait accomplir : apprentissage, compagnonnage et chef-d'œuvre pour être admis à la maîtrise, montrant ainsi un véritable savoir-faire, reconnu par tous : « Il peut être maçon celui qui le veut, pourvu qu'il en sache le métier ! Voilà la liberté du travail vraie, sacrée, imprescriptible ! C'est celle-là qui fait la dignité et le bien-être des travailleurs et la perfection de l'industrie durant six cent ans ! »<sup>82</sup>. En outre, la critique la plus violente qu'il adresse à la Révolution — s'appuyant sur de très nombreux auteurs exempts de toute sympathie pour l'Ancien Régime, tels Karl Marx, Louis Blanc, etc. — est d'avoir

<sup>78</sup>. Maurice Maignen, « Du vrai principe de la corporation chrétienne », *ibid.*

<sup>79</sup>. « Tant que les mots voudront dire quelque chose, la corporation sera l'union des patrons et des ouvriers d'un même métier » (« Eléments de la lettre à M. de La Tour du Pin »).

<sup>80</sup>. « [L]a propriété qui demeure encore aujourd'hui abandonnée au libre usage de *tout homme*, selon la formule de Turgot, la propriété qui est la seule supprimée, toutes les autres s'étant peu à peu et en partie reconstituées, c'est *la propriété du métier*, c'est le patrimoine de l'ouvrage d'avant 89 ; l'ouvrier en a été dépouillé en 91, et il s'est trouvé réduit à l'état de prolétaire, c'est-à-dire sans héritage, sans patrimoine, au nom des conquêtes de 89 et de la proclamation des Droits » (Maurice Maignen, « Du vrai principe de la Corporation chrétienne », *op. cit.*, pp. 224-225).

<sup>81</sup>. « Par la Corporation, elle avait assuré à l'ouvrier la perpétuité de son unique moyen d'existence, *le Travail* » (Maurice Maignen, « Du vrai principe de la Corporation chrétienne », *op. cit.*, p. 221).

<sup>82</sup>. Maurice Maignen, « Du vrai principe de la corporation chrétienne », *op. cit.*, p. 226.



créé le paupérisme, mot inconnu jusqu'à 1791<sup>83</sup>. Il ose même avancer que, sous l'Ancien Régime, l'ouvrier n'était pas dans le besoin, contrairement au XIX<sup>e</sup> siècle, s'appuyant sur l'exemple universellement respecté de saint Vincent de Paul<sup>84</sup>, qui ne s'est jamais occupé des ouvriers mais seulement des pauvres : « saint Vincent de Paul, qui n'a pas oublié une seule misère de son temps, dans son immense carrière, n'a rien fait pour les ouvriers. Ils vivaient par leur travail. Et il a fallu les démentes et les dévastations révolutionnaires pour constituer la misère à l'état permanent dans le peuple et arracher de ses entrailles ce cri terrible que les baïonnettes en 1834 n'ont pas étouffé dans le sang, "Vivre en travaillant ou mourir en combattant" »<sup>85</sup>.

La Corporation créait également des obligations, fixées par des coutumes, entre les patrons et les ouvriers, qui empêchaient les patrons de fixer arbitrairement les salaires et de les baisser selon leur volonté. Ces règles étaient édictées pour chaque corps de métier, et devaient être respectées par tous, patrons et ouvriers.

### 3. La Corporation, pour la paix sociale

« La Corporation d'arts et métiers, dans la société ancienne, était l'application pratique du devoir de patronage des supériorités sociales, ou des *Puissances*, comme on disait autrefois, à l'égard des classes inférieures ou de l'ordre populaire ; car les préjugés des classes n'existent que depuis la suppression des inégalités sociales »<sup>86</sup>. Dans l'esprit de Maurice Maignen, la société vivait en paix sous la monarchie, grâce à la Corporation et au mode d'organisation sociale sous l'Ancien Régime, car les patrons et les ouvriers étaient unis. L'opposition entre les deux classes n'existait donc pas : « Par la Corporation, la société ancienne avait armé le travailleur, en *le privilégiant*, du droit de propriété contre l'oppression du capital, et préservé son âme de l'envie et de la haine contre le riche »<sup>87</sup>. A l'heure où il vit, ce n'est plus le cas, on approche le « classe contre classe » de Jules Guesde. La guerre des classes menace de s'envenimer, « la société est

---

<sup>83</sup>. « A partir de cette double conquête des immortels principes de 1789, la pauvreté dans le peuple se transforma en cette plaie inguérissable pour laquelle il fallut inventer un nom nouveau comme la chose, le paupérisme » (Maurice Maignen, « Du vrai principe de la Corporation chrétienne », *op. cit.*, p. 222).

<sup>84</sup>. Sous la Révolution, la seule statue à ne pas avoir été systématiquement détruite a été celle de saint Vincent de Paul. Maignen note même que dans une salle consacrée aux « hommes illustres », une statue du saint avait été déposée, avec cette mention : « Vincent de Paul, philanthrope français ».

<sup>85</sup>. AMM, *notes sur les corporations*, 8.III, p. 17.

<sup>86</sup>. Maurice Maignen, « Du vrai principe de la corporation chrétienne », *op. cit.*, pp. 218-219.

<sup>87</sup>. Maurice Maignen, « Du vrai principe de la corporation chrétienne », *op. cit.*, p. 225.

menacée de périls inconnus avant 1789 »<sup>88</sup>, « la société moderne voit monter d'heure en heure le flot qui menace de l'engloutir »<sup>89</sup>.

Pour Maignen, c'est la Constituante elle-même qui a créé un danger pour la société, car elle a engendré un type humain, qui fait partie d'une classe sociale, qui se renouvelle sans cesse, augmente en permanence, et a tendance à vouloir s'organiser contre les patrons qui l'opprime. Mais, à la différence de Marx, Maurice Maignen ne considère nullement qu'il existe un *Lumpenproletariat*, un sous prolétariat tellement opprimé qu'il s'habitue à son sort et ne cherche plus à en sortir. Certes, Maignen pense que le libéralisme s'est profondément ancré dans les habitudes des ouvriers, mais il espère contre tout, et considère que les ouvriers sauront vaincre. Maignen n'appelle pas à la révolte des masses, loin s'en faut, mais il voit clairement que cette masse paupérisée peut s'insurger car elle est opprimée : « Tant que, dans la science sociale et la préparation des lois, le principe révolutionnaire du *laissez faire* et du *laissez passer* prévaudra, l'ère des révolutions ne sera pas fermée ; la guerre sociale grandira en revendications et en violences ; l'enfer des souffrances populaires retentira de cris et de colères »<sup>90</sup>. Il faut donc rétablir les corporations car ce sont elles qui protègent les ouvriers contre les exactions des patrons, ce sont les seules institutions capables d'assurer la paix sociale, et ce sont uniquement elles qui peuvent empêcher une nouvelle révolution : « Le peuple ouvrier n'aurait plus le droit d'accuser la société de son impuissance à améliorer son sort, ni de reprocher à l'Eglise de ne lui proposer pour remèdes à ses souffrances que la résignation en ce monde et la vie éternelle dans l'autre »<sup>91</sup>.

En outre, autre facteur de paix sociale dans la Corporation, la fraternité régnait entre les patrons et les ouvriers : « Sans Dieu Créateur et Providence, la famille humaine est supprimée. Il n'existe que des individus isolés les uns des autres. N'ayant plus de père commun, les hommes ne sont plus des frères. Par conséquent, il n'existe pas de devoirs entre eux ; il n'y a plus que des droits, c'est-à-dire des intérêts à débattre. C'est la guerre sociale au lieu de la paix des enfants de Dieu ». Tandis que dans la Corporation d'Ancien Régime, les ouvriers avaient des devoirs à remplir envers leurs patrons, et ces

---

<sup>88</sup>. AMM, *conférences sur les corporations*, 7.3.8.

<sup>89</sup>. AMM, *conférences sur les corporations*, 12.7.

<sup>90</sup>. Maurice Maignen, « Du vrai principe de la corporation chrétienne », *op. cit.*, p. 228.

<sup>91</sup>. Maurice Maignen, « Du vrai principe de la corporation chrétienne », *op. cit.*, p. 230.

derniers envers les premiers, assurant ainsi la cohésion du travail<sup>92</sup>, désormais l'individualisme règne et chacun s'élève contre l'autre.

De plus, Maignen réclame l'instauration d'un conseil de médiation, pour imiter ce qui existait sous l'Ancien Régime, lors des litiges entre patrons et ouvriers. Ce conseil intervenait et réglait la plainte qui lui était présentée, évitant ainsi que la justice soit rendue par l'une ou l'autre des parties.

#### **4. Le rétablissement des Corporations est-il possible ?**

La grande question qui se pose à Maignen concerne la faisabilité d'une restauration des corporations. Il consacre une part importante de ses notes à ce point très important : peut-on demander le rétablissement des corporations, au risque de voir les ouvriers ne pas suivre le mouvement ?

Maurice Maignen titre un des ses travaux sur les corporations : « Objections au rétablissement des corporations : affaiblissement des intelligences et des caractères ». Pour lui, le problème existe et est profond, les ouvriers n'ont plus la force d'âme qu'ils avaient avant la Révolution, et les patrons ne sont plus capables de faire des sacrifices, ils sont *affaiblis* : « Les classes dirigeantes ont soif de fortune et de bien-être à tout prix. Elles ont perdu la vigueur de cœur et d'âme qui rend capables de sacrifices. L'éducation révolutionnaire a ruiné leurs principes. [...] Les classes dirigeantes, sans un miracle, ne peuvent plus accomplir leur devoir social de dévouement aux classes laborieuses. L'affaiblissement de celles-ci est non moins profond. Les conséquences de l'anéantissement des corps populaires, l'isolement, a détruit le sentiment de l'honneur du métier, le dévouement, la probité d'instinct, le bon sens, l'esprit national. Non, les classes populaires ne sauraient produire aujourd'hui les hommes de travail d'autrefois »<sup>93</sup>.

Cet affaiblissement de la volonté dresse comme un mur infranchissable devant le désir de paix sociale voulue par Maignen. Mais il passe outre à cet obstacle, qu'il ne considère pas indépassable, et il fait le pari de réussir à rallier la majorité des patrons et

---

<sup>92</sup>. « Tant que les clauses du contrat consenti entre les trois Ordres, Clergé, Noblesse et Tiers-Etat, ont été observées, la paix sociale a régné dans la nation, et avec elle [...] le bien-être matériel ; et la puissance de la France très-chrétienne s'est élevée à une incomparable grandeur », Maurice Maignen, « Du vrai principe de la corporation chrétienne », *op. cit.*, p. 219.

<sup>93</sup>. AMM, *La seule objection au rétablissement des corporations*, 8.6.17.

des ouvriers à son idée de rétablissement des corporations. C'est pourquoi, deux ans durant, il réunit des patrons au Cercle Montparnasse, pour travailler sur cette question. Et en décembre 1877, la *Déclaration des patrons chrétiens*<sup>94</sup> est publiée, déclaration signée par 30 patrons et 500 ouvriers, qui prône le rétablissement des corporations, et, pour contourner la législation en vigueur, fonde des associations professionnelles, sur le modèle de la corporation des peintres-verriers de Claudius-Lavergne.

### **5. Que pensaient les révolutionnaires de la suppression des corporations ?**

Les révolutionnaires eux mêmes étaient très partagés quant à la conservation ou l'abolition des corporations. Maurice Maignen, dans l'étude qu'il consacre aux corporations, note tout ce qu'il peut trouver dans les journaux de la Révolution concernant le sujet, ou l'état du travail des ouvriers. Il compulse ainsi l'intégralité du journal dirigé par Marat, *L'ami du peuple*. Le résultat est surprenant : Marat était favorable aux Corporations, et refusait leur abolition. Ce point n'est pas noté seulement par Maignen, mais aussi par Nicolas Ducarre dans son *Rapport sur les conditions de travail des ouvriers en France*. Tous les deux donnent des renseignements précieux quant à la position développée par Marat. Ducarre cite le n° 91 de *L'Ami du peuple*, où Marat refuse l'abolition, car elle entraînerait la déchéance du travail. Ce qui est très intéressant, c'est que la position de Maignen rejoint, quatre-vingt ans plus tard, la position de Marat, alors que les deux hommes n'ont pas particulièrement la même vision du monde : « Dans chaque état qui n'a plus la gloire pour mobile, si du désir de faire fortune on ôte le désir d'établir sa réputation, adieu la bonne foi. Bientôt toute profession, tout trafic dégénère en intrigue et en friponnerie... [...] Décrié dans un quartier, l'ouvrier ira dans un autre... [...] [L]'ordre de la société exige que le législateur prenne des mesures pour prévenir la fraude, la dépravation des mœurs et les malheurs qui en sont la suite »<sup>95</sup>. De fait, Marat fut le seul acteur révolutionnaire à s'insurger contre l'abolition des Corporations, lui qui déclarait : « Qu'aurons-nous

---

<sup>94</sup>. Cette *Déclaration*, rédigée par Maignen et discutée en commun, revêt une importance telle qu'il est nécessaire de lui consacrer une analyse détaillée, dans une partie du deuxième chapitre.

<sup>95</sup>. Marat, *L'Ami du peuple*, n° 91. Cité par Nicolas Ducarre, *Rapport sur les conditions de travail*, *op. cit.*, pp. 58-59.

gagné à détruire l'aristocratie des nobles si elle est remplacée par l'aristocratie des riches ? »<sup>96</sup>.

La défense des Corporations d'arts et métiers n'en a que plus de force, car Marat est, comme le souligne Nicolas Ducarre, favorable à des restrictions très dures pour l'accès à la maîtrise : sept ans d'apprentissage, suivis de trois ans de compagnonnage. La somme à payer pour devenir maître ne serait pas très élevée, mais correspondrait à l'achat d'une charge sous l'Ancien Régime. Ducarre note par ailleurs avec un certain dépit que cet ennemi de la liberté du travail est, à cause de son assassinat par Charlotte Corday, « panthéonisé ».

### **C. Un essai de retour à la Corporation : l'association professionnelle**

Comme on a pu le voir dans la précédente sous-partie, la question qui s'était posée à Maignen était celle de la faisabilité d'un retour aux Corporations. La loi sur les syndicats (1884) n'est pas encore votée, donc le droit de réunion n'est pas encore reconnu. Mais une faille existe dans la législation. Elle concerne les associations professionnelles.

A l'imitation de ce que Claudius-Lavergne a élaboré (la corporation des peintres-verriers), Maurice Maignen compose des groupements professionnels, qui, eux, sont autorisés. Il regroupe les métiers en quatre sections : 1<sup>ère</sup> section, vêtement (tailleurs, cordonniers, selliers, teinturiers) ; 2<sup>e</sup> section, bâtiment (menuisiers, serruriers, couvreurs, plombiers, peintres, fumistes) ; 3<sup>e</sup> section, arts industriels (ébénistes, tapissiers, peintres en décors, graveurs, dessinateurs, articles de Paris) ; 4<sup>e</sup> section, métaux (Mécaniciens, forgerons...). De véritables embryons de corporations sont donc formés par Maurice Maignen.

La première association professionnelle est fondée le 2 mars 1879. Il s'agit de l'Association professionnelle catholique des imprimeurs-libraires, relieurs, brocheurs de Paris. A cette Association était rattaché l'atelier Saint-Générosus, fondé en 1876, dirigé par M. Mersch, un patron chrétien. Le 25 juin 1879, une seconde Association se formait : l'Association professionnelle des orfèvres, joailliers, bijoutiers, horlogers et bronziers, placée sous le patronage de saint Eloi. Enfin, le 10 août, l'Association

---

<sup>96</sup>. Cité par Richard Corbon, *Maurice Maignen, op. cit.*, p. 378.

professionnelle des horticulteurs-jardiniers est fondée, sous la présidence de Maurice Maignen. Ces associations sont suivies la même année de l'Association des cordonniers, et celle des ébénistes. Deux corporations voyaient le jour : la corporation du bâtiment, à Toulouse, et celle des menuisiers et ébénistes, à Nantes.

*Le problème de l'intégration des non catholiques*

Il faut par ailleurs évoquer une question qui avait préoccupé les membres de l'Œuvre, celle de la catholicité affirmée des associations professionnelles. Fallait-il dire clairement que les Associations fondées n'acceptaient que des catholiques, ou ces associations devaient-ils accueillir tous les hommes de bonne volonté. Dans une lettre à Albert de Mun, Maurice Maignen refuse définitivement ce qu'il appelle des « association d'honnêtes gens », car, pour lui, elles sont vouées à l'échec, et ne sont en aucune manière conforme à ce qui a été défendu jusqu'à présent : « Je ne pouvais imaginer que l'idée était de favoriser, par l'Œuvre des Cercles catholiques, des associations d'honnêtes gens ! [...] Comment ! Il faut autoriser la 2<sup>e</sup> Section à former des Comités fortement constitués de fervents catholiques et dûment autorisés à créer des corporations composées d'honnêtes gens ? Oui ! parce que les Cercles ne peuvent fournir le contingent nécessaire à la formation de Corporations catholiques. [...] Le cercle catholique est une œuvre apostolique de préservation mais aussi de conversion. Par conséquent, [il<sup>97</sup>] ne repousse pas les non convertis mais c'est dans le but de les convertir. [...] Est-ce que ce sont ces corporations sans garanties religieuses que Léon XIII a bénites et a encouragées ? Jamais. [...] Je demande qu'il leur soit reconnu de n'admettre que des personnes *faisant profession de la foi catholique* »<sup>98</sup>.

En fin de compte, c'est la position défendue par Maurice Maignen qui prévaut. Dans le *programme pour l'organisation des associations professionnelles catholiques d'Arts et Métiers*, qu'il a rédigé et qui sera adopté comme base des associations professionnelles, Maurice Maignen écrit, élaborant ainsi les bases des associations professionnelles et des futures corporations : « Article 1<sup>er</sup> — Les Associations professionnelles d'arts et métiers sont constituées afin de remédier à l'isolement du travailleur et à l'antagonisme du maître et de l'ouvrier, aux abus de la concurrence et à la décadence des arts et métiers,

---

<sup>97</sup> Illisible sur le document.

<sup>98</sup> Souligné par Maurice Maignen. *La question de la corporation mitigée non conforme à l'instruction*, 1885. AMM, 12.7. Pour appuyer son propos, Maurice Maignen donnait l'exemple d'associations catholiques noyautées par la Franc-Maçonnerie, car elles avaient acceptées des non catholiques dans leurs rangs, et se trouvaient désormais opposées à Rome.

produits par l'application des principes révolutionnaires à l'organisation du travail. [...] Article 3 — Nul ne peut être admis dans l'Association s'il ne fait profession de foi catholique ; les maîtres et les ouvriers doivent en outre justifier de leur capacité professionnelle »<sup>99</sup>.

### III. Système Maignen contre système Harmel

#### A. La rencontre entre Maignen et Léon Harmel

Léon Harmel est un industriel de l'Est de la France, installé en Champagne, près de Reims. C'est son père qui a fondé et organisé l'industrie de la filature, au village du Val des Bois. L'organisation est unique à l'époque, même si d'autres expériences sont tentées par les patrons (Mame à Tours, par exemple) pour protéger les ouvriers du libéralisme économique et du matérialisme ambiant. De taille réduite, l'usine regroupe des familles entières d'ouvriers, pour atteindre au total trois cents personnes environ. Des institutions sociales sont créées pour subvenir aux besoins des familles : caisse mutuelle, demi-salaire pour l'ouvrier malade. Une union intime lie le patron à sa « famille ouvrière ».

Pour Léon Harmel — ce qui le fait d'ailleurs apprécier de ses ouvriers, qui l'appellent le « Bon Père » —, il est impératif de consulter les ouvriers pour tout ce qui concerne les affaires communes : « Le bien de l'ouvrier par l'ouvrier et avec lui, jamais sans lui ». Léon Harmel hérite de toutes les qualités de son père, lui qui est « l'incarnation vivante du patronage chrétien »<sup>100</sup>.

La rencontre entre Maurice Maignen et Léon Harmel s'opère lors d'un pèlerinage des Cercles ouvriers à Notre Dame de Liesse en 1873. Albert de Mun, dans *Ma vocation sociale*, décrit l'événement : « Harmel avait annoncé la venue de son cercle et de son patronage. Mais il ne les avait pas enrôlés dans notre troupe. Embusqués avec une fanfare, derrière un petit bois qui borde la route de Coucy les Eppes à Liesse, le détachement du Val avait surgi, tambour battant et clairon sonnante, au flanc de la

---

<sup>99</sup>. AMM, 10.4.3.

<sup>100</sup>. Henri Rollet, *L'action sociale des catholiques en France*, vol. 1, *op. cit.*, p. 222. Rollet a un penchant pour Léon Harmel, qui fausse malheureusement quelque peu son opinion sur la question.

colonne, et j'avais éprouvé un dépit furieux de ce trouble inopiné dans une marche si bien organisée. René de La Tour du Pin aperçut immédiatement toute l'importance de l'adhésion que nous apportait cet industriel dont l'intelligente audace avait inauguré une méthode si nouvelle »<sup>101</sup>.

## **B. L'opposition de Maurice Maignen à l'usine du Val des Bois**

Dès le début, Maurice Maignen est opposé à la généralisation du modèle du Val des Bois, essentiellement, parce qu'il a travaillé à étendre les Cercles dans toute la France, et qu'il a observé leur mode de fonctionnement. Maignen, au fil des correspondances échangées entre certains membres de l'Œuvre des Cercles et lui, donne les raisons de son opposition.

### **1. Une « usine chrétienne » fonctionnant en circuit fermé**

L'un des principaux arguments que Maurice Maignen oppose à Léon Harmel, c'est le mode de fonctionnement du Val des Bois. Si Maignen considère que la paix règne à l'usine chrétienne du Val, il n'en pense pas moins qu'il y a un sérieux problème par rapport aux Cercles ouvriers. Tandis que ces derniers ont une population qui a la possibilité de partir ou de rester, au Val des Bois la situation est nettement différente, car rien n'est prévu pour les familles d'ouvriers qui souhaiteraient partir. La population du Val naît, vit et meurt au Val des Bois. D'un côté, les ouvriers reçoivent instruction et loisirs au Cercle, où ils peuvent choisir de venir ou non en toute liberté ; de l'autre, les ouvriers dépendent entièrement du système mis en place par Harmel, bénéfique pour l'ouvrier mais qui l'oblige à rester dans l'usine. Maignen le précise d'ailleurs, avec peut-être un grain de polémique, en comparant la population des Cercles et celle de l'usine Harmel, population « fixe, dépendante, agrégée par le travail de toute la famille et *asservie*. Si le marquis de Mun, le seigneur châtelain sans droits féodaux, mais seigneur quand même, a la population sous sa main, c'est M. Harmel qui a hérité des

---

<sup>101</sup>. Albert de Mun, *Ma vocation sociale*, op. cit., pp. 217-218.



droits féodaux du marquis de Mun ; c'est lui le marquis du XIX<sup>e</sup> siècle ; il tient la population dans sa main, corvéable à merci »<sup>102</sup>.

## 2. La protection sociale

De plus, un problème fondamental du fonctionnement de l'usine du Val réside dans le fait qu'il n'y a aucune protection extérieure, tant pour le patron que pour l'ouvrier, contre les fluctuations du marché, la maladie<sup>103</sup>, etc. Tandis que, grâce à la corporation, ouvriers et patrons sont protégés contre tous les types d'accidents ou de maladies, dans l'usine chrétienne, le moindre incident dans la production peut être fatal au patron et aux ouvriers : « Aucune institution n'existe entre le patron et l'ouvrier pour les garantir l'un et l'autre contre l'abaissement des salaires et les chances du chômage, aucune protection réglementaire, telle qu'elle existait et qu'elle doit exister dans la corporation professionnelle n'y intervient. Patrons et ouvriers demeurent l'un et l'autre à la merci des fluctuations meurtrières des conditions du travail [...] Au point de vue pratique, leur isolement créé par la révolution demeure »<sup>104</sup>.

## 3. Corporation ou usine chrétienne ?

Si Maurice Maignen reconnaît l'immense mérite de l'œuvre de Léon Harmel, il n'en considère pas moins que cette « usine chrétienne » ne peut être transposée dans toute la France. Dans une lettre à René de La Tour du Pin<sup>105</sup>, M. Maignen écrit ceci : « Le nom de M. Harmel, son œuvre, restera dans les annales de l'Eglise, comme la démonstration qu'à Elle seule appartient la solution des questions sociales. Les merveilles opérées sur

---

<sup>102</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, p. 488. Maurice Maignen précise ailleurs qu'il n'est en rien opposé à Harmel en tant que personne, mais que ce sont certaines de ses idées sociales qui constituent un problème.

<sup>103</sup>. Maurice Maignen précise bien qu'il manque une protection « extérieure » à ce qui peut être prévu par le patron, car au Val des Bois, une Caisse de protection sociale existe. Le danger vient de l'isolement de ces institutions.

<sup>104</sup>. AMM, « Distinction entre la Corporation professionnelle et la Corporation chrétienne du Val des Bois », 8.VI.24, pp. 2-3.

<sup>105</sup>. La lettre écrite par Maignen semble ne plus exister, mais il a conservé des notes dans un dossier « Eléments de la lettre à M. de La Tour du Pin » (Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, pp. 486-487). La date de cette lettre est inconnue, mais elle « est certainement antérieure au 23 novembre 1875 ».

la population de l'usine peuvent-elles être obtenues parmi les populations de nos Cercles ? Peut-on appliquer à la population des grandes villes les mêmes institutions, avec la même certitude de succès ? Non ! A cause de la mobilité et de la liberté absolue de cette population qui nous échappe profondément ». Ainsi, pour Maignen, il faut *adapter* les cercles locaux, et il ne faut pas qu'il y ait *un* modèle économique national, mais *des* œuvres adaptées aux besoins locaux : « Il faut des œuvres économiques pour les Cercles des villes ; il faut des œuvres économiques pour les villages ; il faut des œuvres économiques pour les usines ; mais toutes applicables (adaptées) aux diverses conditions sociales qui sont particulières à ces milieux »<sup>106</sup>.

La différence fondamentale entre le Cercle ouvrier de Maignen et l'usine du Val des Bois se situait dans son étendue géographique, comme cela vient d'être évoqué. Comme le soulignait Maignen, l'usine Harmel peut être transposée dans toute la France, à l'exception des villes. De plus, et c'est ce qui fait la fragilité du Cercle ouvrier, les relations entre les ouvriers et le Cercle sont aux antipodes de celles entretenues au sein de l'usine.

En réalité, Maurice Maignen le dit clairement, le Val des Bois ne peut pas être considéré comme une corporation : « Aujourd'hui, formée seulement d'un patron et de mille ouvriers ou ouvrières, elle ne saurait point réaliser la Corporation professionnelle, mais la merveille des Confrairies[*sic*]<sup>107</sup> ». Et ailleurs, « Tant que les mots voudront dire quelque chose, l'usine chrétienne du Val des Bois ne sera jamais une corporation. La corporation d'arts et métiers est l'union *des* patrons et *des* ouvriers, tandis que l'usine chrétienne du Val des Bois est l'union *d'un* patron et de ses ouvriers »<sup>108</sup>. Ce qui manque donc au Val, ce n'est pas le nombre d'ouvriers, mais ce sont les patrons.

---

<sup>106</sup>. Maignen note dans un projet de lettre que l'uniformisation des actions de charité, et notamment les visites des Dames patronnesses à tous les sociétaires des Cercles, même riches mais isolés et donc potentiellement dans le besoin (veufs, célibataires, etc.), entraînaient le risque de décourager des bonnes volontés, heurtées par l'action intempestive de ces Dames charitables.

<sup>107</sup>. Maurice Maignen loue ainsi l'usine du Val, au point de vue de la Confrérie : « Comme confrérie, influence morale, etc., elle est parfaite et supérieure aux confréries d'autrefois. Elle embrasse la famille entière et a résolu le problème jugé jusque là insoluble de la christianisation de l'usine. C'est une véritable archiconfrérie car elle forme une grappe de confrairies rattachées à la même tige, qui leur transmet la chaleur et la vie, *l'apostolat personnel* du patron usinier », AMM, « Distinction entre la Corporation professionnelle et la corporation chrétienne du Val des Bois », 8.VI.24, p. 3.

<sup>108</sup>. *Eléments de la lettre à M. de La Tour du Pin.*

#### **4. Action parallèle des Cercles ouvriers et de l'usine du Val des Bois**

Le maître mot de la position de Maurice Maignen par rapport à l'action de Léon Harmel est donc *adaptation*. Pour lui, il ne s'agit en aucun cas d'abandonner le modèle du Val des Bois. Mais il ne s'agit pas non plus de délaisser l'idée de Corporation d'arts et métiers. Il faut un soutien aux deux formes de régénération sociale que sont la corporation maignenne et l'usine de Léon Harmel, car toutes les deux se soutiennent mutuellement : « L'action de la confrérie est nécessaire à la vie de la Corporation professionnelle. Seulement, il y aurait une grande illusion et par suite un terrible découragement si on se persuadait à ce point de leur efficacité unique et souveraine et que l'on renonçât à l'institution politique et sociale de la Corporation comme une dangereuse chimère. Il faut persévérer plus que jamais dans l'apostolat de l'usine par la méthode éprouvée du Val des Bois. Il faut persévérer dans la création des comités et des cercles qui préparent les groupes de la grande corporation légale mais il faut travailler en même temps à obtenir la suppression du décret qui l'abolit »<sup>109</sup>.

Par ailleurs, Maurice Maignen se prémunit contre toute volonté d'ostraciser le modèle soit de la Corporation professionnelle, soit de l'usine du Val des Bois. Maignen le redit, au risque de se répéter, il n'y a pas un modèle mais plusieurs, qui doivent fonctionner et ne pas lutter l'un contre l'autre : « Et nous ne pouvons repousser ni décréter a priori ; aucune forme spéciale ne peut être décrétée ni repoussée d'avance par nous ; associons de plus les patrons chrétiens à la grande œuvre du Val des Bois »<sup>110</sup>.

#### **5. La question de la reconnaissance légale**

Pour Maignen, la reconnaissance légale de la corporation est absolument fondamentale. Sans légalisation, le danger de la dissolution d'une association professionnelle, d'une corporation d'arts et métiers, etc., guette, et l'influence sur la société est nulle car elle n'est pas reconnue, et se met dans une situation illégale<sup>111</sup>. De plus, Maignen insiste

---

<sup>109</sup>. AMM, « Distinction entre la Corporation professionnelle et la corporation chrétienne du Val des Bois », 8.VI.24, pp. 6-7.

<sup>110</sup>. AMM. « Distinction entre la Corporation professionnelle et la corporation chrétienne du Val des Bois », 8.VI.24, non numéroté.

<sup>111</sup>. Maurice Maignen — même s'il est loin d'être un légaliste — sait parfaitement ce qui peut arriver s'il crée une association non reconnue par le gouvernement. Déjà, en 1864, il avait dû exposer en détail les principes et les buts du Cercle des Jeunes ouvriers, devant une Commission industrielle du gouvernement. L'Œuvre des Cercles a d'ailleurs été plusieurs fois menacée de dissolution par le gouvernement pour cause d'association non autorisée.

fortement sur la nécessité du groupement public. Pour lui, une association privée ne peut avoir la même influence sur les ouvriers qu'une association publique, reconnue par le gouvernement. C'est ce qui fait aussi la différence entre l'usine du Val des Bois et la Corporation professionnelle, c'est une question de largeur de vue : « La première est une œuvre privée d'apostolat chrétien et charitable à l'usine ou à l'atelier. La seconde est une institution sociale et politique pour le rétablissement de l'organisation générale du travail sur les bases de l'ordre social chrétien »<sup>112</sup>.

## **IV. Les opposants au rétablissement des corporations**

L'opposition au rétablissement des corporations d'arts et métiers s'exprime doublement. D'un côté, la classe politique, par l'intermédiaire du député Ducarre qui présente à l'Assemblée un Rapport sur les conditions de travail des ouvriers et qui voit la liberté de travail remise en cause par les ouvriers eux-mêmes, avec une volonté de retour aux corporations, ce qu'il refuse ; de l'autre, les catholiques sociaux, qui sont partisans de l'usine chrétienne de Léon Harmel, et les économistes libéraux, qui refusent le modèle de Maignen car il leur semble aller à l'encontre de tous les « acquis » de la Révolution.

### **A. Le *Rapport* de Nicolas Ducarre**

L'opposition au rétablissement des Corporations d'arts et métiers s'exprime essentiellement par la voix de Nicolas Ducarre<sup>113</sup>, à travers le *Rapport* à l'Assemblée, déjà mentionné. Il dénonce avec vigueur toute possibilité de retour à une quelconque limitation de la liberté du travail : « Votre commission a examiné avec la plus sévère attention les remèdes proposés, et voilà le résultat de son examen : tous aboutissent à cette conclusion : réduire ou supprimer la liberté individuelle du travail et la remplacer par des collectivités, associations ou syndicats, chargés de veiller aux intérêts de chaque profession. C'est, en un mot, le retour au régime des corporations, corps de métiers,

---

<sup>112</sup>. AMM, « Distinction entre la Corporation professionnelle et la corporation chrétienne du Val des Bois », 8.VI.24, non numéroté.

<sup>113</sup>. Nicolas Ducarre (1819-1883) a été conseiller municipal à Lyon, puis député du Rhône. Par ailleurs, il est franc-maçon, membre de la Loge du Parfait-silence de Lyon (Source : Fiche biographique de la BNF).

maîtrises ou jurandes, qui longtemps a été celui du travail en France. Ce n'est pas sans surprise, nous devons le dire, que nous avons trouvé dans tous les projets de modification ou d'amélioration du régime actuel, le vague, et à coup sûr inconscient souvenir d'un passé vers lequel on revient tout en croyant marcher en avant »<sup>114</sup>.

L'opposition de Ducarre est donc très forte, car il voit la liberté du travail — qui est pour lui sacrée — remise en cause par de nombreux hommes de terrain, qu'ils soient des catholiques sociaux, ou des radicaux. Pour Ducarre, il ne saurait être question d'une quelconque limitation de la liberté du travail. Même s'il écrit que, dans les premières années, la liberté a été effrénée, provoquant en 1803 des réglementations suite à des plaintes d'ouvriers, il considère que ces années ne furent qu'une exception dans tout le cours du XIX<sup>e</sup> siècle, n'entraînant nullement un quelconque retour en arrière.

De plus, pour Ducarre, toute tentative de réglementation du travail s'apparente à un retour à l'Ancien Régime, à une menace de limitation extrême. L'Œuvre des Cercles est désignée presque nommément : « De notre temps, c'est au nom de la liberté que les syndicats demandent à s'organiser, que les corporations catholiques réclament le droit d'exister. C'est au nom de la liberté individuelle que nous réclamons contre leur *despotisme*, sans doute inconscient, mais inévitable, à notre avis »<sup>115</sup>. En réalité, Ducarre amalgame tous ceux qui protestent contre le libéralisme économique à des socialistes, qu'il s'agisse de catholiques ou non. Pour lui, contestation du libéralisme égale socialisme, donc remise en cause de la société, ce qui est inacceptable.

En fait, avec Ducarre, on a le sentiment que c'est une certaine idée de la société française qui est présentée à travers le *Rapport*, une société qui voit « monter le flot » des contestations, mais qui ne fait rien pour lutter, bien au contraire. La liberté du travail peut bien être reconnue comme une des causes de la misère ouvrière, cette liberté étant un acquis intangible, on ne peut en aucune façon agir d'une manière qui irait, un tant soit peu, à son encontre. A cet égard, la conclusion du *Rapport* est particulièrement révélatrice : « Arbitraire ou anarchie ! l'alternative, on en conviendra, n'a rien de bien attrayant. [...] Nous déclarons donc préférer aux syndicats libres [...] le régime de la liberté individuelle des travailleurs, qui ne met rien en péril, qui ne porte atteinte à aucun droit, et dont pourtant on semble faire si bon marché »<sup>116</sup>.

<sup>114</sup>. Nicolas Ducarre, *Rapport*, op. cit., pp. 14-15.

<sup>115</sup>. C'est moi qui souligne. Nicolas Ducarre, *Rapport*, op. cit., p. 290.

<sup>116</sup>. Nicolas Ducarre, *Rapport*, op. cit., pp. 337-338.

## **B. Usine chrétienne et propriété du travail, les oppositions à la Corporation**

### **1. L'usine du Val des Bois**

Maurice Maignen ne réussissant pas à imposer son point de vue de la Corporation comme objectif unique de l'Œuvre des Cercles, celle-ci ne tarde pas à se diviser. Dès 1875, la *question Harmel* occupe les débats, à cause de l'enthousiasme que René de La Tour du Pin éprouve pour l'usine du Val des Bois. Il tente même de faire imposer l'usine chrétienne comme modèle à généraliser. Nous avons pu voir combien Maurice Maignen a combattu cette idée de généralisation d'un modèle unique, et pour une adaptation d'une base commune. Mais rien n'y fait. Ce qui provoque rapidement la formation de deux partis au sein de l'Œuvre : d'un côté, celui des proches de Maignen, qui poussent à faire voter une motion demandant la présentation à l'Assemblée d'un décret rétablissant les corporations ; de l'autre, celui des soutiens de Léon Harmel, La Tour du Pin, qui freinent le plus qu'ils le peuvent les avancées de Maignen vers la Corporation<sup>117</sup>.

### **2. La propriété du travail**

Dans l'édit abolissant les corporations, Turgot écrivait que Dieu a fait du droit de travailler « la propriété de tout homme », et que cette propriété est sacrée. Cette question de la propriété du travail oppose la corporation maignenne aux économistes et aux catholiques libéraux.

Certaines de ces personnes se trouvent être des membres de l'Œuvre des Cercles, ou tout au moins sont des sympathisants de l'Œuvre : « C'est l'argument principal qu'opposent encore à la restauration de la Corporation ancienne les économistes des écoles libérales et révolutionnaires, et même quelques-uns de ceux qui combattent dans nos rangs »<sup>118</sup>.

---

<sup>117</sup>. Cf. notamment la correspondance entre René de La Tour du Pin et Maurice Maignen, après la Déclaration des patrons chrétiens, en 1877, où La Tour du Pin est particulièrement venimeux contre Maignen, et exprime clairement son soutien à Harmel. AMM, vol. XX, n. 2.

<sup>118</sup>. Maurice Maignen, « Du vrai principe de la Corporation chrétienne », *op. cit.*, p. 223.

Maurice Maignen précise quel est le problème qui se pose. Turgot, en promulguant cet édit, s'est trompé — ainsi que ceux qui le soutiennent —, car il considère que le travail est un droit *pour tout homme*, sans faire de distinction sur ce qu'il entend par *travail*. Or, si le travail est effectivement un droit pour chaque homme, et que nul n'a le droit d'empêcher quelqu'un de travailler, il n'en est pas moins vrai qu'il existe une autre notion de *travail* qui est celle de *travail-métier*, c'est-à-dire une propriété qui s'acquiert par des études, par une formation, etc. — par exemple, l'apprentissage, le compagnonnage, la maîtrise acquise après le chef-d'œuvre. En aucune manière, donc — c'est sur ce point que Turgot et les économistes libéraux se trompent — le *travail-métier* ne peut être considéré comme un droit qui serait la propriété de tout homme. C'est pour cette raison que l'idée du rétablissement des Corporations rencontre autant d'opposition, car il y aurait par là même une limitation de la liberté du travail.





## Chapitre 2

### Maurice Maignen, inspirateur du catholicisme intégral

Comme cela a été dit en introduction, Maurice Maignen ne se limite pas à réaliser des études pour ses travaux personnels, mais il inspire aussi les conclusions des autres catholiques sociaux. En effet, de par son expérience de terrain et par sa grande connaissance des théories économiques et sociales, il est considéré par les membres de l'Œuvre des Cercles non seulement comme un inspirateur, mais aussi comme un conseiller que l'on consulte, une sorte de directeur spirituel, à qui l'on vient demander d'éclaircir des points restés obscurs ou douteux. Très apprécié, Maurice Maignen est submergé par les études et les conseils qui lui sont demandés. Ainsi, de nombreux articles et discours portent sa marque. Dans le même temps, il s'active pour tenter de réaliser son rêve : l'union des patrons et des ouvriers.

#### I. Appel aux hommes de bonne volonté et adresse au Saint Père

##### A. « La question ouvrière n'est plus à discuter »

Comme nous avons pu le voir dans le premier chapitre, quelque temps après la fondation de l'Œuvre des Cercles, les membres fondateurs rédigent un *Appel aux hommes de bonne volonté*, pour propager la nouvelle de la création de cette Œuvre et attirer à elle tous les déçus de la Révolution, et qui veulent lutter contre le libéralisme économique. Cet Appel, s'il est certes rédigé par Paul Vrignault, est inspiré, sinon complètement, du moins partiellement, par Maurice Maignen. On y retrouve les idées qui ont prévalu lors de la fondation du Cercle des Jeunes Ouvriers, et qu'il a toujours défendues : défense des ouvriers contre la spéculation des patrons, reconquête des cœurs pleins de haine de l'ordre et de la société. La tonalité générale du texte est, d'une part, offensive et, d'autre part, alarmante pour la société : « La question ouvrière, à l'heure présente, n'est plus un problème à discuter. Elle se pose devant nous, comme une menace, comme un péril permanent. Il faut la résoudre. Autrement la société, semblable aux pouvoirs qui agonisent et ne peuvent plus se sauver même en abdiquant,

s'entendrait dire ce terrible arrêt : "Il est trop tard !". [...] Laisserons-nous ces enfants (car le peuple est un enfant sublime ou égoïste), laisserons-nous ces ouvriers, flattés dans leurs passions ou leur orgueil, consommer les ruines de la patrie et du monde, ou bien, puisant des forces invincibles au cœur de Jésus ouvrier, nous souvenant des gloires de la France et de son titre de Fille aînée de l'Eglise, ferons-nous un dernier effort pour sauver le peuple et hâter le règne de Dieu dans l'atelier régénéré ? Telle est la question. L'heure n'est plus aux discours : il faut agir ! A ceux qui ne veulent désespérer ni de notre chère France ni d'eux-mêmes, nous faisons un énergique appel. [...] *Les hommes des classes privilégiées ont des devoirs à remplir vis-à-vis des ouvriers leurs frères*<sup>119</sup> ». Paul Vrignault fait explicitement la comparaison avec la Franc-Maçonnerie, quant à l'organisation de l'Œuvre, qu'il veut à l'exact opposé de cette société secrète : « Les hommes des ténèbres s'associent : associons-nous ! Ils se liguent pour renverser : liguons-nous pour construire ! Ils fondent des clubs révolutionnaires : fondons des Cercles catholiques ! »<sup>120</sup>. Le prix à payer sera certes lourd, mais le but est glorieux, il s'agit de sauver la société du chaos qui la menace.

## B. L'adhésion au Syllabus

En même temps que la fondation de l'Œuvre des Cercles, pour exprimer leur attachement à l'Eglise catholique et leur parfaite soumission aux enseignements de la papauté, les membres fondateurs décident de rédiger une adresse au pape Pie IX<sup>121</sup>. Ils y déclarent leur acceptation totale des encycliques condamnant le libéralisme, notamment *Quanta Cura* et le *Syllabus* : « Dans leur adresse à Pie IX, les membres du comité déclarent faire "du plus profond de leur cœur, une adhésion absolue aux principes de son Encyclique et à sa condamnation de toutes les erreurs du temps présent" »<sup>122</sup>.

Le texte est transmis à Rome par le cardinal Chigi, pro-nonce à Paris, signé par les neuf membres fondateurs (dont Maurice Maignen), et par deux personnalités, qui

---

<sup>119</sup>. C'est moi qui souligne. Cette phrase se trouve dans le P.V. de la fondation de l'Œuvre des Cercles, et elle exprime une idée maîtresse chez Maurice Maignen.

<sup>120</sup>. AMM, 12.2.6.

<sup>121</sup>. On touche ici aux limites des sources. Cette adresse au saint Père est évoquée par trois personnes qui ont vécu les événements de très près (A. de Mun, Marolles, Ch. Maignen), mais il semble que ce document n'ait pas été conservé.

<sup>122</sup>. Victor de Marolles, *Maurice Maignen, op. cit.*, p. 134.

ajoutent plus tard leur signature : le comte Joseph de la Bouillerie, un ami intime de Maignen, et Henry Blount, organisateur des ambulances en 1870-1871.

Cette *adresse au saint Père* vaut aux membres de l'Œuvre le titre de « Chevaliers du Syllabus » et les félicitations chaleureuses du pape Pie IX.

## **II. La déclaration des patrons chrétiens**

Dans le cadre de sa pensée sur les corporations, Maurice Maignen réunit pendant près d'un an, au Cercle Montparnasse, de nombreux patrons, notamment du Nord, pour étudier avec eux la possibilité de restaurer les corporations.

### **A. La réunion des patrons chrétiens de Montparnasse**

Les réunions de patrons commencent le 21 janvier 1877. La date est soigneusement choisie pour sa symbolique : la mort de Louis XVI, le roi martyr de la Révolution. Maurice Maignen voulait « affirmer ainsi le caractère anti-révolutionnaire des réformes qu'il projetait »<sup>123</sup>. Les réunions se déroulent durant toute l'année 1877 — même si les discussions entre Maignen et certains patrons avaient commencées auparavant —, interrompues par moment à cause des occupations de Maurice Maignen et de deux voyages qu'il fait, un en Belgique en février, l'autre à Rome en mai et juin, avec une délégation du Comité de l'Œuvre des Cercles. Les réunions s'étendent sur onze mois, de janvier à décembre 1877.

De très nombreuses questions économiques sont abordées : usines, agriculture, ateliers, situation (morale et matérielle) des travailleurs sans les corporations et sous celles-ci, possibilité de restauration des corporations, corporations mixtes ou uniquement catholiques, etc. Les discussions sont donc extrêmement riches en renseignements sur le monde ouvrier.

De plus, les patrons réunis élaborent autour de Maurice Maignen un corpus législatif visant à la restaurations des corporations. Une déclaration est adoptée, déclaration suivie

---

<sup>123</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, p. 543.

d'un projet de décret<sup>124</sup> demandant que la loi Le Chapelier soit rapportée, et le rétablissement des Corporations, fondées sur la capacité professionnelle.

## **B. La déclaration**

Le 2 décembre 1877, la *Réunion des Patrons Chrétiens* du Cercle Montparnasse adopte une *Déclaration*, rédigée par Maurice Maignen<sup>125</sup>, qui est signée immédiatement par trente-trois patrons de tous les métiers : peintres, serruriers, maçons, imprimeurs, relieurs, etc. Une semaine plus tard, ce sont cent cinq ouvriers du Cercle Montparnasse qui signent la *Déclaration*.

Maurice Maignen annonce la nouvelle à Albert de Mun : « La déclaration dont je vous avais parlé, il y a quelque temps, a été signée dimanche dernier par les patrons chrétiens qui étaient présents à la séance. Nous comptons recueillir bientôt deux cents signatures, dès que nous aurons reçu du Comité de l'Œuvre l'autorisation d'étendre notre propagande. [...] La Déclaration est le signal du combat pour la liberté de la corporation, contre le despotisme révolutionnaire de 1791. [...] Il faut que des Cercles catholiques d'ouvriers sorte la corporation professionnelle, institution publique, politique et sociale, antirévolutionnaire, etc. »<sup>126</sup>.

Rédigée, donc, par Maurice Maignen, la *Déclaration* peut être considérée comme faisant partie du corpus de textes contre-révolutionnaires. Maignen y aligne des critiques méthodiques contre le système économique mis en place à la Révolution, en s'appuyant sur des penseurs socialistes tels que Proudhon ou Louis Blanc. Toute la *Déclaration* est clairement anti-libérale et anti-révolutionnaire : « Le droit d'association entre les travailleurs était consacré en France par plus de cinq siècles d'usage, lorsqu'il leur fut enlevé par un décret de l'Assemblée constituante, le 15 juin 1791. Il ne leur a jamais été rendu, et c'est de la prétendue ère de liberté, proclamée par la Révolution française, que datent en réalité l'asservissement des ouvriers, et la décadence du travail national. [...] Tel est le fruit de cette liberté que M. Louis Blanc, tout fils de la

---

<sup>124</sup>. Cf. annexes nn. 3-5.

<sup>125</sup>. Le dossier d'archives consacré à la Réunion des patrons chrétiens est particulièrement intéressant, car on peut voir les étapes de la rédaction de la *Déclaration*, les sources, ce qui a été écrit et ce qui a finalement été supprimé. AMM, 10.3sv.

<sup>126</sup>. « Minute non datée d'une lettre à A. de Mun, mais écrite au lendemain de la séance de la commission d'enquête du 5 décembre 1877 », Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, pp. 545-546.

Révolution qu'il est, qualifie et flétrit en l'appelant UN MENSONGE<sup>127</sup>. [...] Mais quant à la suppression des droits et du patrimoine des travailleurs, elle a été radicale : rien ne l'a compensée, et, de plus, cette spoliation funeste a engendré le prolétariat avec sa conséquence forcée le *paupérisme*, sans compter ces *revendications sociales* qui sèment partout l'épouvante et que l'on ne parviendra à comprimer qu'en restituant aux travailleurs les droits et la sécurité dont ils jouissaient sous le régime des corporations ». [...] D'Ordre puissant et considéré dans l'Etat, le peuple des travailleurs est descendu au prolétariat, c'est-à-dire à la misère héréditaire et obligatoire. Il peut dater l'ère de sa déchéance sociale, du jour où il fut proclamé hypocritement par la Révolution "*Peuple souverain*" ».

Après une longue introduction, l'essentiel du texte se résumait donc en quelques phrases, avant la proposition d'un décret de rétablissement des corporations : « En conséquence, après en avoir délibéré et adoptant dans leur ensemble les propositions sus-énoncées, la réunion des patrons chrétiens déclare ce qui suit : LE RETABLISSEMENT DES CORPORATIONS PROFESSIONNELLES EST L'UNIQUE MOYEN DE REPARER LES PREJUDICES QUE LA REVOLUTION A CAUSE AUX VRAIS INTERETS DES TRAVAILLEURS ».

### **C. Les réactions à la *Déclaration***

Au sein de l'Œuvre des Cercles, la réaction à la publication de la *Déclaration* est variable. Tandis que l'avis de René de La Tour du Pin laisse à penser qu'il n'est pas nécessairement en accord avec tout ce qui y est dit, Louis Milcent est en parfaite harmonie de pensée, à un iota près : « J'y applaudis donc sans réserve, car vous avez mis en relief trois points d'une grande vérité [...]. Toutefois, vous rencontrerez toujours une opposition très vive (comme à Lille ou à la dernière réunion), de la part des industriels, opposition à mon avis très légitime si vous ne limitez avec soin l'application de ces théories aux *métiers*. [...] Je vous demanderais donc de bien déclarer que vous ne parlez que des *métiers divers*, tels qu'ils se rencontrent dans les villes. Mais je regrette que vous ne l'ayez pas déjà spécifié dans votre déclaration »<sup>128</sup>. Charles Maignen ajoute ce commentaire : « Ces remarques étaient parfaitement justes et nous verrons qu'elle

<sup>127</sup>. Louis Blanc, *L'organisation du travail*, [1839], p. 20.

<sup>128</sup>. Lettre du 14 décembre 1877. In Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, pp. 565-566.

furent finalement acceptées par M. Maignen et déterminèrent la ligne de conduite qui fut adoptée par l'Œuvre ». L'opposition contre la *Déclaration des patrons chrétiens* est telle, au sein de l'Œuvre — où certains gardent toujours une sympathie très forte pour l'« usine chrétienne » de Léon Harmel —, que Maurice Maignen est obligé d'écrire un mémoire sur la propriété corporative, et que la *Déclaration* n'est véritablement lancée par l'Œuvre qu'après le Discours de Chartres.

Albert de Mun fait un accueil extrêmement favorable, ainsi qu'Emile Keller. Parmi les catholiques sociaux à l'étranger, l'accueil est enthousiaste. Le comte de Blome et de Meyer, rédacteur du *Vaterland*, font part à Albert de Mun de leur point de vue, « selon lequel Maurice Maignen est celui parmi les catholiques sociaux français dont “ils ont recueilli les paroles les plus pratiques et les plus vraies” »<sup>129</sup>.

Dans la presse, rares sont ceux qui prennent position contre la *Déclaration*, au sein des journaux catholiques. Seul, *Le Monde* attaque le texte de Maurice Maignen.

### **III. Le discours de Chartres, déclaration de guerre au libéralisme**

Les liens d'amitié entre Maurice Maignen et Albert de Mun ont été depuis l'origine extrêmement forts. Avec la préparation du discours de Chartres, la collaboration entre les deux hommes devient une complicité extraordinaire. En est témoin la correspondance échangée en quelques mois, en 1878. De fait, tout montre que le discours de Chartres est inspiré par Maurice Maignen dans toutes ses parties essentielles. La rédaction est d'Albert de Mun, mais toute l'architecture et l'essence du discours sont de Maurice Maignen.

#### **A. La préparation**

Le 15 juin 1878, Albert de Mun demande à Maurice Maignen des éléments pour un discours qu'il doit prononcer au prochain Congrès des Œuvres ouvrières, à Chartres, le

---

<sup>129</sup>. Jean-Marc Miele, *Pensée et Action de Maurice Maignen, op. cit.*, p. 91.

8 septembre suivant, car il a « tout à apprendre ». On ne connaît pas la réponse de Maurice Maignen, mais on peut en avoir un aperçu par la nouvelle lettre que lui envoya Albert de Mun, le 23 juin : « Mon bon et cher Monsieur Maignen, votre lettre m'a ravi et je vous en remercie de tout mon cœur ; il me semble que je vous comprends bien et que je sens se rallumer dans mes veines le feu que vous y avez versé, dans la salle du Louvre, il y a sept ans, presque à la même époque !<sup>130</sup> [...] D'abord il faudra, cet été, que nous restions un peu en communication, *sans trop le dire*, pour ne pas soulever de discussions ; puis vous allez, n'est-ce pas ? puisque vous le voulez-bien, vous mettre au travail et me servir successivement de petites tranches appropriées à mon estomac. *La division que vous me proposez me convient à merveille*<sup>131</sup> et me paraît d'une extrême précision : 1° *La liberté du travail*. Qu'est-ce ? en quoi consiste la fausseté du principe ? comment se lie-t-il aux autres principes révolutionnaires ? quelles en ont été les conséquences ? La thèse est bien posée, quelle attitude peut-on observer vis-à-vis de l'hypothèse ? Bien montrer l'action, le caractère du *libéralisme* dans la question. [...] Pour tout cela souvenez-vous que vous avez affaire : a) à un homme qui ne sait pas ; b) à un homme qui a très peu de temps, et à qui cependant la volonté de Dieu a fait une obligation de paraître savoir et avoir étudié. Mâchez-moi donc la besogne ; réduisez-moi la nourriture en pilules substantielles, d'une absorption rapide. Si vous m'indiquez des sources, faites qu'elles soient peu nombreuses et concises. Je vous promets tout mon bon vouloir... »<sup>132</sup>.

Tandis que Maurice Maignen réunit tous les documents dont il a besoin pour l'étude préparatoire au discours d'Albert de Mun, il est sollicité par d'autres membres de l'Œuvre des Cercles tels que Louis Milcent, Paul Vrignault, ou des journalistes qui lui demandent des articles, notamment sur les Corporations. C'est pourquoi Maignen a quelque mal à avancer son étude pour Albert de Mun. Ce dernier s'en inquiète d'ailleurs auprès de lui, au début du mois d'août, directement, et quinze jours plus tard, indirectement, par une lettre de Louis Milcent à Maignen.

Dans sa lettre du 3 août 1878, Albert de Mun demande de nouvelles précisions à Maignen, cette fois sur la question du libéralisme économique : « Je résume toujours ma pensée par ceci : que nous nous entendons tous sur ce que c'est que le libéralisme religieux et le libéralisme politique, mais que nous ne nous comprenons pas quand nous

<sup>130</sup>. La première rencontre entre Maurice Maignen et Albert de Mun, en novembre 1871.

<sup>131</sup>. C'est moi qui souligne. De fait, Albert de Mun adopte le plan proposé par Maurice Maignen.

<sup>132</sup>. Lettre du 23 juin 1878. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, pp. 593-595.

parlons du libéralisme économique. [...] Voilà comment j'envisage la question et ce que je demande : définir nettement le libéralisme économique. Je vous remercie de m'y aider, ou plutôt de le faire pour moi ; vous me demandez de vous encourager à ce travail ardu et considérable. [...] Mâchez-moi donc la besogne et montrez-moi la route »<sup>133</sup>.

Albert de Mun est si pressé d'obtenir l'étude de Maignen qu'il revient, donc, à la charge, par l'intermédiaire de Louis Milcent : « Albert de Mun ira à Chartres, il parlera, et son intention bien arrêtée est de soutenir la ligne adoptée jusqu'ici par le Conseil des Etudes contre les efforts en sens inverse qui pourrait être faits au Congrès. Mais il demande des munitions. [...] J'espère que la seconde partie est maintenant terminée. [...] Il la demande, en effet, *de suite*, afin de pouvoir s'en pénétrer pour le discours qu'il prépare »<sup>134</sup>. On doit donc tenir le discours de Chartres pour directement inspiré par Maurice Maignen car le propos de Louis Milcent laisse penser que ce dernier est la source doctrinale majeure d'Albert de Mun, eu égard à l'insistance que celui-ci met à lui demander des *munitions*.

## **B. « Entre ces deux termes, il n'y a plus de place pour le libéralisme »**

En concluant sa lettre du 16 août 1878 à Maurice Maignen, Louis Milcent écrit qu'il aimerait que celui-ci aille à Chartres car « tout se prépare pour que l'Œuvre en retire un grand fruit », la rentrée parlementaire n'étant pas encore effectuée, et le Congrès socialiste se déroulant à la même époque, la presse nationale s'intéresserait nécessairement au Congrès catholique, par manque de matière. Il s'agit certes d'une vision très réaliste, mais qui s'avère être largement dépassée par le choc provoqué par le discours d'Albert de Mun. Dans les journaux, la place consacrée au Congrès des Œuvres ouvrières dépasse largement les espoirs de Milcent. Le discours d'Albert de Mun sert de révélateur quant aux positions défendues par les élites, et déclenche une véritable polémique durant plusieurs semaines entre les tenants de la Contre-Révolution et les libéraux.

<sup>133</sup>. Lettre du 3 août 1878. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, pp. 599-600.

<sup>134</sup>. Lettre du 16 août 1878. AMM, vol. XX, n. 2.



*Le discours*

Préparé comme nous venons de le dire, le discours d'Albert de Mun est l'un de ses plus importants. C'est celui qui le fait connaître à tous comme le champion du catholicisme social intégral, et qui le révèle à lui-même tel qu'il est, c'est-à-dire avant tout un orateur formé pour l'arène politique, pour la joute oratoire, art dont il fait usage avec succès durant toute sa période de parlementaire.

C'est donc le 8 septembre 1878, en conclusion du Congrès des Œuvres ouvrières qu'Albert de Mun prononce son discours. Maurice Maignen est présent, et entend « le plus grand orateur d'alors exposer à cet auditoire enthousiaste les idées qu'il avait laborieusement conçues, et promouvoir les œuvres auxquelles il avait consacré sa vie »<sup>135</sup>.

Le style du discours est typiquement *munien* ; il est plein de chaleur, on y sent l'homme exprimer tous ses sentiments et défendre une idée contre ses ennemis, mais on y retrouve, sans conteste possible, des idées de Maurice Maignen, notamment sur la liberté du travail : « [...] [S]ongeant à vous, songeant à tous ces jeunes hommes, de tous les rangs et de toutes les conditions, artisans, soldats, étudiants ou ingénieurs qui s'élèvent à la lumière de la foi chrétienne, j'avais salué dans son aurore la contre-révolution naissante (*Applaudissements*). [...] Désormais, nous nous sentons assurés, dans cette lutte entreprise contre la Révolution, de ne pas marcher seuls, de ne pas obéir au rêve généreux d'une imagination trompée, mais de répondre aux aspirations de vos cœurs, de parler votre langue et d'être compris de vous ! [...] Parler de l'impuissance de la Révolution et de sa banqueroute sociale ! Dire qu'elle n'a rien fait pour le peuple et que, au lieu de le servir, elle s'est servie de lui ! Dire cela à des ouvriers ! à des ouvriers qui applaudissent ! [...] Quoi ! s'écrie-t-on, la Révolution n'a rien donné au peuple ! mais elle lui a donné la liberté ! La liberté, messieurs ! et où donc est-elle ? J'entends bien qu'on en parle de toutes parts, mais je ne vois que des gens qui la confisquent à leur profit (*Vifs applaudissements*). [...] J'entends proclamer la liberté absolue du travail comme le principe de l'affranchissement du peuple, et je la vois qui, dans la pratique, aboutit à la servitude des travailleurs ! [...] La liberté du travail, c'est, dans l'ordre économique, la formule de la Révolution, la mise en pratique de la déclaration des Droits de l'Homme<sup>136</sup> : appuyée sur l'indépendance de la raison et *la bonté native*

<sup>135</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, p. 601.

<sup>136</sup>. Maurice Maignen écrivait dans le rapport sur la liberté du travail qu'il transmet à Albert de Mun avant son discours : « Le principe fondamental de l'économie politique, sur la liberté du travail avec toutes ses conséquences, n'est pas autre chose que la théorie des Droits de l'Homme, c'est-à-dire, l'indépendance

de l'homme<sup>137</sup>, elle a donné pour mobile à ses efforts son intérêt personnel [...]. Déplorable folie, qui marque tous les actes de cette époque fatale<sup>138</sup> ».

Voyant venir l'attaque des libéraux, qui refuseraient l'attaque qu'il mène contre eux, il répond par avance à leurs accusations de socialisme, et rejette avec une ironie mordante cet argument trop facile : « Ah ! j'entends déjà les clameurs de tous les libéraux, qui s'écrient avec indignation : "Mais vous faites appel aux passions subversives ; vous troublez l'ordre établi ; vous êtes un socialiste". [...] Est-ce notre faute, à nous, si la Révolution a porté ses fruits ? si, derrière les satisfaits, il y a un peuple qui souffre, et si sa plainte commence à dominer la voix de l'optimisme libéral ? [...] On nous appelle socialistes, parce que nous constatons ce qu'il y a de légitime dans les revendications des ouvriers [...] Non, non, nous ne sommes pas et nous ne serons jamais des socialistes ! (*Applaudissements*). Le socialisme [...] c'est la négation de l'autorité de Dieu et nous en sommes l'affirmation ; c'est l'affirmation de l'indépendance absolue de l'homme et nous en sommes la négation ; c'est la passion de la possession et notre passion, c'est la justice ! (*Applaudissements*) Le socialisme, c'est la Révolution logique et nous sommes la contre-révolution irréconciliable (*Applaudissements*). Il n'y a rien de commun entre nous, mais entre ces deux termes, il n'y a plus de place pour le libéralisme » (*Vifs applaudissements*)<sup>139</sup>.

Albert de Mun ne se limite pas de manière stérile à la critique du libéralisme, mais il propose un système véritablement opposé à la Révolution, tout en restant dans une optique catholique, suivant en cela ce qui a toujours été soutenu par les membres de l'Œuvre des Cercles. Car, pour lui comme pour Maurice Maignen — et tous les membres de l'Œuvre d'ailleurs —, ce qu'ils proposent ne peut l'être que dans le cadre défini par l'Eglise ; aucune solution à la question sociale ne peut aller à l'encontre de ce qui a été dit par la papauté, car ils sont des « enfants soumis de l'Eglise ».

Ainsi, c'est dans ce cadre qu'Albert de Mun veut mettre les paroles en pratique. Il propose aux ouvriers et aux patrons réunis, aux économistes présents (Charles Périn

---

absolue comme guide de la pensée et des actes humains, ainsi que du gouvernement des sociétés », in Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, p. 622.

<sup>137</sup>. C'est moi qui souligne. Cette idée se retrouve exactement dans l'article de Maurice Maignen, cité dans le premier chapitre, sur la Corporation. Maignen considérait que c'était l'idée rousseauiste de l'homme naturellement bon qui avait pénétré dans l'esprit de Turgot et des révolutionnaires qui continuèrent son œuvre.

<sup>138</sup>. Encore une inspiration de Maurice Maignen. « Leur destruction fut l'insigne folie et le crime irrémissible de la Révolution », Maurice Maignen, « Du vrai principe de la corporation chrétienne », *op. cit.*, p. 221.

<sup>139</sup>. Cité par Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, pp. 601-609.

assiste au Congrès) le système pensé par Maurice Maignen, la corporation d'arts et métiers : « Mais ce n'est pas assez de parler : il faut agir et mettre en pratique cette réforme du travail que nous avons entreprise. L'abolition du droit de réunion professionnelle a été la conséquence du principe de la liberté absolue du travail : nous voulons le reconquérir. Mais persuadés que ce droit est nécessairement stérile, s'il est exercé par les ouvriers à l'exclusion des patrons, et qu'il conduit alors fatalement à la guerre et à la répression violente, nous appelons les uns et les autres à s'unir dans une commune pensée de concorde et de devoir accompli. C'est l'association professionnelle ; c'est la corporation catholique (*vifs applaudissements*), qui n'est pas un syndicat, ni un tribunal d'arbitrage, mais un foyer d'activité chrétienne, où l'intérêt professionnel est au-dessus de l'intérêt particulier, où l'antagonisme du maître et de l'ouvrier fait place au patronage chrétiennement exercé, et librement accepté (*Applaudissements*) ».

Désormais, l'action doit être double, et, si elle est unie, elle peut atteindre une efficacité redoutable. Albert de Mun annonce la continuation de l'œuvre qui a été menée jusqu'à ce jour — c'est-à-dire tenter de mettre sur pied des cercles d'ouvriers —, et, dans le même temps, il lance le mouvement de fondations d'associations professionnelles, malgré l'opposition gouvernementale. Les difficultés importent peu, l'Œuvre les surmontera comme elle les a surmonté depuis sept ans : « Mais en même temps, et partout où cela sera possible, nous commencerons à créer des associations professionnelles qui seront les jalons de la longue route ouverte sous nos pas. [...] Nous aurons à souffrir : déjà la persécution se lève contre nous. [...] Saluons-la comme un gage de victoire, car la persécution n'a jamais vaincu que les persécuteurs (*Applaudissements*) »<sup>140</sup>. Quelques mois plus tard, Albert de Mun récidive à l'Assemblée : « La Contre-Révolution, [...] c'est la doctrine qui fait reposer la société sur la loi chrétienne »<sup>141</sup>.

---

<sup>140</sup>. In Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, p. 609.

<sup>141</sup>. 16 novembre 1878. Albert de Mun, *op. cit.*, p. 182.

### C. La réaction libérale

En concluant son discours, Albert de Mun prévoyait une résistance venant du libéralisme, qui se sentirait touché par ses attaques : « Le libéralisme défendra son empire avec acharnement, et, comme c'est sa coutume, au nom de la liberté il essaiera de nous réduire au silence ». Il ne se doutait pas de l'explosion qu'il allait déclencher : « Ce discours de Chartres eut, je crois pouvoir le dire sans forfanterie, un immense retentissement, en raison des attaques de la presse révolutionnaire, mais plus encore à cause de l'émotion qu'il jeta parmi les économistes et les catholiques libéraux ».

Dès le lendemain, le 9 septembre, le Congrès des Œuvres ouvrières s'ouvre par un discours de Charles Périn, professeur d'économie à l'Université de Louvain. S'il s'associe aux critiques de l'Œuvre contre la Révolution, il refuse la thèse, soutenue par l'Œuvre, de la limitation du travail, et conteste absolument l'idée maignenne de corporations : « Il leur semble que tout est perdu dans le régime de liberté qu'ont adopté les sociétés modernes, et ils font un appel désespéré à des mesures de contrainte légale et de réglementation du travail, auxquelles répugnent également nos habitudes présentes et les transformations accomplies dans les procédés du travail. [...] On parle de restaurer les anciennes relations légales des patrons avec les ouvriers, alors qu'en réalité la situation des uns et des autres est absolument changée, alors que, par l'extension des entreprises, par l'emploi des grands capitaux et des puissants moteurs, par la concentration des travailleurs dans de vastes ateliers, par l'extension du marché et la nécessité de chercher au loin le placement des produits, les rapports entre l'ouvrier et celui qui l'emploie se trouvent absolument modifiés. On voudrait rétablir des corps de métiers, aujourd'hui qu'il n'y a plus de métiers, et que la grande industrie envahit de plus en plus le monde du travail »<sup>142</sup>. *Il n'y a plus de métiers*, cette affirmation valait peut-être pour la Belgique ; mais pour la France, elle était fautive, du moins en 1878. La grande industrie n'avait pas encore commencé à vraiment s'étendre, et les petits ateliers étaient encore très nombreux. Le débat était loin d'être clos, car, en 1883, Maurice Maignen écrivait à son neveu Charles, au sujet des positions défendues par Charles Périn et certains membres de l'Œuvre des Cercles : « M. Charles Périn est le docteur du libéralisme belge en fait d'économie politique. Il ne veut entendre parler ni de législation, ni de réglementation quelconque du travail. C'est sous son influence que le parlement catholique belge a repoussé les projets de loi sur le travail des enfants et des femmes dans les fabriques, sous prétexte que c'était une atteinte à la liberté du travail.

L'Œuvre des Cercles est en guerre courtoise avec M. Ch. Périn, avec le P. Marquigny et avec le bon M. Harmel qui s'est fourvoyé, on ne sait pourquoi, dans cette vilaine ornière... »<sup>143</sup>.

Une autre personnalité, que l'on pouvait croire amie de l'Œuvre des Cercles, élève aussi la voix contre le discours d'Albert de Mun : le comte de Falloux, l'homme de la loi sur la liberté de l'enseignement. Dans un violent réquisitoire publié sous forme d'article, Falloux démolit les positions d'Albert de Mun. « Nous étions bien peu qualifiés face à un tel champion », écrit Albert de Mun<sup>144</sup>, « de ce jour, dans les milieux conservateurs<sup>145</sup>, notre cause était perdue ». Et pourtant Falloux avait été un fervent défenseur de l'Eglise dans la question de la liberté de l'enseignement en 1850.

Pour sa part, Emile Keller<sup>146</sup> demande une mise au point sur la devise de l'Œuvre : « Ni ancien régime, ni révolution, mais la société chrétienne, voilà la vraie devise »<sup>147</sup>.

#### *Maurice Maignen, conseiller*

La charge de Périn contre l'Œuvre des Cercles est vivement ressentie par les membres les plus impliqués. La correspondance échangée à ce moment en témoigne. A cette occasion, Maurice Maignen est considéré comme un conseiller, qu'on consulte sur toutes sorte de sujets possibles, même les plus secondaires.

Charles Hyrvoix envoie à Maignen une lettre, le 12 septembre, dans laquelle il lui signale qu'Albert de Mun attend encore de la matière pour contre-attaquer : « M. de Mun, dans sa lettre d'hier, me charge de vous prier de "préparer des éléments pour soutenir notre dire sur la question du travail". Vous avez vu que M. Périn avance qu'il n'y a plus de métiers. Il faut à l'occasion répondre »<sup>148</sup>. Le lendemain, Louis Milcent écrit à Maignen une lettre où il aborde encore la question : « Qu'est-il advenu après la charge à fond de M. Périn, que d'ailleurs j'ai difficilement compris, car son rapport m'a paru plein de contradictions effroyables ? Est-ce un malentendu [...] est-ce au contraire une divergence absolue de principes ? [...] Quelques lignes sur ce grave sujet me feront bien plaisir. [...] Quel effet a produit le discours d'Albert de Mun ! La presse libérale a

<sup>142</sup>. In Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, p. 611.

<sup>143</sup>. Lettre du 31 décembre 1883. Citée par Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 820.

<sup>144</sup>. *Ma vocation sociale*, *op. cit.*, pp. 180-181.

<sup>145</sup>. Charles Maignen a cette belle phrase pour définir la position de son oncle par rapport aux *conservateurs* : « il était trop conservateur pour être lui-même *conservateur* ».

<sup>146</sup>. L'auteur du célèbre ouvrage *L'encyclique du 8 décembre 1864 et les principes de 1789*.

<sup>147</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, p. 617.

<sup>148</sup>. Lettre du 12 septembre 1878. AMM, vol. XX, n. 2.

rugi pendant trois jours ; vous devez en partager l'honneur avec lui, car vous y êtes pour une large part »<sup>149</sup>.

Maurice Maignen a aussi un échange avec Albert de Mun, sur la question de l'intervention de Charles Périn. Deux lettres, du 14 et 18 septembre 1878, le montrent clairement : « Nous avons commis le crime ensemble et notre complicité est flagrante ; désormais nous sommes liés plus étroitement encore que par le passé, et l'énormité même du scandale nous ferme toute retraite. [...] Vous avez entendu le prodigieux discours de M. Périn, que j'ai lu avec grande surprise et qui est non seulement une attaque en règle contre nous et nos idées, mais une déclaration de politique et d'économie libérales »<sup>150</sup>. Et, quatre jours plus tard : « J'ai trouvé ici, hier soir, votre lettre du 16. [...] Sans ébranler ma résolution, le discours de Périn, approuvé hautement par M. Harmel m'a plus ému mille fois que toutes les fureurs radicales »<sup>151</sup>.

Enfin, le même jour qu'Albert de Mun, Louis Milcent écrit une lettre à Maurice Maignen, où l'on comprend que celui-ci avait dû lui répondre sur de précédentes interrogations (lettre du 13 septembre, *cf. supra*). On constate que Charles Périn n'est en fait opposé que sur des questions qui peuvent se résoudre, et non pas sur des points essentiels : « Votre lettre reçue ce matin m'a fait un immense plaisir. Certes, l'incartade de M. Périn est déplorable, mais combien il serait plus fâcheux qu'il fût animé de sentiments radicalement hostiles à nos idées. Or, c'est ce que je redoutais, tout en conservant un certain espoir qu'il n'y avait là, au fond, qu'un malentendu. Votre lettre m'apprend que ce n'est que cela. [...] Heureusement, au fond, l'accord existe. Dès lors, le mal est réparable »<sup>152</sup>.

#### *La division pénètre l'Œuvre*

Les échanges épistolaires qui continuent tout au long du mois de septembre 1878, et l'intervention de Harmel montrent que le débat ne fait que commencer, et les divisions aussi : « Ch. Périn n'a pas lutté contre un fantôme [...] Ni M<sup>r</sup> Maignen, ni notre ami M<sup>r</sup> de La Tour du Pin, ni certains autres moins influents ne consentiront à signer la profession de foi du professeur de Louvain »<sup>153</sup>.

<sup>149</sup>. Lettre du 13 septembre 1878. AMM, vol. XX, n. 2.

<sup>150</sup>. Lettre du 14 septembre 1878. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, pp. 613-615

<sup>151</sup>. Lettre du 18 septembre 1878. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 1, *op. cit.*, pp. 615-616.

<sup>152</sup>. Lettre du 18 septembre 1878. AMM, vol. XX, n. 2.

<sup>153</sup>. Lettre du 24 septembre 1878. AMM, vol. XX, n. 2. On ne sait à qui Harmel adresse cette lettre.

De plus, l'article du comte de Falloux contre l'Œuvre des Cercles, publié dans un journal angevin, suscite de profondes émotions dans l'esprit des membres de l'Œuvre. Félix de Roquefeuil, l'un des membres fondateurs de l'Œuvre, écrit à Maignen une lettre, où la menace de briser Harmel est claire. Pour Roquefeuil, l'article de Falloux est en trop, il faut vivement réagir, on ne peut en aucune manière soutenir Périn car celui-ci a prononcé le discours qui a provoqué les attaques contre l'Œuvre : « Quant à Falloux, c'est vraiment un misérable, il ne sait que trop ce qu'il fait — à sa haine libérale contre l'ultramontanisme s'ajoute, soyez-en sûr, une bonne petite antipathie contre ceux qu'il croit, comme Albert de Mun, plus royaliste que lui. [...] Et le cher Harmel ! On m'apprend qu'il veut orner la nouvelle édition de son manuel du Discours Périn ! Pourquoi pas celui de Falloux aussi ? Il est vraiment trop Périn pour nous, et s'il fait cela, je lui déclare que l'Œuvre lâche son manuel, le désavoue, et cesse de le recommander et de le propagander[sic]. Ce discours Périn nous est, lui aussi, si traîtreusement hostile ! »<sup>154</sup>.

## **IV. L'enthousiasme pour la tentative de parti catholique d'Albert de Mun**

### **A. L'annonce de la création**

Des élections générales devant avoir lieu en octobre 1885, et la crainte de voir les anticléricaux prendre de plus en plus de pouvoir augmentant, la nécessité pour les catholiques de s'unir et de tenter un effort pour déraciner ces influences implantées de plus en plus fermement — et ce depuis 1878 —, se fait sentir. De plus, en Belgique, le parti catholique avait, l'année précédente, remporté la bataille électorale, et en Allemagne, le *Zentrum*, le Parti du centre, s'opposait victorieusement à la politique d'oppression religieuse de Bismarck.

C'est ce moment que choisit Albert de Mun pour rédiger un manifeste, sous la forme d'une lettre ouverte à un membre de l'Œuvre des Cercles, l'amiral Gicquel des

---

<sup>154</sup>. Lettre du 26 septembre 1878. AMM, vol. XX, n. 2.

Touches<sup>155</sup>, appelant les catholiques à se grouper dans un grand parti, sur le terrain religieux et en dehors des partis politiques traditionnels, pour la défense des droits de l’Eglise et de la conscience chrétienne. Albert de Mun définissait ainsi le programme du futur parti : « Défendre les droits imprescriptibles de l’Eglise et ses libertés nécessaires, jeter une digue au devant du torrent d’impiété qui ravage la France et qui, demain, rompant les derniers liens formés par le Concordat, laissera le culte sans asile et ses ministres sans subsistance, frapper d’une irréparable déchéance les hommes néfastes qui ont outragé toutes nos croyances et fait de la guerre contre Dieu le but de leur politique, c’est en effet le devoir de tous les catholiques ». Il veut explicitement se baser sur le terrain catholique et social, car la *question sociale* et la *question religieuse* sont intimement liées. Pour Albert de Mun, si l’Eglise a toute sa liberté, elle aidera et protégera les ouvriers, car Elle a eu de tout temps une mission de protection des plus pauvres.

Le futur parti catholique se définit donc clairement comme anti-libéral : « La France veut vivre et la Révolution la tue. [...] Elle la tue enfin par la tyrannie de l’individualisme, par l’égoïsme et la haine qu’il enfante, par la guerre sociale et la ruine matérielle qui en découlent nécessairement. [...] Je voudrais donc qu’au milieu des agitations publiques, un parti se levât qui posât franchement la question sur ce terrain ; et qui, s’adressant au peuple des villes, des usines et des campagnes lui montrât d’un côté, la Révolution, sa véritable ennemie, l’abusant depuis un siècle par des promesses chimériques, ne donnant à ses souffrances ni remède, ni apaisement et ne lui laissant contre l’injustice d’autre recours que la haine ; de l’autre, l’Eglise catholique, sa tutrice naturelle et séculaire, lui offrant, dans des institutions sociales placées sous son égide, le repos, la concorde et la stabilité ; dans une législation inspirée par son esprit, la protection dont elle a besoin contre les abus de la force ; dans des mœurs gouvernées par sa doctrine, l’exemple et le patronage des classes élevées de la nation ». Albert de Mun engage, dans sa conclusion, l’Œuvre dans son ensemble : « C’est à former ce parti que j’ai consacré, avec mes amis, mon travail et ma vie ». L’Œuvre des Cercles était

---

<sup>155</sup>. On touche ici les difficultés liées aux ouvrages écrits sur Maurice Maignen par des personnes ayant vécu les événements qui sont rapportés. Il en est ainsi de Charles Maignen, écrivant en 1927 la vie de son oncle et abordant la question du parti catholique. L’événement est tellement proche pour lui qu’il ne l’explique qu’en passant : « On sait ce que fit alors Albert de Mun et comment son effort fut arrêté dès le début par un ordre de Léon XIII, mais il est certains détails de cette page de notre histoire qui sont encore inconnus du public et qui trouvent ici leur place », Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 883. C’est donc à Henri Rollet que l’on doit de connaître plus en détail le déroulement des événements (il y a consacré un supplément à sa thèse sur l’action des catholiques sociaux).



donc engagée dans l'aventure, pour la plus grande joie de la majorité de ses membres, aux premiers rangs desquels Maurice Maignen et Paul Vrignault.

## **B. Maurice Maignen et Albert de Mun**

Lorsque Maurice Maignen apprend la nouvelle par une lettre qu'Albert de Mun lui a écrite, et à laquelle il a joint le manifeste, il ne peut qu'être heureux. Pour lui, l'idée d'un parti qui, au nom du catholicisme, défend les droits de l'Eglise et se penche sur la *question sociale* dans une optique catholique, est extraordinaire. Elle signifie l'expression de ses rêves de paix sociale et d'espérance de reconquête des cœurs. Il écrit aussitôt une lettre à Albert de Mun. Nous ne l'avons pas, mais nous pouvons aisément déduire son contenu, de la réponse qu'A. de Mun lui a faite : « Je ne veux que vous embrasser et vous remercier du fond du cœur. Votre lettre suffit à payer, d'avance, toutes les peines qui peuvent m'attendre »<sup>156</sup>.

De plus, Maurice Maignen est tellement heureux de la nouvelle que, sans demander son avis à Albert de Mun, il lit, le 14 septembre 1885, lors d'un repas organisé au Cercle Montparnasse pour l'inauguration d'une statue de Jeanne d'Arc<sup>157</sup> la lettre que celui-ci lui a écrite quelques jours auparavant, et à laquelle il joignait la lettre à l'Amiral Gicquel des Touches, et donne le manifeste au père Vincent de Paul Bailly, directeur du journal *La Croix* : « C'est à La Croix qu'il appartient d'avoir la primeur de cette bonne nouvelle, dont elle a été le héraut ». Le lendemain, le manifeste paraît dans la presse, uniquement dans *La Croix*, « enguirlandée comme au dimanche de Pâques [...] Le premier article, signé *Le moine*, racontait la cérémonie de la veille et célébrait la fondation du parti catholique »<sup>158</sup>.

Or, un accord tacite existait entre Albert de Mun et *L'Univers* pour que le manifeste ne soit publié que quelques jours plus tard. Cela donne lieu à un petit incident entre Albert de Mun et Maurice Maignen. Albert de Mun écrit le 17 septembre 1885 une lettre, où il s'étonne de cette publication : « Le Père Bailly y annonce qu'il a assisté dimanche soir à

<sup>156</sup>. Lettre du 14 septembre 1885. AMM, vol. XIX, n. 1.

<sup>157</sup>. La sainte n'était pas encore canonisée, et c'est, entre autres, à Maurice Maignen lui-même que l'on devra sa canonisation. C'est lui, en effet, qui, après Mgr Dupanloup, relancera le culte de celle qui avait été canonisée par le peuple bien avant qu'elle ne le soit par l'Eglise, en 1927. Maignen avait pour elle une profonde admiration, et peu avant sa mort, il aura la joie de pouvoir aller en pèlerinage à Domrémy.

<sup>158</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 889.

la lecture faite par vous de ma lettre à l'Amiral et qu'il en a reçu de vous communication comme une primeur qui lui était due. Je vous avais bien instamment demandé de ne lire ma lettre que devant les ouvriers seuls et de prendre les plus grandes précautions pour éviter toute publicité prématurée, et voici maintenant que *La Croix* se dit autorisée à publier avant tout le monde, et avant l'*Univers* lui-même. [...] Me voilà bien contrarié de cet incident que je ne m'explique pas du tout, et je vous serais bien reconnaissant de m'écrire comment les choses se sont passées »<sup>159</sup>.

Tous les deux se réconcilient très vite, car Maignen répond à A. de Mun : « Je confesse ma faute. Le P. Bailly venait de parler admirablement ; la cérémonie avait été magnifique. J'ai cédé à un entraînement qui n'a pas d'excuse et je ne puis vous dire mes inquiétudes depuis huit jours, car, après la chose faite, j'en ai compris la gravité. On perd les batailles en arrivant trop tôt ou trop tard. Voyez comme vous avez eu tort de vous fier à ma sagesse »<sup>160</sup>.

De fait, avec Albert de Mun, c'était toute l'Œuvre qui était engagée, et Maurice Maignen, ainsi que les autres membres de l'Œuvre, l'encourageait autant qu'il le pouvait. C'est ainsi que l'on peut lire dans une annexe du procès-verbal de la séance du Comité de l'Œuvre du 13 septembre 1885 : « En l'écrivant [la lettre à l'amiral Gicquel des Touches], le Secrétaire Général était assuré d'avance de l'approbation du Comité puisqu'elle ne faisait qu'exprimer les idées dont l'Œuvre a fait, depuis longtemps, son programme d'action. C'est pourquoi il a cru pouvoir la livrer à la publicité avant de la communiquer au Comité. [...] L'intention du Secrétaire Général est, aussitôt après la période des élections, d'ouvrir, par la voie de la presse et des conférences, une vigoureuse campagne de propagande dont il donnera lui-même le signal et à laquelle tous les comités seront appelés à concourir. Il invite tous les chefs de service à s'y préparer »<sup>161</sup>.

### 3. L'échec

Progressivement, Albert de Mun s'organise et obtient des soutiens et des promesses de ralliement, au sein du Parlement. Nombreux sont ceux qui, dans l'Œuvre, le

<sup>159</sup>. Lettre du 17 septembre 1885. AMM, vol. XIX, n. 1.

<sup>160</sup>. Brouillon de réponse, non daté. In Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, pp. 889-890.

<sup>161</sup>. In Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, pp. 890-891.

soutiennent, même si quelques uns ne veulent pas engager l'Œuvre dans l'action politique. Cette opposition d'une minorité nécessite une réunion de crise, le 7 octobre, où chacun s'exprime sur ses sentiments par rapport à l'action de A. de Mun, en présence de l'Amiral des Touches.

Fort de ses soutiens, Albert de Mun publie dans l'*Univers* une lettre ouverte au vicomte de Bézizal, où il expose le programme de l'*Union catholique*, nom du parti qu'il veut fonder. Il révèle qu'il a le soutien de huit députés, et que, tant au Sénat qu'à la Chambre, il est assuré d'un soutien pour prendre la tête du mouvement : Lucien Brun au Sénat, et Emile Keller à l'Assemblée.

Le problème posé par la lettre à Bézizal est qu'Albert de Mun engage implicitement Léon XIII, sans lui en avoir rien dit, alors que les relations diplomatiques entre la France et le Vatican peuvent être rompues à tout moment : « Le temps des protestations est passé ; celui des revendications commence. Le pape Léon XIII en a lui-même tracé le vaste cadre dans la magnifique encyclique *Humanum genus* donnée le 20 avril 1884. Il a désigné l'ennemi : c'est la franc-maçonnerie [...] Le programme et l'organisation du parti catholique sont tout entiers dans ces paroles du Souverain Pontife »<sup>162</sup>. Quelques jours plus tard, Albert de Mun écrit à Maurice Maignen : « Vous lirez l'*Univers* ce soir et vous comprendrez ma douleur. Le Pape a ordonné et je n'ai eu qu'à obéir sans dire à qui j'obéissais. C'est bien dur. Priez pour moi »<sup>163</sup>.

Dans l'épreuve qui touche Albert de Mun — et à travers lui, l'Œuvre dans son ensemble —, l'union se fait. Tous plaignent A. de Mun. Paul Vrignault écrit une lettre à Maurice Maignen : « Les catholiques libéraux qui n'agissent pas, ont réussi, une fois de plus, à empêcher les autres d'agir »<sup>164</sup>. Maurice Maignen lui répond le lendemain : « Vous n'ignorez plus maintenant le motif qui a déterminé M<sup>f</sup> de Mun à arrêter le mouvement commencé. Vous l'admirez, comme tous sont contraints de le faire ; mais le sacrifice est bien douloureux »<sup>165</sup>.

Et le 11 novembre 1885, lors de la séance du Comité de l'Œuvre, Maurice Maignen, qui préside la séance, prend la parole. Le Procès-Verbal donne ces indications : « M. Maignen, qui occupe le fauteuil du Président en début de la séance demande de ne

<sup>162</sup>. In Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, pp. 896-897.

<sup>163</sup>. Lettre du 9 novembre 1885. AMM, vol. XIX, n. 1.

<sup>164</sup>. Lettre du 10 novembre 1885. AMM, vol. XX, n. 4. Paul Vrignault joint à sa lettre une copie d'un extrait du journal *La Croix*, où il est fait mention du communiqué d'Albert de Mun : « Afin de ne pas soulever une division entre les catholiques, je renonce à donner suite au projet d'organisation que j'avais annoncé par ma lettre au vicomte de Bézizal ».

<sup>165</sup>. Lettre du 12 novembre 1885. AMM, vol. XX, n. 4

relever qu'un mot dans la communication que vient de faire M. le Secrétaire général : c'est le mot « épreuve ». Sans en discuter la réalité, le Gardien de la Bannière tient à affirmer hautement que loin d'avoir à souffrir de l'attitude si généreusement chrétienne du comte de Mun, l'Œuvre toute entière ne peut, en s'y associant, qu'y puiser une vertu et une force nouvelles. Le désistement auquel s'est soumis M. de Mun est de ceux auxquels peut s'appliquer cette parole de la Sainte Ecriture : « *L'obéissant comptera ses victoires* ». C'est donc à la fois notre chère Œuvre et son bien-aimé porte-parole qui se préparent à des victoires assurées dans cette noble maxime signalée au frontispice de notre organisation : la soumission aux enseignements de l'Eglise. Et déjà, toutes les suspensions tombent d'elles-mêmes devant l'abnégation dont nous sommes les témoins émus »<sup>166</sup>.

---

<sup>166</sup>. P. V. de la séance du 11 novembre 1885. AMM, 15.2.

## Chapitre 3

### Une position intransigeante source de divisions au sein du mouvement social catholique

Les oppositions à la pensée de Maurice Maignen se manifestent dans les dernières années de sa vie. Elles sont dues essentiellement à une certaine tendance à transiger qui s'insinue dans le mouvement catholique social. Ces divergences se cristallisent autour de trois questions principales : l'intervention de l'Etat, le Centenaire de 1789 et la participation à l'Exposition d'Economie sociale en 1889.

#### I. Catholicisme intégral contre libéralisme bourgeois : la division s'installe

Entre Maurice Maignen et ses amis d'une part, et une partie des *intellectuels* — économistes, théoriciens, clergé — catholiques, la division ne tarde pas à être très vive. Comme on a pu le voir avec les corporations, les divergences sont le plus souvent dues au fait que le « dogme » du libéralisme économique est en danger. Les vieux réflexes fonctionnent alors pleinement.

La première raison de la division entre les catholiques sociaux *intégraux*<sup>167</sup> et les autres catholiques sociaux est le libéralisme, à la fois religieux, politique<sup>168</sup> et économique.

##### A. La permanence du libéralisme parmi les élites

Nous avons étudié dans le premier chapitre la sensibilité de Maignen face au libéralisme économique et à ses méfaits au sein du monde ouvrier, mais il existe un deuxième type

---

<sup>167</sup>. Ce terme de catholique *intégral* est, depuis le début, péjoratif. Il provient des catholiques libéraux, pour désigner leurs ennemis, les catholiques qui acceptaient la condamnation du « délire » de Montalembert, par Grégoire XVI (*Mirari Vos*, 1832) et la condamnation des idées modernes par la bulle *Quanta Cura* et le *Syllabus* (1864) de Pie IX.

<sup>168</sup>. « Notons que le mot “libéralisme” a parfois, dans la tradition, un autre sens que celui de “libéralisme politique”. Il désigne alors ce que nous avons nous-mêmes appelé [...] “démocratie”. Il peut certes s'accompagner de “libéralisme économique”, mais les deux notions n'en sont pas moins distinctes » (Philippe Nemo, *Histoire des idées politiques*, *op. cit.*, p. 30).

de libéralisme, le libéralisme religieux qui peut se résumer par une formule célèbre, provenant essentiellement de Félicité de Lammenais, de Charles de Montalembert (*Discours de Malines*) et de Frédéric Ozanam (dans l'*Avenir*) : « L'Eglise libre dans l'Etat libre »<sup>169</sup>, qui signifie l'autonomie du politique, donc Séparation de l'Eglise et de l'Etat, liberté de conscience, le catholicisme étant transformé en religion parmi d'autres. Ces catholiques, qu'on appelle « libéraux », ne sont qu'une minorité, mais une minorité très active, qui considère que l'Eglise doit transiger avec les idées de son temps<sup>170</sup>. Lorsque le *Syllabus* est publié, il est refusé par les catholiques libéraux car il représente pour eux un obstacle majeur à leur volonté d'ouvrir l'Eglise au monde. L'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, s'est d'ailleurs appliqué à nuancer fortement la condamnation dans un commentaire de ce texte.

On comprend ainsi qu'Albert de Mun et Maurice Maignen aient eu des ennemis au sein même du catholicisme. Intégralement catholiques, ils s'attirent inévitablement l'hostilité, ou tout au moins la méfiance. De plus, les propos parfois véhéments de Maurice Maignen (*Déclaration des patrons chrétiens*) et d'Albert de Mun (*Discours de Chartres*) leur ferment de nombreuses portes. Même des évêques n'osent pas avouer leur soutien à l'Œuvre des Cercles car les sanctions du gouvernement sont sévères contre ceux qui osent se montrer à ses côtés (fermeture de locaux épiscopaux où des Congrès ont pu avoir lieu, de salles paroissiales, etc.).

## **B. Au sein du mouvement royaliste et de l'Œuvre des Cercles**

On pourrait penser qu'au sein du royalisme légitimiste — l'orléanisme restant écarté, étant libéral à la base —, le mouvement serait uni. C'est loin d'être le cas. Albert de Mun note, en 1873, que « le parti royaliste était, alors, presque entièrement libéral. [...] La Révolution était pour eux, une sorte de Janus à deux visages : l'un détesté, à cause de sa sanglante physionomie, l'autre respecté à cause de son masque libéral »<sup>171</sup>.

Beaucoup de monarchistes s'en tenaient, pour schématiser, à la ligne suivante : restauration de l'ancien régime en gardant de la Révolution tout ce qui peut l'être.

<sup>169</sup>. La formule est de Cavour, mais elle a été adoptée comme un mot d'ordre par les catholiques « libéraux ».

<sup>170</sup>. Cf. sur ce sujet « L'Eglise du Syllabus et ses ambiguïtés », in Claude Barthe, *Trouvera-t-il la Foi sur la Terre ? Une crise de l'Eglise, histoire et questions*, Paris, F.-X. de Guibert, 1996, pp. 19-27.

<sup>171</sup>. Albert de Mun, *Ma vocation sociale*, op. cit., pp. 184-185.

Ainsi, catholicisme *intégral* et libéralisme bourgeois ne peuvent que s'entrechoquer dans un combat à mort.

Maurice Maignen inverse quelque peu la position en déclarant : « Nous voulons la restauration de l'ancien régime, mais sans les abus qui l'ont caractérisé », et, à la suite du comte de Chambord, « il faut reprendre le mouvement national commencé à la fin du siècle précédent ». Donc, une position légitimiste, anti-libérale et contre-révolutionnaire, considérant que la Révolution est un bloc et non pas des événements successifs où l'on pourrait choisir ceux que l'on rejette et ceux que l'on conserve<sup>172</sup>. Le choc est donc inévitable entre deux positions antagonistes.

### *L'Œuvre des Cercles*

Dans l'Œuvre des Cercles elle-même, la tentation de transiger avec les principes de 1789 est forte. De nombreuses lettres de Maurice Maignen à des membres de l'Œuvre tels que Léon Harmel, ou à des religieux de Saint Vincent de Paul, notamment au moment du centenaire ou à propos des positions de tel ou tel sur la question sociale, montrent que la tentation provoquée par l'*illusion libérale*<sup>173</sup> est très forte. La division est donc bien installée au sein du mouvement social catholique, et elle l'est pour toujours, malgré tous les efforts de Maurice Maignen pour retrouver l'unité du départ.

## **II. Le problème de l'intervention de l'Etat**

Encore plus que la corporation, la question de l'intervention de l'Etat dans les affaires patronales suscite un immense débat, dès qu'elle commence à se poser. Le mouvement social catholique se déchire, dans des débats révélateurs de l'état d'esprit des tenants du libéralisme économique. Le différend devient plus complexe à saisir lorsque l'évêque d'Angers, Mgr Charles-Emile Freppel<sup>174</sup>, à la doctrine des plus intransigeante, intervient

---

<sup>172</sup>. Clémenceau semblera confirmer ce jugement, lors de la préparation du centenaire de 1789, lorsqu'il lancera à l'Assemblée : « La Révolution est un bloc ».

<sup>173</sup>. Dans une note de lecture sur une *Histoire de l'industrie française et des gens de métier*, Maurice Maignen écrit, à propos du préfacier et de l'auteur du livre : « Nos deux auteurs sont sous le charme de l'illusion libérale de 1789 chez eux toute fraîche encore, après quatre-vingt deux ans de si cruelles expériences », AMM, *notes sur la corporation*, 7.2.11.

<sup>174</sup>. L'écrivain J.-K. Huysmans critique durement Mgr Freppel dans *A rebours* : « Et en effet, tous les ecclésiastiques écrivaient de même, avec un peu plus ou un peu moins d'abandon ou d'emphase, et la

publiquement dans ce débat épineux, en prenant une position économiquement libérale, par méfiance envers l'action de l'Etat, contre la position de Maignen, Albert de Mun, La Tour du Pin, et l'Œuvre des Cercles qu'il avait pourtant défendu auparavant.

### **A. Réglementation étatique et socialisme : le dilemme**

Devant les méfaits causés par le libéralisme dans le monde ouvrier, la question qui se pose aux catholiques « sociaux » est la suivante : faut-il demander à l'Etat d'intervenir pour fixer les salaires, protéger l'ouvrier par des législations sociales, au risque de transformer l'Etat en Béhémoth, monstre omnipotent et omniprésent qui légifèrera sur toutes les questions de société et ne laissera plus aucune liberté ? Ou, au contraire, doit-on faire confiance au fond humain des patrons, qui auront toute latitude pour agir envers leurs ouvriers comme ils l'entendent, avec charité, avec le risque de les voir continuer à agir dans leur intérêt et donc ne rien faire ?

La position de l'Œuvre des Cercles — si l'on peut dire « position », l'unité étant loin d'être faite sur ce sujet — est intermédiaire : elle se veut absolument anti-libérale<sup>175</sup>, mais, consciente du danger, elle refuse tout socialisme d'Etat. Elle est donc dans une position délicate qui suscite de violents débats. De plus, entre les catholiques des Cercles, l'accord est loin d'être fait sur une position : ainsi, dans les années 1886-1890, des articles polémiques opposent l'*Œuvre des Cercles*, et l'*Union des Œuvres*, par l'intermédiaire de leurs publications.

Le débat commence très tôt. Dès 1875, pour les économistes libéraux, le ton est donné avec le livre de Paul Leroy-Baulieu sur *Le travail des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle*. Pour lui, toute intervention de l'Etat en matière de réglementation du travail serait une atteinte à la liberté individuelle : « Cette liberté individuelle, inviolable, emporte pour chacun le droit d'agir à sa guise [...] L'Etat n'a jamais le droit d'intervenir, toutes les fois qu'un individu est resté dans son domaine en usant de sa liberté propre, et qu'il n'a pas directement et ouvertement violé la liberté d'autrui »<sup>176</sup>.

---

différence était presque nulle entre les grisailles tracées par NN. SS. Dupanloup ou Landriot, La Bouillerie ou Gaume, par Dom Guéranger ou le père Ratisbonne, par monseigneur Freppel ou monseigneur Perraud, par les RR. PP. Ravignan ou Gratry, par le jésuite Olivain, le carme Dosithée, le dominicain Didon ou par l'ancien prieur de saint-Maximin, le révérend Chocarne » (*A rebours*, Paris, Fasquelle, 1907, pp. 197-198).

<sup>175</sup>. « La doctrine du laisser-faire, laisser-passer a dépouillé le pauvre », AMM, *notes sur les corporations*, 7.3.7.

<sup>176</sup>. Paul Leroy-Baulieu, *Le travail des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 196. Cité par Georges Jarlot, *Le régime corporatif*, op. cit., p. 127.



En 1878, lors du *Discours de Chartres*, Albert de Mun, inspiré par Maurice Maignen, avait déclaré : « Dans l'ordre social, [la contre-révolution] est la reconnaissance de la royauté sociale de Jésus-Christ, et la restauration pleine et entière des traditions chrétiennes. Dans l'ordre politique, elle est le triomphe d'une autorité légitime dans son principe, décidée à respecter la vocation humaine, et à ne pas braver dans les lois, la morale et la doctrine enseignées par l'Eglise. Dans l'ordre économique, elle est l'application d'une justice sociale qui n'abandonne rien aux hasards de la fortune »<sup>177</sup>. Albert de Mun s'opposait ainsi directement à Leroy-Beaulieu et à Charles Périn, pour qui les *hasards de la fortune* devaient tout régler.

Le problème pour Maurice Maignen et Albert de Mun est de passer de la théorie à la pratique, c'est-à-dire à la législation. Il leur faut demander l'intervention de l'Etat dans certains domaines (protection des femmes et des enfants dans le travail, protection des ouvriers contre les accidents), sans tomber dans le socialisme d'Etat. La position à garder est donc très difficile : il leur faut solliciter l'aide de l'Etat pour apporter des bienfaits aux plus démunis, et, dans le même temps, combattre l'idée d'un Etat anti-chrétien et révolutionnaire, intervenant dans toutes les strates de la société. « Là était, au fond, le malentendu qui rendait la discussion inévitable et insoluble. L'Etat *moderne*, l'Etat anonyme et fondé sur la fiction du peuple souverain est un monstre et l'on ne peut pas lui accorder les droits d'un Etat *chrétien* ou simplement *humain*. [...] Mais on ne peut pas mesurer les droits de l'Etat sur ce monstre, non plus qu'on ne peut délimiter les droits de l'individu, d'après l'usage que pourrait en faire un idiot ou un fou »<sup>178</sup>.

De toute évidence, Maurice Maignen fait la distinction entre l'Etat chrétien et l'Etat moderne, mais il passe outre à son rejet de cet Etat qu'il abhorre car, pour lui, le bien de l'ouvrier prime.

## **B. Les liens avec l'extérieur**

### **1. Avec l'Union de Fribourg**

Fondée en 1884 et placée sous la direction de Mgr Mermillod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, l'*Union de Fribourg* a de grandes similitudes de pensée avec

<sup>177</sup>. Cité par Georges Jarlot, *Le régime corporatif*, op. cit., pp. 94-95.

<sup>178</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, op. cit., p. 1069.

l'Œuvre des Cercles. Elle étudie toute une série de questions sociales, notamment le droit de propriété, et le rôle de l'Etat.

Elle réunit la majorité des catholiques sociaux d'Europe : Vogelsang, le comte de Blome, Alfred et Louis de Liechtenstein, le comte de Pergen, et Albert de Mun et René de La Tour du Pin. Ce dernier rapporte de ses voyages à Fribourg un enrichissement personnel très important, de par ses discussions avec les autres catholiques sociaux. Maurice Maignen ne peut, à son grand regret, se déplacer jusqu'à Fribourg.

Même si cette « Union internationale d'études sociales » était dirigée par Mgr Mermillod, il semble bien que La Tour du Pin y ait joué un rôle fondamental : « Au cours de la dernière session qui se tint en 1891, le comte de Blome déclara : "Le comte René de La Tour du Pin est le fondateur de cette union, c'est lui qui en a conçu l'idée, c'est lui qui l'a organisée. Il en est l'âme par la sympathie universelle qu'il inspire et comme le trait d'union entre les divers groupes nationaux dont se compose notre société" »<sup>179</sup>.

## 2. Avec les autres pays

L'Œuvre des Cercles avait aussi des liens avec les catholiques sociaux belges, tant, par l'intermédiaire de l'Union de Fribourg, que du fait de la bienveillance de l'évêque de Liège, Mgr Doutreloux, qui la soutenait, comme on peut le voir à l'occasion du Congrès qui se tient en 1890 dans cette ville.

De même, un lien unissait l'Œuvre à l'Angleterre, en la personne du cardinal Manning. Cet ancien anglican devenu prêtre catholique puis évêque de Westminster en 1865 et cardinal en 1875 s'était fait connaître par son action contre l'alcoolisme chez les ouvriers et par un sermon prononcé en 1874 où il s'était fait le défenseur de la « dignité et des droits du travail ». On l'avait vu aussi intervenir lors de conflits sociaux entre patrons et ouvriers, pour tenter d'établir un accord entre les deux parties. Enfin, il se fait connaître au moment du Congrès de Liège, où, dans une lettre à Mgr Doutreloux<sup>180</sup>, il exige notamment que l'on interdise le travail des femmes et des enfants dans les mines, la limitation des horaires de travail, l'intervention de l'Etat lorsque celle-ci est nécessaire.

<sup>179</sup>. Alphonse Brégou, « L'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers », *La Pensée catholique*, n° 247, juillet-août 1990, pp. 63-83, p. 77.

<sup>180</sup>. Lettre considérée par les économistes libéraux comme le « manifeste des interventionnistes ».

Tous ces catholiques sociaux demandaient, chacun à leur manière, l'intervention de l'Etat pour forcer les patrons à apporter un certain mieux être dans la vie des ouvriers.

## C. 1890, année terrible

### 1. Le « socialisme d'Etat » de l'Œuvre des Cercles

C'est parce qu'elle demande l'intervention de l'Etat dans les questions sociales que l'Œuvre des Cercles est accusée de favoriser et de soutenir le « socialisme d'Etat ». Etonnamment, cette accusation n'est portée contre elle que fort tardivement, même si pendant dix ans, l'idée est sous-jacente à tous les débats.

Les attaques sont d'autant plus vives de la part des libéraux que, dans son encyclique *Humanum genus* (20 avril 1884), le pape Léon XIII fait l'éloge, sans la nommer, de l'Œuvre, même si c'est aux côtés des « sociétés de patrons » : « C'est pourquoi Nous souhaiterions vivement que partout, pour le salut du peuple, sous les auspices et le patronage des Evêques, ces corporations fussent rétablies en les adaptant aux circonstances. Et ce n'est pas pour Nous une médiocre consolation d'apprendre que déjà, en plusieurs endroits, de pareilles associations sont reconstituées, ainsi que des sociétés de patrons : leur but commun est de soulager l'intéressante classe des travailleurs, d'entourer leurs enfants et leurs familles de protection, d'entretenir enfin parmi eux le goût de la piété, l'enseignement de la Religion avec la pureté des mœurs ». Les divergences s'expriment par publications interposées. Dans le cercle restreint des œuvres ouvrières, cela concerne le *Bulletin* de l'Union des Œuvres, et l'*Association catholique*, dirigée par Albert de Mun. Les débats restent toujours courtois, malgré la franchise de certaines phrases.

Après un discours d'Albert de Mun à l'Assemblée, demandant l'intervention de l'Etat dans la réglementation du travail pour les femmes et les enfants, un article est publié dans le *Bulletin*, sur la « réglementation législative du travail »<sup>181</sup>, en juillet 1890. Cet article stipule que la demande de législation sociale présentée par Albert de Mun est un danger car elle entraînerait la possibilité de légiférer sur tout, en partant d'une exception. Le rôle de l'Etat doit rester limité : « Que les chefs de l'Etat encouragent et

---

<sup>181</sup>. Georges Yvert, « Réglementation législative du travail », *Bulletin de l'Union*, juillet 1890, pp. 177-180.

répriment, qu'ils protègent et fassent la police, c'est leur rôle. S'ils prétendent faire davantage, ils sortent de leurs attributions et deviennent tyranniques ». Or, pour l'auteur de l'article, la question du travail des femmes et des enfants relèvent de la police, et le besoin d'une législation n'apparaît pas : « Non, non, lorsque vous découvrez des abus, établissez des règlements de police, s'ils n'existent pas déjà, et appliquez-les ; mais gardez-vous bien de faire appel à la loi à propos de tout ; car de deux choses l'une : ou bien votre loi ne sera pas appliquée, et alors elle discréditera l'autorité, ou bien elle sera en vigueur et appellera de nouvelles lois toujours plus draconiennes pour rendre son exécution possible ».

Quelques mois plus tard, le *Bulletin* reçoit un droit de réponse de l'abbé Charles Maignen<sup>182</sup>, qui avait auparavant consulté son oncle sur le sujet. La réponse est mesurée, mais claire quant à la position tenue par Charles Maignen : la réglementation du travail est nécessaire, le travail des femmes et des enfants n'est pas une exception, mais est général, il faut donc une intervention de l'Etat et non plus seulement des règlements de police, qu'on ne pourrait pas faire appliquer chez tous les patrons : « Nous répondons qu'il y a précisément, ici, des torts à redresser, des abus formidables à corriger ; que cette tâche est au-dessus des forces de l'initiative privée ; que l'Etat, en l'entretenant, ne supprime pas l'action individuelle ou collective des particuliers. [...] [N]ous sommes en présence d'un désordre public qui menace l'existence même de la société ; il faut empêcher l'industrie d'abuser des forces de l'homme, de la femme et de l'enfant : il faut l'empêcher de détruire la famille ouvrière, de souiller les âmes et de tuer les corps ». De plus, Charles Maignen précise, en s'appuyant sur les paroles du pape Léon XIII lors du pèlerinage des ouvriers en 1887, quelles sont les limites de l'intervention de l'Etat mais aussi sa nécessité : « tandis que le comte de Mun semble hésiter à proclamer *nécessaire* l'intervention de la loi, le Pape répond que le seul cas où cette intervention n'est pas d'une *indispensable nécessité* est celui où ni la morale, ni la justice, ni la dignité humaine, ni la vie domestique de l'ouvrier ne sont compromises [...] quand l'un ou l'autre de ces biens se trouve menacé ou compromis, les pouvoirs publics, en intervenant comme il convient et dans une juste mesure, feront œuvre de salut social ; car à eux il appartient de protéger et de sauvegarder les vrais intérêts des

---

<sup>182</sup>. Charles Maignen, « La réglementation du travail », *Bulletin de l'Union*, septembre 1890, pp. 231-236.

citoyens leurs subordonnés ».

## 2. Le Congrès de Liège

La polémique rebondit avec le Congrès qui se tient à Liège du 7 au 10 septembre 1890. C'est la troisième fois qu'une telle assemblée se déroule dans cette ville, sous le titre de *Congrès des œuvres sociales*<sup>183</sup>. Les discussions y sont très vives, notamment au sujet de la réglementation du travail. Libéraux et « interventionnistes » s'affrontent dans des débats qui s'éternisent à tel point que l'évêque du lieu, Mgr Doutreloux, est obligé d'intervenir.

De très nombreuses personnalités, ecclésiastiques (« sous la présidence de l'archevêque de Malines et en présence de huit ou dix évêques, allemands, anglais, belges ou français »<sup>184</sup>), et laïques, sont présentes : « Près de quinze cent personnes y ont pris part, parmi lesquelles des hommes politiques de différents pays, d'anciens ministres, sénateurs et représentants belges, deux membres de la Chambre des seigneurs d'Autriche, un lord anglais, quelques membres du Reichstag allemand, un ou deux députés français<sup>185</sup>, des députés aux Etats-Généraux de Hollande, d'autres encore »<sup>186</sup>. Deux Jésuites étaient présents, les RP. Forbes<sup>187</sup> et Caudron, et un capucin, le P. Ludovic de Besse, directeur du *Bulletin de l'Union*, qui représentent le parti libéral. En fait, comme le fait remarquer Charles Benoist — lui-même de tendance libérale affirmée — la majorité des participants était « interventionniste ».

Maurice Maignen aurait aimé être présent, mais cela ne lui est pas possible (il était en cure de repos), et il avait demandé à son neveu Charles d'y aller, ce qui ne fut pas non plus possible. Maignen suit donc les comptes-rendus des débats par les journaux qu'il reçoit, mais il souffre de ne pas en savoir davantage, ce qu'il exprime dans une lettre à Hippolyte Blanc<sup>188</sup> : « Vous comprenez que je veux parler du congrès de Liège. On ne sait pas parfaitement tout ce qui s'y est passé. Ce qui est certain, c'est que la question du "socialisme d'Etat", c'est-à-dire la réglementation morale du travail par le pouvoir public quel qu'il soit, a été l'objet de formidables discussions. Il a fallu que l'Evêque de

<sup>183</sup>. Les deux précédentes avaient eu lieu en 1886 et 1887.

<sup>184</sup>. Charles Benoist, « Le Congrès de Liège et le catholicisme social », *Journal des économistes*, vol. IV, octobre-décembre 1890, pp. 67-73, p. 67. Précisons que le *Journal des économistes* est de tendance libérale.

<sup>185</sup>. Sans doute, Albert de Mun et Emile Keller.

<sup>186</sup>. Charles Benoist, « Le Congrès de Liège et le catholicisme social », *ibid.*

<sup>187</sup>. Jusqu'à 1877 membre de l'Œuvre des Cercles et aumônier d'un Cercle.

<sup>188</sup>. Lettre du 20 septembre 1890. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1072.

Liège y intervienne et y coupe court, en raison des encycliques du pape qui a positivement reconnu le devoir de l'Etat, pour le bien moral et matériel du peuple opprimé<sup>189</sup> ». Et il est encore plus clair lorsqu'il écrit à son neveu : « Comme toi, les compte rendus du Congrès de Liège m'ont bien vivement intéressé. Mais ils ne disent pas tout ; ils sont bien incomplets, forcément. Je connais ces réunions : il y a toujours une intrigue secrète ; le plus intéressant, on ne le publie jamais. Ce qui m'a paru le plus beau, c'est l'Evêque arrêtant le débat sur l'intervention des pouvoirs publics, avec l'autorité du pape, l'ayant approuvée dans son encyclique »<sup>190</sup>.

Le Congrès de Liège, par l'intervention de Mgr Doutreloux et les débats autour de l'intervention de l'Etat, obtient un retentissement qu'il n'avait pas eu auparavant. De plus, la lettre du cardinal Manning<sup>191</sup> envoyée au Congrès de Liège le 4 septembre 1890, est considérée par les libéraux comme une déclaration de guerre. L'archevêque de Westminster y demande l'interdiction du travail des mères de famille, le repos obligatoire un jour de la semaine, la création d'un conseil d'arbitrage entre les patrons et les ouvriers, le rétablissement des corporations, la journée de huit heures pour les travaux les plus durs et de dix heures pour les autres, l'interdiction du travail des femmes et des enfants dans les mines, ainsi que l'interdiction du travail de nuit pour cette catégorie de travailleurs. Les libéraux, par ce congrès, comprennent qu'une véritable opposition s'est formée contre eux : « Il faut donc prévoir que ce mouvement va revêtir un caractère positif, pratique et actif qu'il n'avait pas toujours eu jusqu'ici. En tout cas, on ne saurait nier plus longtemps, sans faire preuve d'aveuglement, que ce soit un mouvement sérieux et qui mérite d'être étudié »<sup>192</sup>.

### 3. « Saint Louis était-il socialiste d'Etat ? »

L'accusation qui est lancée contre le mouvement social catholique par de nombreux autres catholiques, économistes ou juristes, qui refusent l'intervention de l'Etat, est de favoriser le « socialisme d'Etat ». L'Œuvre des Cercles voit ainsi se dresser des libéraux tels que Charles Périn ou Claudio Jannet, mais aussi, et de manière plus surprenante,

<sup>189</sup>. Evidemment, ce terme d'*opprimé* n'a, sous la plume de Maignen, aucune connotation marxiste (Maurice Maignen écrit aussi « l'apprenti martyr »).

<sup>190</sup>. Lettre du 16 septembre 1890. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1073.

<sup>191</sup>. Reproduite dans l'article de Ch. Benoist, « Le Congrès de Liège et le catholicisme social », *op. cit.*, pp. 70-71.

<sup>192</sup>. Ch. Benoist, « Le Congrès de Liège et le catholicisme social », *op. cit.*, p. 72.

l'évêque d'Angers, Mgr Freppel<sup>193</sup>, lors du Congrès des jurisconsultes qui s'ouvre à Angers le 7 octobre, peu de temps après le Congrès de Liège : « En somme, c'est à provoquer l'initiative personnelle et l'action collective que doivent tendre nos efforts [...] Laissons à l'Etat, au législateur, aux pouvoirs publics de tout ordre, leur vraie fonction, qui est de protéger tous les droits, et plus particulièrement, les droits des petits et des faibles ; mais n'allons pas leur demander ce qui ne rentre nullement dans leurs attributions. Ce serait un véritable abus de la force que d'enlever à un ouvrier majeur, ayant la libre distribution de sa personne, la faculté de travailler plus de huit ou dix heures par jour, parce qu'il aura plu à un souverain ou à une majorité parlementaire d'arrêter à ce chiffre la durée du travail<sup>194</sup>. [...] Est-ce en vue d'assurer le bien commun ? Mais qui ne voit qu'on ouvre ainsi la porte, sans possibilité de la refermer plus tard, à toutes les exigences du socialisme contemporain ? Après la réglementation législative et administrative du travail des adultes, viendra nécessairement, et par une conséquence toute logique, la fixation, par l'Etat, du minimum des salaires [...] du cours des valeurs, du prix des loyers, etc. ; car tout cela intéresse également le bien commun. Ce sera la mainmise de l'Etat sur toutes les conditions de la vie humaine »<sup>195</sup>. En fait, Mgr Freppel compte sur la morale naturelle pour réguler les conflits entre les ouvriers et les patrons, les salaires, les heures de travail, car il se méfie de toute intervention de l'Etat qui peut devenir omnipotent et s'introduire dans la famille, ce qu'il refuse à tout prix. D'où un dialogue impossible entre lui et l'Œuvre des Cercles. Maurice Maignen refuse ce qualificatif de « socialiste », mais s'en glorifie tout en même temps : si demander l'intervention de l'Etat pour protéger les plus faibles, c'est du socialisme, alors il est socialiste et en est fier, s'appuyant sur l'exemple de saint Louis : « Il faudrait donc placer en tête des "socialistes d'Etat" notre grand saint Louis,

---

<sup>193</sup>. Mgr Freppel, député du Finistère, s'était fait connaître à l'Assemblée pour ses discours contre le libéralisme économique et politique. Lors de la publication de la lettre du cardinal Lavignerie à son diocèse, le 15 août 1885, demandant la neutralité vis-à-vis des partis politiques, Mgr Freppel lui répondit : « ce que vous nous demandez est une trahison ».

<sup>194</sup>. Charles Maignen, dans l'article déjà évoqué, répondait par avance aux arguments de Mgr Freppel : « Nous répondons qu'il y a précisément, ici, des torts à redresser, des abus formidables à corriger ; que cette tâche est au-dessus des forces de l'initiative privée ; que l'Etat, en l'entreprenant, ne supprime pas l'action individuelle ou collective des particuliers [...] [N]ous sommes en présence d'un désordre public qui menace l'existence même de la société ; il faut empêcher l'industrie d'abuser des forces de l'homme, de la femme et de l'enfant : il faut l'empêcher de détruire la famille ouvrière, de souiller les âmes et de tuer les corps » (Charles Maignen, « La réglementation du travail », *ibid.*).

<sup>195</sup>. Intervention reproduite dans un compte-rendu de G. de Molinari, dans le *Journal des économistes*, *op. cit.*, p. 158

qui, le premier, a voulu donner à la réglementation ouvrière la sanction du pouvoir royal ! »<sup>196</sup>.

Dans deux lettres — l'une à son neveu, l'autre à Hippolyte Blanc —, il émet l'idée d'une conférence sur le « socialisme » de saint Louis. Maurice Maignen écrit d'abord à son neveu, après avoir lu des articles de la grande presse, critiquant l'action de l'Œuvre : « Je te demande une réponse à l'accusation faite aux catholiques qui osent entreprendre de réprimer les abus du travail libre. Les conservateurs et même certains catholiques les accusent de "socialisme d'Etat". *L'Univers*, le moins hostile des journaux catholiques, s'abstient, ne se prononce pas ; le *Monde* accuse hautement et *La Croix* fait des réserves sur un ton pincé et protecteur qui est bien drôle, en raison de sa parfaite ignorance de la question. Je te propose un magnifique sujet : *Saint Louis était-il socialiste d'Etat ?* [...] Les catholiques qui répugnent à la réglementation du travail, sous prétexte de socialisme, ne savent pas, ou ne veulent pas savoir que ceux qui réclament une législation du travail suivent tout simplement les traditions de la grande France chrétienne et qu'en faisant opposition ou froide mine aux vaillants propagateurs de la corporation, ils se font, à leur insu, les apôtres de la tradition voltairienne de Turgot. Nos ouvriers qui réfléchissent à cette division entre catholiques, sur une question si grave et si actuelle, n'ont-ils pas besoin d'être éclairés afin de ne pas être scandalisés »<sup>197</sup>. Cette conférence est destinée au Cercle Montparnasse pour le 25 août, donc pour un cadre restreint. Deux jours plus tard, il écrit à Hippolyte Blanc, pour lui demander une conférence (en fait, selon l'habitude, une intervention suffisamment longue pour qu'elle puisse servir d'article), qui paraîtrait dans l'*Association catholique*, l'organe de l'Œuvre des Cercles : « Si vous vouliez nous rapporter de vos vacances une conférence intitulée : *Saint Louis était-il socialiste d'Etat ?*, vous apporteriez une arme de combat plus victorieuse que les pages édulcorées du bon marquis de Ségur en réponse aux articles de l'*Univers* et de la *Croix* qui parlent de ce qu'ils ne connaissent pas sur un ton de dévote scandalisée parfaitement ridicule. Je suis sûr que vos matériaux sont tout prêts et qu'il n'y a plus qu'à les mettre en œuvre »<sup>198</sup>.

Quelques semaines plus tard, Maurice Maignen adresse une lettre de remarques à son neveu, au sujet de la réponse qu'il a adressée au *Bulletin de l'Union*, sur la réglementation du travail, que nous avons citée plus haut. Maignen revient sur les

<sup>196</sup>. Lettre du 23 août 1890 à Hippolyte Blanc. AMM, vol. XX, n. 5.

<sup>197</sup>. Lettre du 21 août 1890. AMM, vol. XX, n. 5.

<sup>198</sup>. Lettre du 23 août 1890. AMM, vol. XX, n. 5.



événements du Congrès de Liège, et on sent qu'il souffre du manque d'engagement des catholiques en faveur d'une réglementation du travail : « Les Messieurs, ecclésiastiques ou laïques, qui discutent aujourd'hui sur la question si, oui ou non, les pouvoirs publics ont le droit d'intervenir dans l'organisation du travail, en parlent bien à leur aise. Mais si, en 1848, ils s'étaient trouvés dans la situation de M. Le Prévost, de M. Myionnet et de ton oncle, établissant le patronage de la rue du Regard pour soulager les pauvres apprentis opprimés par le patron dont ils étaient absolument esclaves, l'idée d'abandonner l'enfant du peuple à cette horrible situation, sous prétexte du danger d'intervention de l'Etat, ne leur serait jamais venue. [...] Penser que les catholiques en sont encore à soutenir un tel état de choses ! »<sup>199</sup>.

#### **4. La fondation de la Société d'Economie politique et sociale**

La séparation entre Mgr Freppel et l'Œuvre des Cercles est définitivement consommée avec la fondation, en décembre 1890, de la *Société d'Economie politique et sociale*, à Angers. L'évêque d'Angers la présente ainsi : « Nous avons pensé qu'il est d'une importance extrême de rechercher à la lumière de la théologie morale, du droit et de la science économique, les bases scientifiques sur lesquelles les catholiques doivent se placer, en face de la question ouvrière ou sociale ; car dès qu'il s'agit de science ou de doctrine, j'estime que la place des catholiques doit être au premier rang. Il convient que les problèmes qui divisent le monde du travail ne se résolvent pas en dehors et sans eux. La Société d'Economie politique et sociale sera donc une Œuvre de rapprochement et d'union ».

Enfin, le 20 janvier 1891, lors de l'inauguration officielle de la Société, à Paris, Mgr Freppel en présente le programme : « Liberté du travail, liberté d'association avec toutes ses conséquences légitimes, intervention de l'Etat limitée à la protection des droits et à la répression des abus »<sup>200</sup>.

Toutefois, si à première vue l'action de Mgr Freppel se situe dans un sillon libéral, il est loin d'être évident — eu égard à ce qu'il a pu dire et écrire par ailleurs — que ce ne soit pas par crainte d'une intervention qui entraînerait une croissance toujours plus forte de la puissance de l'Etat, celui-ci pénétrant sans cesse plus avant les composantes de la

<sup>199</sup>. Lettre du 19 septembre 1890. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1075.

<sup>200</sup>. Programme d'économie politique, 20 janvier 1891. Cité par Jeannine Cadot, « La doctrine sociale de Mgr Freppel. 1870-1891 », mémoire de maîtrise sous la direction de M. Salvadori, U.C.O., Angers, 1989.

société, jusqu'à la famille — ce que redoutait aussi Léon XIII, mais de manière plus équilibrée, dans l'encyclique *Humanum genus*.

### **III. L'Exposition Universelle de 1889, ou la rupture évitée**

La question de la participation ou de l'abstention des Cercles ouvriers à l'Exposition universelle de 1889 se pose avec acuité, et menace de réduire à néant tous les efforts de Maurice Maignen.

Faut-il participer à l'Exposition, au risque de créer des divisions au sein du mouvement social catholique — l'Exposition étant « la glorification de la Révolution » —, ou faut-il refuser toute collaboration — alors que « c'est un moyen extraordinaire de faire connaître l'Œuvre » ? La division des esprits arrive au point que l'on refuse d'écouter l'avis de Maignen, qui menace alors de tout rompre.

#### **A. Participation ou abstention à l'Exposition d'Economie sociale ?**

##### **1. Pour ou contre, l'Œuvre divisée**

En décembre 1887, Maignen proteste contre un projet de participation, non pas à l'Exposition universelle, mais à ce qui en représente l'aspect social — l'Exposition d'Economie sociale<sup>201</sup>. Il écrit une lettre à Albert de Mun, où, au milieu d'autres questions, il lui affirme son opposition à toute contribution à cette Exposition. La réponse est claire, et montre l'éloignement théorique des deux esprits : « La fin de votre lettre m'achève ! en voilà bien d'une autre ! Moi qui suis, en plein, dans le mouvement de la participation à l'Exposition *d'Economie sociale* [...] Moi qui voulais exposer l'usine Harmel, le cercle Montparnasse, votre musée du travail et tous nos statuts dans un pavillon spécial !!! [...] A quoi servira notre protestation muette, ignorée du public, même du nôtre ? on nous passera sous silence, voilà tout ! Une occasion de nous

---

<sup>201</sup>. « Dès le mois de décembre 1887, la commission industrielle de l'Œuvre, saisie la première de cette question, avait décidé de ne point participer à l'exposition industrielle, mais seulement à l'exposition dite *d'économie sociale* » (Charles Maignen, vol. 2, *op. cit.*, p. 1013).

montrer à tout le monde, de nous faire connaître, de parler à tous les yeux !! et nous manquerions cela, par le sentiment ! »<sup>202</sup>.

Malgré l'opposition de Maurice Maignen — on voit par là même que la division éclate au grand jour —, le Comité prend la décision, lors de la séance du 29 février 1888, par la voix du Secrétaire général — Albert de Mun —, « de participer à l'Exposition d'Economie sociale [...] et d'y faire représenter tous les Cercles dépendant de l'Œuvre »<sup>203</sup>. L'intervention du Secrétaire général est nette, et ne fait aucun doute quant à la volonté bien arrêtée de participer à cette Exposition : « La dernière communication du chef de la I<sup>re</sup> section a montré au Comité l'extension qu'avait prise, dans sa pensée et dans celle du Secrétaire général, la résolution première de la commission industrielle ; tous deux sont d'accord pour penser que le comité de l'Œuvre doit la faire sienne *en déclarant que l'Œuvre participera à l'Exposition d'Economie sociale* [...] Le Secrétaire général *n'hésite pas à penser* qu'il y a là pour l'Œuvre *une occasion unique de propagande* et que *rien, dans son esprit*, ne s'oppose à ce qu'elle en profite : la participation à l'Exposition d'Economie sociale, loin de nuire à l'effort entrepris pour réagir contre la glorification du centenaire, ou d'être en contradiction avec lui, ne fera [...] que le *rendre plus efficace et plus intelligible*<sup>204</sup> [...]. En conséquence, le Secrétaire général a l'honneur de déposer la proposition suivante : *L'Œuvre participera à l'Exposition d'Economie sociale de 1889* »<sup>205</sup>.

Maurice Maignen, malade, n'ayant pu assister à cette réunion, reçut quelques jours plus tard la copie du procès-verbal. Il écrit alors une lettre à Albert de Mun, pour s'opposer aux arguments développés par ce dernier le 29 février. Les termes sont vifs, on sent que seuls les sentiments religieux des deux hommes empêchent la rupture : « je viens enfin de prendre connaissance de votre communication au Comité. J'espérais y trouver quelque chose de la *perplexité* et du *trouble de cœur* que vous m'exprimiez dans votre lettre du 29 février. Au contraire, cette communication, me disiez-vous, *pose la question* — mais de quelle façon ? [...] C'est simplement la ratification d'un fait accompli que vous demandez. Le Comité n'a plus rien à dire, car il lui est moralement impossible de voter un désaveu. [...] J'ai esquissé, *pour moi-même*, un résumé de mes idées sur la

<sup>202</sup>. Lettre du 26 février 1888. Remarquons qu'Albert de Mun est tellement engagé dans son action qu'il ne se rend même plus compte que, selon ses propres termes, l'opposition théorique devient du *sentiment*.

<sup>203</sup>. Victor Dugast, *Essai sur l'histoire de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul*, vol. 1, 1864-1907, Paris, 1973, p. 103.

<sup>204</sup>. Tous les soulignements sont de la main de Maurice Maignen (Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1018).

<sup>205</sup>. PV de la séance du 29 février 1888.

question ; je vous le communique par acquit de conscience et surtout par un effort suprême d'affection et de dévouement. [...] Et dans votre lettre du 29, vous me dites que la communication a été faite au Comité SANS SOULEVER D'OBSERVATION. C'est une erreur. J'assistais à cette séance (7 décembre 1887) et JE FIS UNE OBSERVATION sur la gravité de la communication de M. André. Vous fîtes alors une réserve pour établir une entente ultérieure sur ce point avec la commission. Aucune trace de décision relative à cette entente, ou accord, n'existe dans les comptes-rendus. Voilà ce qui s'est passé. Ce serait la première fois d'ailleurs que l'AVIS et non résolution, d'une commission annexe, surtout de telle importance, aurait suffi pour engager l'Œuvre dans une semblable démarche. S'il en est ainsi désormais, le Comité est inutile, son secrétariat suffit »<sup>206</sup>.

## 2. La « Révolution satanique » glorifiée par l'Exposition universelle

Maurice Maignen a senti passer le vent du boulet. Il s'aperçoit clairement que s'il n'intervient pas, l'Œuvre des Cercles risque de prendre une direction totalement opposée à ce qu'elle avait été jusqu'à présent. Il décide donc de réagir énergiquement et il accompagne sa lettre à Albert de Mun d'un « long mémoire d'arguments opposés » à la participation à l'Exposition<sup>207</sup>. Tout un pan de la doctrine de Maignen y est résumé. Prenant le contre-pied de l'intervention d'Albert de Mun, Maignen élabore un jugement mûri par l'expérience et par les lectures<sup>208</sup> : « II — L'Exposition universelle de 1889 est identifiée par le gouvernement, qui en a conçu l'idée, avec le centenaire de 1789<sup>209</sup>. Là-

<sup>206</sup>. Brouillon de lettre, daté du 5 mars 1888 (Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, pp. 1018-1019).

<sup>207</sup>. AMM, vol. XVIII, 1-A, p. 49. En réalité, il ne s'agissait que d'une série de notes classées, formant quelques pages, rédigées à partir de notes préalablement prises en vrac par Maignen Maignen, au fil de ses lectures (à l'instar de ce qu'il a fait pour les corporations), et dont il se sert pour puiser des arguments de réponse. On les trouve reproduites dans le livre de Charles Maignen (*Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, pp. 1020-1023)

<sup>208</sup>. En parcourant les notes de Maignen, une évidence s'impose : il a lu en détail l'*Enquête* envoyée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie (Ministère du Commerce et de l'Industrie, Exposition universelle de 1889, à Paris, Direction générale de l'exploitation, Exposition d'Economie sociale, *Enquête. Instructions et questionnaires*, Paris, Imprimerie Nationale, 1887), et notamment son *Exposé des motifs à l'appui de l'institution d'une exposition d'économie sociale (Enquête, op. cit., pp. 17-22)*. Il semble judicieux de juxtaposer les notes de Maignen et des citations tirées de l'*Exposé des motifs*. Notons aussi que, malgré l'intérêt évident de ce document, aucun historien ne le cite : le père Dugast évoque son existence, et Antoine de Baecque, dans *Pour ou contre la Révolution ?* (Paris, Bayard, 2002) cite un document concernant uniquement la présentation de l'Exposition universelle en elle-même, et aucunement l'Exposition d'Economie sociale (Charles-Louis Chassin, « Le programme du Centenaire », pp. 421-423).

<sup>209</sup>. « La préoccupation du sort du plus grand nombre [...] ne pouvait donc pas ne pas se refléter dans l'Exposition de 1889. [...] Il ne suffirait pas d'appliquer ici, à l'occasion du centenaire de 1789, le programme ordinaire des expositions universelles », *Exposé des motifs, op. cit.*, p. 17.

dessus, le doute est impossible, devant les déclarations, les discours et les documents publiés par le gouvernement. L'Exposition de 1889 est le principal moyen dont se servira la grande ennemie de Dieu et de l'Eglise, la Franc-Maçonnerie, pour célébrer le centenaire de la Révolution<sup>210</sup>. [...] L'Exposition, en effet, est une manifestation industrielle par accident et révolutionnaire par essence. [...] Le plan de ses investigateurs est d'y [à l'Exposition universelle] développer toute la pompe du triomphe des principes de la Révolution<sup>211</sup>. [...] V. — L'Exposition d'Economie sociale ne peut être pour l'Œuvre une occasion d'aller combattre la Révolution sur son terrain. Le champ de bataille ne sera ni libre, ni loyal pour l'Œuvre. [...] [E]lle serait admise, mais à la condition de n'exposer rien de contraire au centenaire ou à la gloire de la Révolution. [...] La défaite est donc bien certaine, assurée d'avance ». Ces notes de Maignen sont donc bien plus que de simples réflexions, elles expriment toute son opposition à une quelconque participation à cette Exposition d'Economie sociale, qui met en avant les « immenses progrès [...] accomplis [...] par la pression irrésistible de l'opinion publique et le triomphe pacifique des idées justes »<sup>212</sup> et qui stipule qu'« il faudrait rappeler, en même temps, ce qu'était la condition des travailleurs à une époque où, livré aux entraves de la réglementation administrative et aux abus de la fiscalité, le travail était plus souvent accablé que protégé par le régime des corporations »<sup>213</sup>, ce que conteste Maignen<sup>214</sup>.

---

<sup>210</sup>. « On ne saurait mieux glorifier aujourd'hui l'œuvre de 1789 et l'affranchissement de l'industrie par la Révolution française, qu'en montrant les résultats admirables produits dans le monde entier par l'essor de l'indépendance individuelle librement combinée avec le principe d'association », *Exposé des motifs, op. cit.*, p. 18. Il est évident que Maignen a dans ce document un matériau extraordinaire pour ses critiques, et qu'il n'a pas à faire une longue analyse du texte pour montrer ce qui y est dit. D'où son mécontentement contre Albert de Mun.

<sup>211</sup>. « L'anniversaire séculaire de 1789 étant à la fois politique et social, il convient de le célébrer à ce double point de vue par la réunion de tous les changements heureux [...] qui, grâce à la pratique judicieuse des lois de l'économie sociale et industrielle, ont procuré au peuple des éléments nouveaux de bien-être moral et matériel dans le présent et de sécurité pour l'avenir », *Exposé des motifs, op. cit.*, p. 17.

<sup>212</sup>. *Exposé des motifs, ibid.*

<sup>213</sup>. *Exposé des motifs, op. cit.*, pp. 17-18.

<sup>214</sup>. Que l'on soit d'accord ou non sur les positions défendues par Maignen, il est compréhensible qu'un homme qui a dénoncé les méfaits du libéralisme économique et défendu le bienfait des corporations ne puisse admettre que l'on participe à une œuvre qui dénigre les corporations et met en valeur les bienfaits causés à l'ouvrier par ce même libéralisme. Peu avant sa mort, Maignen écrira un brouillon de lettre à A. de Mun, où il lui cite cette phrase de Châteaubriand, paraphasant saint Paul : « Les grandes lignes de mon existence n'ont pas fléchi ».

### 3. Une question de prudence

Pour Maignen, le refus de participer à l'Exposition d'Economie sociale relève de la plus élémentaire prudence. Pour lui, « il y aura quelque chose de plus honteux pour l'Œuvre que la défaite : la récompense. Elle est inévitable. Nos adversaires nous préparent ce joli tour ; l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers récompensée par l'Exposition d'Economie sociale du centenaire de 1789 »<sup>215</sup>. Ce que sous-entend Maignen, c'est que la défaite serait glorieuse, alors qu'une récompense entraînerait un grave équivoque : dénoncer les méfaits du libéralisme économique révolutionnaire et participer à une Exposition d'Economie glorifiant tous les progrès accomplis pour le bien-être de l'ouvrier ne peut être compris que comme un ralliement à ces idéaux qui ont été jusqu'à présent dénoncés.

De plus, pour Maurice Maignen — il y consacre d'ailleurs tout un point dans ses notes —, l'effet produit sur les soutiens de l'Œuvre ne peut qu'être désastreux. En effet, si pour Albert de Mun et ses amis — à la rigueur, pour Maignen, qui considère qu'une participation serait admise si la Révolution pouvait être critiquée<sup>216</sup> —, la participation à cette Exposition d'Economie ne signifie nullement un ralliement<sup>217</sup>, Maignen sait parfaitement qu'il n'en est pas de même dans l'esprit de la majorité : « L'action simultanée de l'Œuvre contre le centenaire de 1789 et sa participation à la manifestation la plus éclatante de sa manifestation : l'Exposition universelle de 1889, n'est pas admissible, elle ne sera comprise de personne ; ni de nos ouvriers des cercles, des usines et des syndicats, au sens droit, à la logique intransigeante ; ni de nos amis, absolument désolés de ce qu'ils prendront pour une volte-face, ni de nos confrères de province. [...] Le bon sens public ne comprendra jamais que la participation à l'exposition glorificatrice du centenaire, soit le meilleur moyen de le combattre. Il comprendra, au contraire, que cette participation nous ôte toute autorité pour le faire »<sup>218</sup>.

<sup>215</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1022.

<sup>216</sup>. « Si elle était admise loyalement, il faudrait lui permettre tout un musée de peinture et de sculpture représentant la fausseté de la légende de la Révolution, les crimes qu'elle a commis : spoliations et massacres ; les institutions précieuses qu'elle a détruites et les misères dont elle est la cause : paupérisme, prolétariat, etc... », Charles Maignen, *Maurice Maignen*, *ibid.*

<sup>217</sup>. Albert de Mun, lettre de fin janvier 1888 : « Mais quelle guerre plus forte à faire à la Révolution que d'aller la combattre sur son terrain, avec nos œuvres et notre nom ! ! est-ce que cela nous empêche de la condamner ? bien au contraire ». Le même, dans une lettre, le 9 mars 1888 : « Il me semble que l'Œuvre, plantant ses œuvres et sa croix sur ce terrain des œuvres révolutionnaires, et groupant autour d'elle tout ce qui ne voudra pas se réclamer de la Révolution, c'est un peu notre second Belleville ».

<sup>218</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1023.

#### 4. Une grande attention au sein de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul

Est-ce à dire qu'au sein de la Congrégation des Frères de Saint Vincent de Paul, la situation avait été plus calme et le restait ? La réponse doit être nuancée. Si les religieux suivaient en majorité la position adoptée par le Supérieur général de la Congrégation<sup>219</sup>, quelques-uns conservaient leur avis personnel, ou ne posaient pas de questions avant d'agir, obligeant ainsi Maignen — ainsi que les autres religieux qui étaient du même avis que lui quant à la position à avoir par rapport au centenaire de 1789 — à veiller à ce que tout se passe comme prévu. Dans certains cas, Maignen assistera sans pouvoir intervenir à des actions indépendantes d'œuvres : l'œuvre de saint Pierre du Gros Caillou participe à l'Exposition d'Economie sociale, alors qu'elle est dirigée par des religieux de la Congrégation<sup>220</sup>. Lorsqu'il le peut, Maignen intervient : il en est ainsi en avril 1889, où, dans une lettre au père Leclerc<sup>221</sup>, il s'insurge contre le manque de formation et de directives données aux religieux de Saint Vincent de Paul : « Mercredi, à Chaville<sup>222</sup>, on a discuté la question de l'Exposition, au point de vue de l'assiduité des jeunes gens et des enfants à nos Maisons pendant le temps que durera l'Exposition. On n'a encore reçu aucune direction à cet égard. On s'arrange chacun de son côté. [...] Personne n'a paru se préoccuper de la question du Centenaire dont cette exposition est la glorification officielle et publique annoncée en tête de toutes les affiches. Personne ne voit d'inconvénient dans cette participation de nos Œuvres à ces fêtes de la Révolution. [...] Il est inouï que sur une affaire si claire et si manifeste, nos pauvres Frères aient besoin d'être informés et conduits pour comprendre ce que ce Centenaire a d'impie et d'odieux. Il n'y a pas à accuser le gouvernement d'hypocrisie. Discours et circulaires des ministres ne cessent, depuis deux ans, de nous répéter que l'Exposition est la Manifestation publique des principes de 89 et de la Révolution !<sup>223</sup> [...] Le départ des ambassadeurs, l'abstention de tout le Corps Diplomatique, même des nations hérétiques

---

<sup>219</sup>. Le Père Alfred Leclerc.

<sup>220</sup>. Victor Dugast, *Essai d'histoire de la Congrégation*, *op. cit.*, p. 104. Il est fait mention de la participation de l'Œuvre du Gros Caillou à l'Exposition d'Economie sociale dans le *Bulletin de l'Œuvre des Cercles* des 5 et 22 mai 1889. AMM, A1.

<sup>221</sup>. Le père Alfred Leclerc, précité, supérieur général des Frères de Saint Vincent de Paul.

<sup>222</sup>. Une maison de campagne de la communauté, située près de Neuilly, qui servait de cadre à des retraites.

<sup>223</sup>. Parmi ces textes, nous avons un arrêté du 26 août 1886, un autre du 9 juin 1887, un décret ministériel du 23 juillet 1887, et enfin, l'Enquête citée, avec le fameux *Exposé des motifs* pour la première Exposition d'Economie sociale.

et schismatiques, leur refus de coopérer par l'envoi de leurs produits, etc.<sup>224</sup>... Rien de tout cela n'est compris ! [...] Ce qui me semble de devoir strict, comme religieux, comme catholique simplement [...] [c]'est de faire comprendre par notre exemple que nous croyons ce que nous leur enseignons, c'est-à-dire que *la Révolution est satanique*<sup>225</sup>, et que les Fêtes du Centenaire ont pour but le renouvellement de l'apostasie de la France »<sup>226</sup>.

## B. La menace de rupture

Le jour même où Maignen rédigeait sa lettre à Albert de Mun, il en recevait une de Paul Vrignault<sup>227</sup> qui le confirmait dans son opinion<sup>228</sup> : « Si l'Œuvre était, par malheur, représentée à l'Exposition de 1889, ce serait non seulement une faute grave, mais encore un acte coupable. L'Exposition projetée n'est, en effet, qu'un des moyens dont se serviront les ennemis de Dieu et de l'Eglise pour célébrer le centenaire de la Révolution, *qui est impie au premier chef*. L'Œuvre des cercles *catholiques*<sup>229</sup> d'ouvriers doit donc se bien garder de prendre une part quelconque [...] à une manifestation qui sera *industrielle par accident et révolutionnaire par essence*<sup>230</sup>. [...] Votre ferme attitude fera, je l'espère, impression sur M. de Mun. [...] Mais si l'esprit de conciliation et de transaction à tout prix qui ruine à notre époque les caractères les mieux trempés, devait prévaloir en ces graves conjonctures, n'hésitez pas, je vous en supplie, à vous séparer de M. de Mun et à refuser énergiquement la coopération du cercle Montparnasse »<sup>231</sup>.

Maignen ne dut pas aller jusqu'à la rupture mais l'alerte avait été rude. Le 7 mars, le Comité de l'Œuvre tenait sa réunion, comme chaque semaine, et Albert de Mun fit une

<sup>224</sup>. Maignen s'appuyait sur l'exemple très fort des refus diplomatiques pour refuser toute participation. Malgré de nombreuses recherches sur cette question, le nom des pays qui ont refusé de participer n'est pas connu.

<sup>225</sup>. C'est moi qui souligne.

<sup>226</sup>. Lettre du 30 avril 1889. AMM, vol. XVIII, 1-A, p. 51. Cette idée de l'apostasie de la France confirmée par le centenaire de 1789, Maignen l'avait déjà exprimé dans une lettre à un particulier : « J'ai demandé à Dieu qu'il me retire de ce monde, avant que la France, par la célébration du centenaire de la Révolution, ait proclamé sa définitive apostasie », lettre du 27 octobre 1888, AMM, vol. XX, n. 5.

<sup>227</sup>. Celui dans la chambre duquel l'Œuvre des Cercles avait été fondée en 1871.

<sup>228</sup>. Il en gardera d'ailleurs quelques formules.

<sup>229</sup>. Souligné par Paul Vrignault.

<sup>230</sup>. C'est moi qui souligne. Cette expression se trouve mot pour mot dans le mémoire envoyé à A. de Mun.

<sup>231</sup>. Lettre du 5 mars 1888.



communication sur la question de l'Exposition d'Economie sociale. S'il déclare toujours qu'il est favorable à la participation, il tente de calmer les esprits, même si cela est fait tout en nuances : « Il a paru nécessaire d'en établir nettement le plan d'organisation avant que la question ne soit tranchée ; une commission spéciale composée de MM. Harmel, André, Milcent et Lorin<sup>232</sup> a été chargée de faire un rapport au Secrétaire général sur la question : le Secrétaire général prie le Comité d'ajourner la délibération jusqu'au moment où il aura pu déposer ce rapport »<sup>233</sup>. Pour compléter son intervention, Albert de Mun écrit<sup>234</sup> à Maignen, pour lui demander de revenir sur sa décision : « J'ai beau faire, je ne puis me convaincre. J'ai lu vos notes scrupuleusement au Secrétariat : le sentiment général est conforme au mien, et c'est Harmel qui est le plus vif ! ! Harmel et La Tour du Pin, n'est-ce pas une rencontre frappante du sentiment populaire et du sentiment aristocratique ?<sup>235</sup> [...] Je vous en prie, voyez Harmel ; causez avec lui ; écoutez ses raisons !<sup>236</sup> [...] je vous en prie, réfléchissez encore : il me serait si dur d'être séparé de vous ! ». Maignen lui répond<sup>237</sup> : « Les grands industriels, si chrétiens qu'ils soient, devant tout à la Révolution, ne sauraient éprouver pour elle une haine vigoureuse, et ils sont mauvais juges ».

En fait, ce sont les industriels qui donneront raison à Maignen, car, pour des raisons pratiques et financières, ils refuseront de participer à l'Exposition d'Economie sociale. Peu après, Albert de Mun écrit à Maignen. Parmi un certain nombre de points évoqués, il est question de l'Exposition d'Economie : « Or, il y a deux questions, en ce moment : l'exposition d'Economie sociale, sur laquelle je suis en désaccord avec vous, mais où vous avez gain de cause, puisque les industriels refusent de marcher »<sup>238</sup>. Et le 11 avril 1888, Albert de Mun faisait cette communication, reconnaissant implicitement l'échec des partisans de la participation : « En raison des objections graves qu'a soulevées, de la part des industriels membres de l'Œuvre, consultés, la proposition de la participation de

---

<sup>232</sup>. Harmel, André et Lorin sont favorables à la participation, Lorin ayant déclaré qu'il prendrait en charge tous les frais liés à la participation.

<sup>233</sup>. P.-V. du 7 mars 1888.

<sup>234</sup>. Lettre du 9 mars 1888.

<sup>235</sup>. Albert de Mun subit l'influence d'Harmel — qui l'a émerveillé avec l'usine du Val des Bois —, et, dans une moindre mesure, de La Tour du Pin. D'anti-libéral qu'il était en 1871, il s'est « nuancé ». Ce qui fera dire à Mgr Baudrillart de son prédécesseur, lors de son discours de réception à l'Académie en 1919 : « Il a souvent suivi les impulsions des autres ».

<sup>236</sup>. S'il y a discussion entre Maignen et Harmel, l'idée de Maignen étant définitivement arrêtée, elle ne pourra se faire qu'au détriment de Harmel.

<sup>237</sup>. Brouillon non daté.

<sup>238</sup>. Lettre du 3 avril 1888. Notons au passage que malgré toute l'amitié qu'A. de Mun garde pour Maurice Maignen, il ne peut s'empêcher d'exprimer son mécontentement qu'on ait donné raison à Maignen, non pas à cause des arguments, mais parce que les industriels ont refusé de participer.

l'Œuvre à l'Exposition d'Economie sociale, *tant au point de vue du principe qu'à celui de l'application*<sup>239</sup>, le Secrétaire général se réserve le droit de la modifier d'une manière conforme au sentiment de nos confrères »<sup>240</sup>.

#### *Une vigilance permanente*

Selon les dires de Charles Maignen, à partir de cette date, il ne fut plus question de la participation de l'Œuvre à l'Exposition d'Economie sociale. Si effectivement, il n'en est plus question entre Maurice Maignen et Albert de Mun, La Tour du Pin, etc., Maignen n'en est pas moins attentif à tout ce qui peut paraître être une participation à l'œuvre révolutionnaire. Il en est ainsi en septembre 1888, lorsqu'au retour d'une cure à Plombières, il découvre que, dans le programme du Congrès d'Aurillac, il est fait mention de réponses données au Questionnaire envoyé par la Commission de l'Exposition d'Economie sociale. Il écrit une lettre au Secrétaire du Bureau Central de l'Union des Œuvres Ouvrières, le père Lucas-Championnière<sup>241</sup>. Il y réaffirme son opposition à toute participation à l'Exposition, et y ajoute un commentaire qui confirme ce qu'il avait pu laisser entendre précédemment, suivant les injonctions de Paul Vri gnault : la rupture définitive a été évitée de justesse. « J'ignore comment le Bureau du Congrès a cru devoir insérer l'*examen* et les *réponses* à ce questionnaire. A titre de *renseignement* je crois de mon devoir de vous résumer ce qui s'est passé à ce sujet à l'Œuvre des Cercles. La question est des plus graves. Le Bureau Central doit redoubler de prudence, s'il a cru devoir s'aventurer sur ce terrain. [...] Je dois ajouter que, d'accord avec le Père Supérieur<sup>242</sup>, j'étais décidé à me démettre de toute fonction dans l'Œuvre et à m'en *retirer entièrement*, dans le cas où la participation de l'Œuvre à l'exposition sociale serait approuvée par le Comité. [...] La proposition de MM. André et Harmel a été rejetée par la plus grande partie des industriels, blâmant toute participation à l'exposition révolutionnaire. La proposition a été *définitivement repoussée* [...] L'Œuvre des Cercles a refusé toute participation, à un titre quelconque, à l'exposition entreprise pour la glorification de la Révolution. [...] Quel malheur si cette

<sup>239</sup>. C'est moi qui souligne ; ce qui est refusé, en définitive, c'est la participation, non seulement pour des questions financières mais aussi pour des questions de principes.

<sup>240</sup>. « C'était un repli stratégique qui masquait une retraite », Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1031.

<sup>241</sup>. Le père Henri Lucas-Championnière, sv., (1852-1897), converti grâce à un séjour chez son oncle le docteur Laënnec en 1870. Ordonné prêtre en 1879, il est aumônier du Cercle Montparnasse de 1880 à 1885 et devient peu après Secrétaire général du Bureau de l'Union des Œuvres.

<sup>242</sup>. Le Père Leclerc.

question du centenaire et de la participation à l'exposition allait devenir un nouveau sujet de division pour les pauvres catholiques ! L'*abstention* est, pour les œuvres, le meilleur contre-centenaire »<sup>243</sup>.

Ainsi donc, Maurice Maignen écrit-il explicitement ce qui était sous-entendu dans ses courriers avec Albert de Mun. Certes, il « n'[a] point été obligé d'en venir à cette cruelle extrémité »<sup>244</sup>, mais l'éventualité d'une rupture a été clairement évoquée, tant dans des correspondances avec des membres de l'Œuvre — qu'il s'agisse d'influer sur Albert de Mun en évoquant auprès de lui son possible retrait, que d'être soutenu dans ses principes et donc dans ce cas, poussé par ces mêmes soutiens à se retirer, pour ne pas le voir compromis avec la participation à l'Exposition d'Economie sociale (comme nous avons pu le voir avec la lettre de Paul Vrignault le poussant à *tout rompre*) —, et d'autre part dans des discussions avec d'autres membres de la Congrégation de Saint Vincent de Paul, puisque le Supérieur général avait donné son accord pour une rupture définitive avec l'Œuvre en cas de besoin. « La rupture fut évitée, parce que la majorité des membres du Secrétariat général, après ceux de la Commission industrielle, se prononcèrent en faveur de l'abstention. Mais ce fut la fin de cette collaboration intime entre Albert de Mun et Maurice Maignen [...] Les relations restèrent amicales, de part et d'autre, mais les questions de doctrine furent évitées »<sup>245</sup>.

#### IV. Le Centenaire de 1789

L'approche du centenaire de la Révolution de 1789<sup>246</sup> provoque des débats très importants au sein de l'Œuvre des Cercles, et même dans la Congrégation des Frères de saint Vincent de Paul. Les divergences sont telles que les amitiés longues de près de vingt ans (pour La Tour du Pin et Albert de Mun) se distendent, pour ne plus évoquer dans les correspondances que des questions secondaires. Nous avons montré dans la

<sup>243</sup>. Lettre du 14 septembre 1888. Tous les soulignements sont de Maurice Maignen.

<sup>244</sup>. Lettre du 14 septembre 1888.

<sup>245</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1035.

<sup>246</sup>. Très peu d'auteurs abordent cette question, concernant le mouvement catholique social. Le livre du père Richard Corbon (*Maurice Maignen, apôtre du monde ouvrier*), qui est le plus récent des travaux sur Maurice Maignen ne lui consacre pas même une ligne. Philippe Levillain (*Albert de Mun*), de même. Henri Rollet l'évoque très rapidement, et prend parti pour La Tour du Pin.

précédente partie que les divisions avaient été très vives à l'occasion de la participation à l'Exposition d'Economie sociale. Le deuxième point sur lequel les passions se cristallisent est donc le Centenaire de 1789. Les activités prévues pour l'occasion représentent — avec les textes écrits lors de la discussion sur la participation ou l'abstention à l'Exposition universelle — une part très importante de la théorie contre-révolutionnaire de Maignen. Monarchiste et légitimiste par tradition familiale<sup>247</sup>, intégralement catholique, ce dernier ne pouvait supporter que l'on fête le centenaire de la Révolution française<sup>248</sup>.

### **A. Quelle action face au Centenaire : série de conférences, ou *contre-programme* ?**

Quelle position adopter par rapport aux festivités prévues pour cette occasion par le régime inspiré des principes révolutionnaires ? Provisoirement, Maignen, de Mun et La Tour du Pin sont unis, sur un point : ils ont en commun d'être *contre* 1789. Mais ce qui pose problème, c'est la manière de l'exprimer.

Une correspondance assez importante est échangée en 1887 entre Maignen, Albert de Mun et René de La Tour du Pin. Tandis que d'un côté, Maignen veut simplement répondre à la propagande révolutionnaire par un certain nombre d'exposés sur la Révolution pour montrer tout ce qu'elle n'avait pas réalisé et tout le mal qu'elle avait causé au peuple, René de La Tour du Pin veut être plus *positif*, et élabore un programme qui consisterait « à opposer aux faux dogmes révolutionnaires, et à l'évocation des prétendues conquêtes de 1789, la proclamation des vrais principes de l'ordre social chrétien, sous forme de *cahiers* rédigés par les représentants des groupements sociaux, professionnels et régionaux les plus capables de formuler les revendications de la vraie France »<sup>249</sup>. Par cette idée développée par La Tour du Pin, Maignen a la confirmation de ce qu'il pense de celui-ci depuis longtemps : il a tendance à transformer l'Œuvre en

<sup>247</sup>. Même s'il se dit fervent de 1848 : « Il y avait chez les hommes de 48 un grand souffle, plus pur qu'en 89. Il y avait des idées généreuses, il y avait le charme de l'enfance, les belles illusions de la jeunesse honnête, mais aujourd'hui... ! », lettre à un particulier, 27 octobre 1888, AMM, vol. XX, n. 5.

<sup>248</sup>. Le débat n'a pas seulement eu lieu au sein du mouvement social catholique, mais aussi dans tout le milieu intellectuel et politique. La question qui se posait alors était : que commémorer, 1789 et 1793, ou seulement 1789 ? Sur ce sujet, lire Pascal Ory, « Le Centenaire de 1789 », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire. Les France*, vol. 1, *Conflits et partages* (Paris, Gallimard, 1992), pp. 223-260. Qu'il me soit permis de remercier Madame le professeur Michèle Cointet, qui m'a donné ces indications.

<sup>249</sup>. C'est le principe des cahiers de doléances de 1789. Charles Maignen, vol. 2, *op. cit.*, p. 959.

Ecole de sociologie<sup>250</sup>, un penchant dont Maignen craint qu'il ne mène l'Œuvre à un éclatement<sup>251</sup>. La division part de là, et est désormais irrémédiable, si l'on en juge au ton de la correspondance échangée.

### 1. La divergence Maignen-La Tour du Pin

En effet, dans un brouillon, non daté, de lettre à La Tour du Pin, Maignen écrit ceci : « L'écart entre nos idées est beaucoup plus sérieux que je ne l'avais pensé. Je vous signalais deux points assez secondaires : le procédé un peu vif de jeter par dessus bord ou de considérer comme non venu le mouvement de réforme royale et chrétienne imprimé par Louis XVI à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; la mise à peu près hors de cause du plan du centenaire proclamé par M. de Mun à Saint-Mandé et dans la plupart des assemblées régionales, pour nous jeter, de préférence, dans la proclamation d'un programme, comme une sorte de Déclaration des Droits. Mais je ne connaissais pas votre travail sur les principes d'un ordre social chrétien, et c'est là où l'écart est une division profonde d'avec les idées qui ont présidé à notre fondation. Elles nous avaient mérité le titre de "chevaliers du Syllabus" ; celui-ci nous ramène au catholicisme libéral. [...] Nous n'avons pas de cahiers de réformes à proposer, mais à démontrer l'effet des droits de l'homme. C'est une déviation du centenaire que de le prendre comme une occasion de manifester en l'air un programme »<sup>252</sup>. On le voit, les divergences sont nettes quant aux moyens de s'opposer au centenaire de 1789. Nous ne possédons pas la lettre, mais nous pouvons avoir une idée de ce qu'elle a pu être, grâce à la réponse que La Tour du Pin a fait à Maignen : « [L]e diable n'est pas si noir que vous le croyez, ni la situation si compromise que vous deviez vous croire semblable à une poule qui a couvé des œufs de canards lorsqu'elle les voit à l'eau. [...] Soyez assuré que nous ne resterons pas longtemps aux deux pôles de l'Œuvre, mais que le circuit électrique se reformera bien vite une fois que ces deux pôles auront été remis en *communication*. Je vous

<sup>250</sup>. Dès janvier 1887, « Maignen s'élève contre une déviation de l'Œuvre des Cercles : René de La Tour du Pin tend à n'en faire qu'une école de sociologie » AMM, vol. XVIII, 1-A, p. 49. « Tout un plan d'Ecole sociale pour la classe ouvrière pour la classe dirigeante et pour la classe ouvrière ; un pastiche d'Ecole Le Play, très perfectionné, au lieu et place de l'Œuvre ! », Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 941.

<sup>251</sup>. Peu avant sa mort, Maurice Maignen dit à Paul Vrignault : « Nous mourons de théorie ; nous sommes devenus trop savants. L'influence de La Tour du Pin a perdu l'Œuvre ; ses spéculations philosophiques ont fait perdre de vue l'action véritable. Nous nous en allons en fumée. Ce que je dis là va bien scandaliser mon neveu qui est plein d'enthousiasme pour l'Œuvre des cercles, mais il n'y en a plus, il n'y a plus rien ». Rapporté par Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1066.

<sup>252</sup>. Cité par Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 962.

pardonne, de tout mon cœur, de m'avoir appelé socialiste, déclassé, prolétaire, bien que ce soit un peu dur pour un *chevalier de Malte*, s. v. p., que la destinée a, il est vrai, dispensé d'en faire les vœux, en s'en chargeant elle-même. "Néo-libéral" est pire encore, mais je m'en tirerai tout de même »<sup>253</sup>. En fait, pour Maignen, le danger était double : faire de l'Œuvre une école de sociologie<sup>254</sup>, à l'instar de celle de Le Play ; ne pas rompre ouvertement avec la Révolution.

#### *Les réformes de Louis XVI*

L'un des points cruciaux de l'opposition entre Maignen et La Tour du Pin portait sur la position par rapport aux réformes de Louis XVI. Comme nous venons de le voir, La Tour du Pin considérait ces réformes comme nulles et non avenues, et les cahiers de doléances légitimes, ce que contestait doublement Maignen. Dans une note qu'il rédige sur le plan de La Tour du Pin, il considère que « le vrai point de départ de nos travaux » doit être cette phrase du comte de Chambord : « Nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du dernier siècle ». La divergence entre Maignen et La Tour du Pin est donc *théorique*, et non pas sentimentale, divergence profonde entre deux intellectuels de haut vol. Pour Maignen, ce sont les réformes de Louis XVI qui sont le véritable point de départ du contre-centenaire : « Ce n'est donc point par la comparaison de l'époque moderne avec l'ancien régime qu'il convient de fixer nos enquêtes, c'est le mouvement des réformes de Louis XVI, de 1774 à 1789, et la situation actuelle qu'il faut comparer. Toutes ces réformes qui pouvaient être justement réclamées ont été octroyées, soit par ses Edits, soit par ses déclarations aux Etats Généraux. Toutes les revendications prétendues des cahiers de 89 étaient déjà exécutées ou solennellement promises. Les cahiers n'ont rien réclamé de plus que les réformes royales ; seulement, craignant les changements de ministres, ils demandaient la stabilité des réformes par la consécration des Etats Généraux ».

Et, partant, Maignen considère que ce qui doit être fait lors de ce contre-centenaire, ce n'est pas de rédiger de nouveaux cahiers de doléances, mais une démonstration de ce que la Révolution n'a pas accompli : « Avec l'annulation de l'autorité royale et la Déclaration des Droits de l'Homme, commence le despotisme le plus absolu que la

<sup>253</sup>. Lettre datée de Pâques 1887 (« en ce jour de Pâques »).

<sup>254</sup>. Il ne s'agit aucunement de la part de Maignen d'un penchant contre la réflexion intellectuelle. Pour Maignen, le fond du problème ne résidait pas dans l'intellectualisme de La Tour du Pin, mais dans la rédaction d'études en soi, sans finalité précise, qui risquerait d'éloigner des combats réels.

France ait jamais souffert : celui de l'émeute. La comparaison des réformes de Louis XVI et de l'état social moderne, voilà le contraste à établir : le 89 monarchiste et légal, et le 89 révolutionnaire et stérile. Sur ce terrain, le résultat de l'enquête sera indiscutable et formera le programme du vingtième siècle ». Ayant reçu une lettre de La Tour du Pin<sup>255</sup>, lui disant que le *plan de campagne* désormais adopté était d'opposer à la Révolution un *contre-programme* et que la seule critique de cette Révolution n'était plus qu'une « opération secondaire », Maignen fulmine en termes très vifs contre cette idée de contre-programme : « Le véritable point d'arrivée du centenaire de 1789 et des conclusions des cahiers de 1889, l'objet unique, la conclusion commune du centenaire que célébrera l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers est de démontrer, *non pas par des phrases, mais par des faits*<sup>256</sup>, la banqueroute de la Révolution<sup>257</sup>. [...] On semble désirer surtout que la conclusion des cahiers soit la proclamation du Programme de l'Œuvre. Quel est donc le programme de l'Œuvre ? Elle n'en a pas jusqu'ici formulé d'autre que le *Syllabus*, et, pour l'application, le régime corporatif. Ni le *Syllabus*, ni le régime corporatif, n'ont été inventés par l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers. Peut-elle les revendiquer comme son programme ? Sans doute, ces idées pourront figurer, à la place qui leur convient, parmi les conclusions de nos cahiers ; mais le but que nous nous proposons est-il de proclamer à la face du monde entier, nos idées, ou de démontrer la banqueroute de la Révolution ? Tel est, en effet, le but spécial indiqué par le Secrétaire général, et nous ne voyons nulle part que sa pensée soit de profiter du centenaire, en guise de réclame, et de le prendre comme une sorte de *sandwich*, porteur ambulant de notre prétendu programme »<sup>258</sup>. Charles Maignen l'écrit lui-même : « Le mot était cinglant et dut être vivement senti »<sup>259</sup>.

La rupture intellectuelle entre Maignen et La Tour du Pin était — malgré une volonté certaine de la part des deux parties de maintenir une union envers et contre tout — consommée, les divergences doctrinales étant trop prononcées. En réalité, Maignen

<sup>255</sup>. Lettre datée du 29 avril 1887.

<sup>256</sup>. C'est moi qui souligne. Maignen considère que l'ouvrier ne suit pas nécessairement les longs discours théoriques, mais est souvent très *matérialiste*, « il comprend au pied de la lettre ce qu'on lui dit ».

<sup>257</sup>. L'opinion de Maignen sur la *banqueroute* de la Révolution se trouve renforcée par un article paru en 1871 dans *La revue des Deux-Mondes* : « Ce que nous pensons tout bas, les uns en se soumettant docilement à la vérité, les autres en rechignant contre les clartés de l'évidence, c'est que la banqueroute de la Révolution française est désormais un fait accompli, irrévocable. Il n'est pas une seule de ses promesses que la Révolution n'ait été impuissante à tenir ; il n'est pas un seul de ses principes qui n'ait engendré le contraire de lui-même et produit les conséquences qu'il voulait éviter ». Cité par G. de Pascal, *Le Centenaire de 1789 et les conservateurs catholiques* (Paris, Imprimerie Saudax et C<sup>ie</sup>, 1888), p. 5.

<sup>258</sup>. Lettre non datée.

<sup>259</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 965.

craignait que le contre-programme *latourdupinien*<sup>260</sup> ne fasse oublier la critique de la Révolution et puisse être lui-même critiquable, tandis que l'énumération des faits « démontrant la faillite de la Révolution »<sup>261</sup> ne pouvait en aucune manière être contestée.

## 2. Le banquet de Saint-Mandé

En mai 1887, Albert de Mun fait connaître publiquement sa pensée, lors de l'assemblée des membres du Secrétariat général, au nombre d'une centaine environ, c'est-à-dire les « agents les plus actifs et les plus importants »<sup>262</sup>. A la clôture de l'assemblée, l'Œuvre des Cercles organise un banquet à Saint-Mandé, et Albert de Mun prononce un de ses plus importants discours de catholique social.

Il s'adresse en ces termes aux participants : « Je vous demande de préparer avec nous, pour l'année 1889, à l'occasion du centenaire dont on organise la célébration, une grande manifestation chrétienne, où nous proclamerons ensemble les droits de Dieu, en face des droits de l'homme. Je vous donne rendez-vous ce jour là, à vous, à nos amis de toute la France, aux patrons, aux industriels chrétiens, aux délégués de nos Cercles, aux représentants de nos corporations, et c'est pour marquer à l'avance le caractère et le programme de notre réunion que j'ai bu tout à l'heure à la délivrance du peuple. Pour préparer cette manifestation, Messieurs, nous commencerons sans retard une campagne de conférences, de réunions publiques ou privées, de banquets, de propagande infatigable, dont l'objet unique, la conclusion commune sera de *démontrer, non par des phrases, mais par des faits, la banqueroute*<sup>263</sup>, la faillite de la Révolution (*Bravos et applaudissements*). [...] On m'a reproché d'avoir choisi [le nom] de “contre-Révolution”, parce qu'il implique, aux yeux de beaucoup, l'idée d'un retour à l'ancien régime, qui est bien loin de ma pensée. Qu'on en découvre un meilleur, j'y consens. Ce qui reste, c'est qu'il faut travailler à une transformation sociale qui sera le contraire de la Révolution, parce qu'elle s'appuiera sur des principes nettement opposés. Voilà notre programme. [...] J'ai compris que le mal n'était pas seulement dans les faits, mais dans les principes ; et j'ai cherché, nous avons cherché dans l'œuvre qui venait de naître de

<sup>260</sup>. Pour employer une expression d'Albert de Mun.

<sup>261</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen, ibid.*

<sup>262</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen, ibid.*

<sup>263</sup>. C'est moi qui souligne. Cet extrait se trouve mot pour mot dans la lettre envoyée par Maignen à La Tour du Pin.



ces grandes émotions, à nous rendre compte de la vérité sociale. C'est là que nous avons rompu avec 89 (*Applaudissements*)<sup>264</sup>. Nous avons cessé de croire qu'on pût concilier l'attachement au principe de la Révolution avec le désir d'en conjurer les conséquences nécessaires et nous n'avons plus voulu désormais demander le salut de notre pays qu'à la loi divine et à l'enseignement de l'Eglise. [...] Je demande qu'on sache bien que nous voulons préparer à notre pays une constitution sociale franchement, fermement chrétienne, pénétrée des principes catholiques, et qui puisse servir d'appui à un gouvernement chrétien comme elle, capable par là même de donner au peuple la justice qu'il réclame (*Double salve d'applaudissements*) »<sup>265</sup>.

Maurice Maignen, souffrant, n'avait pu être présent. Lorsqu'il reçut une copie du discours, il félicita Albert de Mun pour son discours, où il ne pouvait pas ne pas reconnaître ses idées personnelles. Nous n'avons pas la lettre envoyée par Maignen à Albert de Mun, mais la réponse que celui-ci lui fit laisse présager de ce que devait être le premier envoi : « Merci. Votre lettre m'a été au cœur. Jamais je n'avais vu nos ouvriers si excités et si enthousiastes »<sup>266</sup>.

## **B. La conférence sur la nuit du 4 août 1789**

### **1. La préparation**

Maurice Maignen voulut profiter du mouvement impulsé par le discours d'Albert de Mun, et ne pas prendre de retard. Il décida donc de faire débiter la série de conférences qu'Albert de Mun avait annoncées, par une intervention sur la nuit du 4 août 1789, « à l'occasion de l'assemblée mensuelle des sociétaires du Cercle Montparnasse, qui devait avoir lieu au mois d'août ». Il pense pour cela faire appel à La Tour du Pin, qui avait dans ses ancêtres un ministre de Louis XVI en 1789. Mais celui-ci refuse à plusieurs reprises, pour des raisons plus ou moins nettes : « La froide raison est venue : en songeant à mon beau sujet, j'ai vu qu'il me conduisait forcément à dévider tout mon "socialisme"<sup>267</sup>. Or vous savez que j'ai la bouche fermée maintenant, et que je ne suis

<sup>264</sup>. C'est exactement de cette manière que Maignen est devenu contre-révolutionnaire.

<sup>265</sup>. *La Corporation*, 28 mai 1887. Cité par Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, pp. 966-968.

<sup>266</sup>. Lettre du 26 mai 1887. AMM, vol. XX, n. 4.

<sup>267</sup>. La Tour du Pin fait ici allusion au débat précédemment évoqué qui avait secoué le mouvement social catholique : la question de l'intervention de l'Etat.

plus dans l'Œuvre qu'à condition de n'y exercer qu'une action discrétissime »<sup>268</sup>. Maignen, qui lorsqu'il veut quelque chose insiste jusqu'à ce qu'il l'obtienne<sup>269</sup>, renouvelle sa demande auprès de La Tour du Pin, dont il reçoit une réponse qui le laisse perplexe quant à la poursuite d'une œuvre commune avec celui-ci : « Vous ne voulez pas que cette déclaration se borne à une petite causerie, faite par un petit monsieur (très petit, comme je suis, de toute façon), dans un petit cercle (pardon mon cher Maître...), mais bien que ce soit un petit événement servant de signal à un réveil de l'opinion, ou, tout au moins, à un mouvement d'idées. C'est-à-dire que, pour cela, il faut que ce soit écrit, pour fixer les idées, reproduit au moins par notre Revue, *c'est-à-dire accepté par nos confrères*, et surtout, prolongé par eux, ALBERT DE MUN EN TÊTE<sup>270</sup>, pour n'être pas qu'un pétard dans une cuvette. [...] Or nous sommes, dans l'Œuvre, dans une telle période d'affaissement, ou, si vous voulez, d'inquiétude et de désorientation, qu'à la mort de son frère<sup>271</sup>, Albert m'a fait l'appel le plus touchant pour y reprendre le soin des *idées*, mais qu'en même temps j'ai dû lui promettre de ne lui créer, de ce chef, aucune difficulté avec le P. Alet, les Jésuites, les confrères, la II<sup>e</sup> section, que sais-je encore ? bref, tout le monde, excepté lui hésitant, vous à peu près disparu et une demi-douzaine d'enthousiastes *utriusque sexus*, qui ne me fournissent pas, à une seule exception près, une heure de bon travail, que je n'en aie passé trois à la leur demander. [...] Pendant ce temps, *pour vous prouver ma bonne volonté*, je vous demande de m'envoyer de quoi connaître et pouvoir faire le récit de cette nuit du 4 août sur laquelle je n'ai, en effet, que des *jours* de famille, mais rien d'ensemble... »<sup>272</sup>. Puis, le lendemain : « Un incident de la lutte que vous savez vient de se produire à point pour rendre *impossible* mon concours à l'Œuvre, dans le sens où vous me le voulez bien demander. N'y pensons donc plus, pour le moment du moins »<sup>273</sup>.

Maurice Maignen et Albert de Mun venaient d'échanger une correspondance assez rude, concernant la participation à l'Exposition d'Economie sociale, et ils avaient finalement réussi à s'entendre, tant bien que mal. Ainsi, lorsque Maignen envoie à

<sup>268</sup>. Lettre du 24 juillet 1887. AMM, vol. XX, n. 4.

<sup>269</sup>. Joseph de la Bouillerie, désignant Maurice Maignen, lors d'une réunion à Montparnasse : « Quand cet homme-là veut quelque chose, rien au monde ne peut l'empêcher de l'accomplir ».

<sup>270</sup>. Ces soulignements sont de La Tour du Pin. Il évoque une vive opposition qui avait eu lieu entre lui et Albert de Mun entre 1881 et 1883 et qui s'était terminée par son éloignement temporaire de certaines responsabilités au sein de l'Œuvre.

<sup>271</sup>. Robert de Mun, frère d'Albert, mort en février 1887.

<sup>272</sup>. Lettre du 26 juillet 1887. Il ne semble pas que ce soit mal juger La Tour du Pin que de considérer qu'il ne met pas la meilleure volonté à prononcer cette conférence, sachant notamment que ses aïeux ont vécu la nuit du 4 août 1789.

<sup>273</sup>. Billet du 27 juillet 1887. AMM, vol. XX, n. 5.

Albert de Mun les lettres de La Tour du Pin, A. de Mun réagit aussitôt et lui répond : « Que voit-il donc dans cette thèse, qu'y veut-il faire entrer, puisqu'il ne croit pas que ce qu'il dirait puisse être accepté par moi, par l'aumônier, par tous ceux qu'il énumère ? Cette lettre me fait de la peine, parce qu'elle est une nouvelle révélation d'un état d'esprit que je déplore et qui est, dans l'Œuvre, la source d'inépuisables difficultés, pour ne pas dire des plus graves dangers. On a formé<sup>274</sup> un petit cénacle d'hommes et de femmes, très petit, et on s'imagine que là seulement on a des idées : hors de là, c'est l'affaissement, la désolation, l'hésitation !! et on ne s'aperçoit pas que, s'il y a des tiraillements, c'est parce qu'au lieu de marcher fidèlement, simplement dans la voie des enseignements de l'Eglise, on veut être plus fort que tous les théologiens, ou plutôt plier la théologie, l'histoire, le droit canon, tout, aux conceptions plus ou moins définies d'une école mélangée de féodalité et de socialisme »<sup>275</sup>.

De Mun signale un détail important pour Maignen à la fin de sa lettre : « Préparer cela, pour faire un discours à *publier*, d'ici au 7 août ! moi, je ne m'en chargerais pas ». Précision capitale, car Maignen, lui, veut absolument inaugurer le Contre-Centenaire par cette intervention sur la nuit du 4 août 1789. Maurice Maignen, à partir des notes et du dossier qu'il avait préparés pour La Tour du Pin, rédige le texte de la conférence, dans les quelques jours qui lui restent avant le 7 août, date de la séance prévue<sup>276</sup>. Son intervention est publiée quelques jours après, dans le journal *La Corporation*, organe de l'Œuvre des Cercles, sous le titre « Anti-centenaire de 1789 ».

## 2. La Conférence

La conférence est typiquement *maignenne* : deux parties, l'une consacrée à l'événement en lui-même, une deuxième étudiant ce qui a été fait depuis cet événement, en sélectionnant, tout comme ce qu'il avait fait pour les corporations, toutes les déclarations qui ont pu être faites sur le sujet par les tenants de la Révolution, affirmations qu'il réduit à néant par un procédé comparatif. Le résultat de son étude est réellement destructeur : « Une grande Révolution s'est accomplie. Une société nouvelle

<sup>274</sup>. La IV<sup>e</sup> Section, celle de la Propagande, dirigée par La Tour du Pin.

<sup>275</sup>. Lettre du 30 juillet 1887. AMM, vol XX, n. 5.

<sup>276</sup>. Il faut que la question lui ait vraiment tenu à cœur pour qu'il déroge à ses principes. « Il résolut donc de faire ce qu'il ne faisait jamais : il se mit en avant et fit lui-même cette conférence, dont il avait réuni tous les éléments pour les mettre à la disposition de M. de La Tour du Pin » (Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 974).

a été constituée selon ses principes. Tous les abus reprochés à l'ancien régime ont sans doute disparu. La justice règne avec l'Égalité ; la paix sociale s'est établie avec la Liberté. Enfin c'est partout union, bien-être, bonheur parfait, par la toute-puissance de la Révolution triomphante. Interrogeons les esprits éclairés. Ne nous adressons point aux monarchistes, aux fanatiques, aux arriérés du moyen âge ; nous savons d'avance ce qu'ils pourraient nous répondre. Écoutons les vrais, les purs révolutionnaires, ceux en qui se résume la doctrine complète et logique de la Révolution : les socialistes<sup>277</sup> ! Certes, nous ne sommes pas des leurs ; leurs principes sont entièrement opposés aux nôtres. C'est pour cela qu'il est très bon d'enregistrer leurs aveux et d'en profiter. Ils nous diront [...] si enfin la célébration de la Révolution est, oui ou non, un mensonge, une hypocrisie des gens au pouvoir, une insulte à la misère publique, à la liberté vraie et à l'honneur national. [...] Ainsi donc, après cent ans bientôt de régime révolutionnaire, les chefs constatent : le rétablissement d'une féodalité, le servage ; le rétablissement des privilèges pour la bourgeoisie capitaliste ; le rétablissement de l'inégalité des impôts ; l'aggravation des abus des jurandes et la suppression de leurs avantages ; enfin, la banqueroute avouée, la faillite proclamée du système, des idées et des promesses de la Révolution ». Et Maignen a alors beau jeu d'aligner tous les noms des partisans de la Révolution qui lui ont permis de faire cette déclaration : « La déclaration est authentique. Elle est signée par la presse ouvrière, par les congrès ouvriers, par Louis Blanc, Fourier, Paul Leroux, Proudhon, etc... ». La conclusion de Maignen découle de ces constats socialistes, et elle est sans appel : « Alors, ce centenaire de 1789 n'est donc point une célébration acclamée, désirée et approuvée par les vrais révolutionnaires. Nulle part, le suffrage universel ne l'a réclamée de ses élus. Ce n'est pas la volonté du pays. Centenaire maudit de la Révolution, n'as-tu donc été imaginé par les Francs-Maçons, que pour humilier la France et réjouir la haine de ses ennemis ? »<sup>278</sup>.

La conférence de Maignen fut très appréciée de tous les membres de l'Œuvre, et Victor de Marolles, qui s'occupait du « service de presse », lui envoya une lettre de félicitations accompagné d'un petit commentaire personnel : « La réception des épreuves de votre conférence sur la nuit du 4 août m'a causé une agréable surprise. Je ne savais pas que vous nous la prépariez [...] Vous avez joliment bien fait de ne pas attendre la *notabilité illustre* pour *interpréter ce premier acte*, et de l'interpréter vous-

<sup>277</sup>. Remarquons l'ironie cinglante du propos de Maignen. Il récupère des propos de ses adversaires (« les monarchistes arriérés ») pour mieux les détruire. Il sait que les effets de son attaque n'en seront que plus ravageurs.

<sup>278</sup>. Reproduit en partie dans Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, pp. 975-977.

même. L'opposition que vous établissez est saisissante. Bravo : voilà qui va bien mettre en train le mouvement. Il y a seulement un mot que je me permets de vous signaler. Je n'aime pas le mot : *ANTI-CENTENAIRE* : j'aimerais mieux que nous mettions tout simplement *LE CENTENAIRE*. C'est notre centenaire à nous. Seulement nous le célébrons à notre manière. Nous ne sommes pas des ANTI, ni des CONTRE. La vérité n'est pas une négation, elle est une affirmation. C'est l'erreur qui est une négation de la vérité »<sup>279</sup>.

La conférence de Maignen sur la nuit du 4 août 1789 est la première d'une série de conférences thématiques : « Les réformes légales de l'Ancien Régime (1774-1789) » ; « La Révolution et ses réformes (1789-1794) » ; « Le clergé et 89 » ; « Les victimes de 89 » ; « Le peuple et 89 » ; « La France en 1889 »<sup>280</sup>.

## C. Les « Etats Généraux » de la France catholique de 1889

### 1. Les préalables : les divergences de vue entre Maignen, La Tour du Pin et Albert de Mun

L'idée d'une enquête nationale s'étendant à toutes les branches de l'administration publique et à tous les éléments du corps social avait été lancée en 1887. Pour lui, cette enquête devait entraîner la rédaction de cahiers qui seraient discutés lors d'assemblées provinciales, qui devraient ensuite envoyer des délégués à une Assemblée générale à Paris, pour représenter les professions et les groupements d'œuvres, et exprimer les revendications de la France profonde, catholique et laborieuse lors d'*Etats généraux du XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>281</sup>. Plusieurs problèmes apparaissent nettement dans ce projet : le temps réduit entre le début de l'enquête et l'Assemblée générale de 1889 ; l'idée même de comparer les cahiers de doléance de 1789 et de 1889. Maignen s'inquiète de la faiblesse des rapports préliminaires, et s'insurge contre la banalisation des cahiers de doléance de 1789.

Sur ce dernier point, il obtient satisfaction de la part de La Tour du Pin, même s'il eût préféré une réponse plus claire : « Les *réformes* de Louis XVI ne sont pas l'*ancien*

<sup>279</sup>. Lettre du 11 août 1887. AMM, vol. XX, n. 4. Victor de Marolles dans son *Maurice Maignen* écrit que ce n'est pas Maignen qui a voulu ce titre (« Anti-Centenaire »), et que c'est d'ailleurs « Centenaire de 1789 » qui a prévalu dans les autres textes.

<sup>280</sup>. AMM, Cahiers « Cercle Montparnasse, Œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers, A.C.J.F., M. Maignen », vol. 5, pp. 49-50.

<sup>281</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1028.

*régime*, mais la preuve du besoin qu'il en avait, à tel point qu'il ne put les supporter »<sup>282</sup>.

La question de l'existence même de cahiers donne lieu à un plus ample débat. Après avoir reçu des critiques de Maignen sur l'opportunité de réaliser des cahiers, et leur faiblesse doctrinale, La Tour du Pin répond par une lettre, qui prouve que les relations entre Maignen et lui restent encore en de bons termes : « J'ai reçu avec un fidèle respect [...] votre bonne lettre, et je n'ai rien de plus à cœur que l'union que vous me rappelez ; j'ai peut-être même la pensée d'en pouvoir être le lien entre de Mun, Harmel et vous, car je vous assure que je m'entends bien avec chacun, et que nos divergences dans l'action sont plus apparentes que réelles. [...] En ce qui est plus spécialement de ma partie, et même de mon invention, nos *mémoires* actuels, de omni re scibili, et de quibusdam aliis, j'en pense absolument comme vous, et je dirai même plus franchement qu'ils seraient tous au-dessous du médiocre et inacceptable, si l'on voulait y voir la *doctrine de l'Œuvre*<sup>283</sup>. Mais elle n'a jamais été la conception de ce travail, qui n'a pour but [...] que de *poser* les questions et de favoriser ainsi l'*enquête*, à la suite de laquelle seulement sauraient venir les conclusions. Pour montrer combien ces mémoires sont incomplets à mes yeux, je ne peux mieux faire que de vous envoyer ici une petite *Table* dont je vais faire suivre mon *Introduction* [...] et qui sera elle-même qu'un instrument de préparation du *questionnaire*, qui doit être notre véritable arme de combat. [...] Venez donc toujours et plus que jamais à cette pauvre commission<sup>284</sup>, qui ne fait que préluder à l'effort héroïque qu'il faudra tirer d'elle, quand au retour de l'enquête il faudra préparer des *cahiers*, puis formuler des *vœux* »<sup>285</sup>. On le voit, si les deux hommes sont loin d'être d'accord, notamment sur la vision des réformes de Louis XVI — nécessaires ou non, accomplies au bon moment ou non —, ils sont encore globalement d'accord. Mais Maignen ne peut s'empêcher d'être inquiet quant à la réalisation et au résultat de l'enquête, vu le temps dont disposait La Tour du Pin — un an et demi, au maximum. L'inquiétude de Maignen se renforçait par l'idée que c'était La Tour du Pin qui dirigeait les opérations, et qu'il y avait donc un fort risque, d'une part, de dériver « doctrinale » dans les conclusions de cette enquête, et, d'autre part, de « sur-

<sup>282</sup>. Dépêche du 24 avril 1887. AMM, vol. XX, n. 4.

<sup>283</sup>. Tous les soulignements de cette lettre sont de La Tour du Pin. Involontairement sans doute, La Tour du Pin attire l'attention de Maignen par ce terme, « la doctrine de l'Œuvre », terme qui met en colère Maignen dès qu'il le voit, car, pour lui, l'Œuvre des Cercles suit strictement la doctrine sociale des papes et n'a donc pas besoin de se créer une nouvelle doctrine.

<sup>284</sup>. La Commission du centenaire de 1789.

<sup>285</sup>. Lettre du 22 avril 1887. AMM, vol XX, n. 4.

intellectualisation » des conclusions, selon l'habitude de La Tour du Pin — donc des conclusions à la portée des seuls *latourdupiniens*, ce qui était, en définitive, tout le contraire de ce que voulait Maignen.

Maurice Maignen exprime sans doute ses craintes à Albert de Mun sur les premiers résultats des rapports, soit par lettre, soit par oral, car nous avons une lettre de réponse de celui-ci notamment sur ce sujet : « Quant à l'action spéciale du centenaire, il faut que vous entriez à la Commission et que vous y alliez. C'est là qu'il faut intervenir. La Tour du Pin est bien d'accord avec moi pour vous en ouvrir la porte. Mais tout cela, c'est le moyen. Reste le fond : ici, il faut distinguer la tendance, la nature d'esprit de notre ami, que vous ne changerez pas, et les actes extérieurs qu'il faut travailler à rendre tels que vous le souhaitez : voilà le pratique. Or, il y a deux questions, en ce moment : [...] les rapports sur le centenaire, parmi lesquels il faut d'abord distinguer l'article de La Tour du Pin : mes observations se sont rencontrées avec les vôtres, touchant UN ordre social chrétien, l'Eglise libre DANS l'Etat chrétien, la liberté de l'Eglise qui est TOUT ce qu'elle demande<sup>286</sup>, la liberté d'enseignement<sup>287</sup> et la liberté de tester. Il m'a donné *pleine* satisfaction sur *tous* les points et je n'ai accordé l'imprimatur qu'à ce prix. Restent les autres rapports : je n'ai vu que l'Instruction publique, l'Administration et les Ordres Religieux, pas encore la Justice. C'est déplorablement faible et vide, mais pas plus. Ségur<sup>288</sup> a ajouté de bonnes conclusions à l'Instruction publique ; j'insisterai pour que le P. de Pascal change la fin des Ordres Religieux pour en supprimer le plan de Concordat et la formule Latourdupinienne qui termine. Voilà l'état de la question. Ce n'est pas si noir, en somme »<sup>289</sup>. Ainsi donc, de l'aveu même d'Albert de Mun, un an à peine avant l'Assemblée générale de 1889, une grande partie des travaux restait à accomplir. Car, selon le plan de La Tour du Pin, il restait encore à rédiger les cahiers destinés à être présentés lors de l'Assemblée générale. De plus, pour Maignen — même s'il avait eu en partie satisfaction quant à la question du fond des rapports —, ce qu'Albert de Mun lui

<sup>286</sup>. Souligné par Albert de Mun. Il s'agit, précise Ch. Maignen, de critiques émises par Maurice Maignen contre les rapports de La Tour du Pin.

<sup>287</sup>. Philippe Nemo, fait une remarque très juste : « On voit, par cette remarque de La Tour du Pin, que les catholiques traditionalistes [*sic*] ne sont pas partisans de la liberté d'enseignement en tant que telle. Ils sont favorables à un enseignement unitaire (puisque'il y a une seule Révélation, une seule vérité, un seul dogme). C'est la volonté dogmatique opposée des laïques qui a conduit l'Eglise à revendiquer, comme un moindre mal, à l'époque de la Monarchie de Juillet, la liberté d'enseignement » (*Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, *op. cit.*, p. 1151, n. 1).

<sup>288</sup>. Le comte de Ségur-Lamoignon, frère de Mgr de Ségur (l'un des protecteurs ecclésiastiques de l'Œuvre depuis ses débuts).

<sup>289</sup>. Lettre du 3 avril 1888. Citée par Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, pp. 1028-1030.

disait à la fin de sa lettre n'était pas pour le rassurer : « Il faut prendre les choses par le détail et par la pratique ; *les discussions de principes n'avancent en rien*<sup>290</sup> ».

## 2. L'Assemblée générale de 1889

Voulue par Maignen pour clore dignement l'année du Centenaire, la grande Assemblée générale de 1889 est préparée officiellement le 9 avril 1888 par une « Proposition relative aux conclusions des Rapports de la Commission d'Etudes du centenaire de 1789 », rédigée de la main de Maurice Maignen, et distribuée aux membres du Comité. Courte et très précise dans sa formulation, cette note veut limiter tout écart dans les conclusions qui seront rendues en 1889 lors de l'Assemblée générale : « *L'Introduction aux Etudes du centenaire*, rappelle en son premier paragraphe que “l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, fidèle à son interprétation première et à ses déclarations répétées de soumission aux enseignements de l'Eglise, a résolu d'opposer à la glorification des principes de 1789 un sommaire d'études, philosophique, historique et économique”. Conformément à cette déclaration préliminaire au plan des travaux de la Commission d'études, je demande que les Rapports à publier, surtout dans leurs conclusions, et selon leur objet philosophique, historique ou économique, rappellent en premier lieu, soit textuellement, soit en résumé, les décisions pontificales contenues notamment dans les encycliques *Mirari vos*, *Quanta Cura* et *Immortale Dei*<sup>291</sup>, plus particulièrement relatives aux rapports de l'Eglise et de la société civile<sup>292</sup> et à la constitution chrétienne des Etats<sup>293</sup>. Ces conclusions, résumées finalement dans un Rapport présenté à l'Assemblée générale de 1889, réaliseront, pour ainsi dire, la parole de Bonald, que le siècle de la Déclaration des Droits de l'Homme, ne s'achèverait pas sans la Déclaration des Droits de Dieu. C'est à la Commission des Etudes du Centenaire<sup>294</sup> à en préparer

<sup>290</sup>. C'est moi qui souligne. A nouveau, Albert de Mun préfère qu'on aille de l'avant plutôt que régler d'abord les questions de fond. Maignen, extrêmement rigoureux sur les textes dès qu'ils commençaient à toucher à la doctrine, était on ne peut plus méfiant envers cette manière de faire.

<sup>291</sup>. S.S. Léon XIII, 1885.

<sup>292</sup>. Maignen se méfiait de toute trace de libéralisme religieux. A cet égard, il avait eu une vive discussion épistolaire avec le père Lucas-Championnière, qui, étant passé par l'Université, n'avait pas la même formation que lui et employait des expressions équivoques, notamment sur les relations entre l'Eglise et l'Etat, la monarchie, et l'ordre social chrétien (les lettres de Maignen sont pleines de saveur, notamment celle du 7 août 1883, où il détruit méthodiquement une intervention du père Lucas-Championnière). Cf. AMM, F.I°.B, n° 12.

<sup>293</sup>. Notamment SS. Léon XIII, *Diuturnum illud* (sur l'origine du pouvoir civil, 1881), *Nobilissima Gallorum Gens* (1884) et *Immortale Dei*.

<sup>294</sup>. Cette Commission avait été créée par Maurice Maignen et, composée notamment des père Alet et G. de Pascal, de La Tour du Pin et Albert de Mun, était chargée de mener enquête dans toute la France.



l'accomplissement. Elle assurera ainsi à notre Œuvre qui en sera l'organe, une place dans l'histoire de ce siècle et une part dans le triomphe final de l'Eglise sur la Révolution ».

Il convient de lire attentivement le *Plan général du centenaire de 1789*, pour saisir la logique de l'action, depuis le début du questionnaire jusqu'à l'Assemblée générale : la Commission du centenaire rédige neuf questionnaires, destinés à étudier les neuf groupes sociaux couvrant toute la société française (Monde religieux ; personnel de l'Enseignement ; œuvres de Moralisation ; monde politique ; monde judiciaire ; personnel des Carrières ; agriculteurs ; monde du travail ; commerçants) ; dans chaque ville, un Comité organise les groupes et distribue les questionnaires aux membres des groupes, qui doivent répondre par écrit (mais « sans qu'il soit nécessaire de signer »<sup>295</sup>) avant le 1<sup>er</sup> août 1888 ; les réponses obtenues seront discutées lors d'assemblée générale dans chaque ville, au mois d'octobre ; les *cahiers* seront rédigés, au début de 1889, lors des assemblées de province. Ce mouvement d'études doit se terminer « par une *Assemblée générale* tenue à Paris, où les délégués de province formuleront les conclusions définitives qui seront inspirées par ce double travail »<sup>296</sup>. Ainsi donc, le modèle dont s'inspirent Maignen et ses compagnons est celui des Etats Généraux de mai 1789, convoqués par Louis XVI pour avoir l'avis de ses sujets sur les réformes nécessaires et précédés de grandes enquêtes et de rédaction de « cahiers de doléances ». L'Œuvre récuse, dans le *Plan*, vouloir glorifier l'ancien régime : « Il ne s'agit certes pas de faire l'apologie de l'ancien régime : tout le monde est d'accord sur ce point qu'en 1789 il fallait réformer l'organisation sociale de la France. Mais on pouvait accomplir ces réformes, soit d'après les doctrines rationalistes, soit au nom des principes enseignés par l'Eglise. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si la méthode rationaliste qui fut choisie, a produit de salutaires effets et s'il faut y persévérer ou reprendre le mouvement de 89, en l'inspirant de principes chrétiens »<sup>297</sup>.

Ainsi, on a pu appeler « Etats Généraux de la France catholique », l'Assemblée générale de l'Œuvre des Cercles qui se tint à Paris, en 1889. C'est Albert de Mun qui prononça le discours de clôture. Deux sujets avaient été écartés du programme : tout ce qui touchait aux relations entre l'Eglise et l'Etat, et ce qui concernait la constitution politique du

<sup>295</sup>. In G. de Pascal, *Le Centenaire de 1789 et les conservateurs catholiques*, op. cit., p. 94.

<sup>296</sup>. In G. de Pascal, *Le Centenaire de 1789 et les conservateurs catholiques*, op. cit., p. 95.

<sup>297</sup>. In G. de Pascal, *Le Centenaire de 1789 et les conservateurs catholiques*, op. cit., pp. 95-96.

pays<sup>298</sup>. Un certain nombre de membres du Cercle Montparnasse souhaitait que la conclusion de cette Assemblée générale se déroule à la basilique de Montmartre, par un acte de consécration au Sacré-Cœur, mais cette proposition ne fut pas adoptée<sup>299</sup> (une minorité se rendit tout de même à Montmartre, où le père G. de Pascal dit la messe et lut l'acte de consécration).

### 3. Le musée de la Révolution ou la contre-propagande

Maurice Maignen, lui, ne prend aucune part à ces Etats-Généraux et ne se déplace même pas pour écouter le discours d'Albert de Mun<sup>300</sup>. Il entreprend de réaliser ce qui n'a pas été fait par l'Œuvre des Cercles : une contre-propagande<sup>301</sup>.

Maignen voulait reproduire des pièces originales de la Révolution (peintures, sculpture, etc.) par la photographie ou la gravure, et les diffuser en masse. Mais le manque de moyens financiers lui fait remplacer ce projet par une réalisation plus modique. Dans une des salles du Cercle Montparnasse, il installe un *musée de la Révolution*, avec des gravures ou des peintures, datant pour la plupart de l'époque de la Révolution, représentant les massacres de 1789 à 1794, les bourreaux et les victimes, etc. Et pour compléter ce musée, chaque semaine de l'année 1889, il fait afficher à l'entrée du Cercle des listes de crimes commis par des révolutionnaires et dont l'« anniversaire » arrivait cette semaine. Des conférences mensuelles concluaient le tout<sup>302</sup>.

---

<sup>298</sup>. La raison principale de cette exclusion est à trouver dans les directives de Léon XIII, dans ses encycliques concernant la prudence nécessaire aux catholiques pour ne pas risquer de détruire ce qui restait du Concordat ; une raison secondaire, est qu'en évoquant la constitution politique de la France, un risque de diviser le mouvement était à craindre, à cause des divergences de vue en matière politique.

<sup>299</sup>. Le refus de se rendre à Montmartre dut être motivé par des raisons qui nous sont inconnues, car le pèlerinage était bien prévu. Henri Gréau, un membre de l'Œuvre des Cercles, écrivait à Maurice Maignen, le 9 mars 1889 : « J'ai proposé — et le secrétariat accepte — un grand pèlerinage à Montmartre — des Comités, membres libres, ouvriers et dames patronesses — *suivi d'un grand déjeuner* après la messe — pour ouvriers et membres des Comités — pendant lequel le secrétaire général prendrait la parole ». AMM, vol. XX, n. 5.

<sup>300</sup>. Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1037.

<sup>301</sup>. En 1888, Maurice Maignen avait rédigé un rapport pour le Conseil de Propagande, sur l'art de la propagande, dans lequel il insistait sur le fait que la diffusion des idées par l'image était encore très efficace, et que les catholiques ne savaient plus utiliser les moyens à leur disposition pour lutter contre la Révolution. Voir en annexe 6 ce qui concerne la propagande par l'illustration.

<sup>302</sup>. La Conférence sur la nuit du 4 août 1789 inaugura ces conférences mensuelles. Une fut réalisée par Hippolyte Blanc, sur « les réformes de Louis XVI et les Conquêtes de 1789 » (lettre à Victor de Marolles, non datée, AMM, vol. XX, n. 5).

Enfin, pour couronner le tout, Maurice Maignen fait exécuter une *Ode triomphale au Sacré-Cœur*, en opposition à l'*Ode triomphale à la Révolution*<sup>303</sup>. Si la composition n'est pas de Maignen, l'idée lui en revient incontestablement.

#### **D. La candidature d'Albert de Mun à l'Académie Française**

Autre sujet de « fâcherie » qui préoccupe Maignen dans cette période de centenaire de la Révolution, c'est le bruit qui court qu'Albert de Mun se présenterait à l'Académie française<sup>304</sup>. Le problème qui est soulevé par Albert de Mun est — en dehors de ce que représente, pour Maurice Maignen et pour la majorité des membres de l'Œuvre des Cercles, cette institution — qu'il doit aller quémander des votes favorables auprès des autres Immortels, au nombre desquels se trouve Ernest Renan, l'auteur de la *Vie de Jésus*. Tout le mouvement social catholique frémit en imaginant cette demande de vote favorable de la part du « chevalier du Syllabus » auprès des catholiques libéraux qui siègent à l'Académie<sup>305</sup>.

Après avoir beaucoup hésité — Maignen est en cure de repos à Plombières, la nouvelle n'est encore qu'un bruit et rien d'autre, et les relations entre lui et Albert de Mun ne sont plus au beau fixe, suite aux longues discussions sur la participation à l'Exposition d'Economie sociale —, Maurice Maignen écrit une lettre, à la fois pleine d'affection, de vivacité, et de remarques sur ce qu'entraînerait pour Albert de Mun cette candidature à l'Académie<sup>306</sup>.

<sup>303</sup>. Les reproductions que l'on peut voir dans le livre, déjà mentionné, de Pierre Nora, au chapitre sur le centenaire de la Révolution, donnent une représentation de l'exécution de cette *Ode à la Révolution* entre culte de la Raison à Notre-Dame de Paris, et fête de l'Être suprême.

<sup>304</sup>. « Au sortir d'une de ces séances du Conseil des Etudes, le R. P. Alet, qui en était président, fit part au neveu de Maurice Maignen [Charles Maignen] de la vive préoccupation que lui causait une nouvelle répandue parmi les membres du Comité de l'Œuvre et d'après laquelle Albert de Mun aurait songé dès lors à poser sa candidature à l'Académie française », Charles Maignen, *Maurice Maignen*, vol. 2, *op. cit.*, p. 1043.

<sup>305</sup>. « Le R. P. Alet en était très peiné, et il n'était pas seul à se demander si Albert de Mun, accomplissant le rite obligatoire pour tout candidat à l'Académie, irait rendre visite à chacun des immortels afin de solliciter leurs votes. [...] Le R. P. Alet pria donc le neveu de Maurice Maignen d'informer son oncle de ce qui se préparait, espérant que l'influence du fondateur de l'Œuvre serait peut-être encore assez grande pour conjurer le péril » (Charles Maignen, *Maurice Maignen*, *ibid.*)

<sup>306</sup>. Si Maignen écrit cette lettre à Albert de Mun, il ne l'envoie pas (la nouvelle étant démentie) et la conserve dans une enveloppe prête à être envoyée, avec cette mention : « M. de M. — à l'Académie française ». Il subsiste toutefois un doute sur l'envoi d'une lettre à A. de Mun sur cette question. Charles Maignen écrit qu'il n'y a pas eu d'envoi, mais Philippe Levillain, dans ses sources, note qu'il y a une lettre de Maignen à Albert de Mun sur sa candidature à l'Académie, dans les Archives Vogüé. Le père Richard Corbon, sv., interrogé sur le sujet, considère qu'il a dû se passer la chose suivante : lors de

C'est la dernière lettre dont Maignen ait gardé la copie, et on peut la considérer comme son testament. Certains passages sur les académiciens sont caustiques : « Je suis tellement troublé et poursuivi par la peine que j'éprouve qu'il faut absolument que je vous ouvre tout mon cœur. J'en ai absolument besoin pour travailler et prier en paix. Je suis tourmenté ainsi depuis que j'ai vu par un journal ami, que votre intention était de vous présenter prochainement à l'Académie française. [...] L'Académie, c'est le foyer du catholicisme libéral, du quatre-vingt-neuvisme, et de l'éclectisme au sujet de tous les principes et de toutes les doctrines ; c'est l'état-major des hommes politiques fourbus ; c'est le refuge des carrières finies : une branche de chêne sur un crâne dénudé, un fauteuil pour les éclopés, une épée de parade ! M. de Mun, c'est la jeunesse. Oui, la jeunesse ! le courage des convictions, l'intransigeance de la vérité, le dévouement, le grand chrétien, l'espoir de l'avenir d'un monde nouveau, du monde régénéré par l'Eglise ! Ah ! sans doute, c'est aussi l'éloquence et la belle distinction du langage, mais c'est surtout l'homme de la contre-Révolution, c'est le chevalier du Syllabus. Quand il ne sera plus cela, il ne sera plus rien. M. de Mun ne s'appartient pas. Il est à l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers, tout entier ; il la personnifie. Il lui doit ce qu'il est [...] Avec lui, c'est donc l'Œuvre qui frappe à la porte de l'Académie. [...] L'esprit de l'Académie est tel qu'on ne comprendra jamais, ni dans le monde catholique, ni dans le monde républicain, que M. de Mun, véritable chef, tête et drapeau d'une Œuvre comme celle des Cercles, qui est toute une école, une armée, une ligue, tout au moins une avant-garde du catholicisme-ultra, à sa plus haute puissance, demande à prendre rang dans l'état-major ennemi. Mais ceux qui seront les plus surpris, ce seront les membres de l'Académie ; ils seront charmés du reste de voir le Syllabus<sup>307</sup> siéger entre les ducs d'Audiffret et de Broglie<sup>308</sup>. Quelle satisfaction pour ces sceptiques raffinés ! [...] Est-il possible de proclamer et de diriger un contre-centenaire de 1789 dans toute la France et d'aller en même temps s'asseoir au milieu des représentants les plus illustres du quatre-

---

l'élection d'Albert de Mun à l'Académie française, le père Charles Maignen écrit une lettre ouverte à A. de Mun, à la suite de laquelle il publie la fameuse lettre de son oncle. C'est donc par la presse qu'Albert de Mun aurait eu connaissance de cette lettre, et qu'elle se trouverait dans les archives Vogüé, tout en n'ayant jamais été envoyée par Maurice Maignen.

<sup>307</sup>. Rappelons que le règlement de l'Œuvre déclare qu'elle exprime son adhésion sans réserves au Syllabus. De plus, le Comité de l'Œuvre est considéré comme le « Saint des Saints » des catholiques anti-libéraux, seuls ceux professant intégralement le catholicisme y étant acceptés.

<sup>308</sup>. Avec le comte de Falloux, l'un des adversaires les plus acharnés d'A. de Mun, par libéralisme politique et religieux. Il avait été en outre le président de la commission d'enquête sur les conditions de travail des ouvriers, enquête qui avait été très défavorable à l'Œuvre des Cercles, comme on a pu le voir avec le *Rapport* de Ducarre.

vingt neuvisme ? [...] Vous sentez bien que le sentiment qui m'anime c'est la plus haute estime et la plus profonde affection »<sup>309</sup>.

Cependant, Maignen n'envoie pas cette lettre à Albert de Mun car la nouvelle est démentie. Il n'empêche que les relations entre les deux hommes, de chaleureuses qu'elles avaient pu être dans les débuts, se distendent de plus en plus, même si elles se réchaufferont peu de temps avant la mort de Maignen et malgré une importante correspondance échangée, mais sur des sujets annexes et non plus doctrinaux. La conclusion — mi-ironique, mi-sérieuse — d'un billet d'Albert de Mun à Maurice Maignen témoigne de ce que ce dernier pensait de lui : « Votre vieil *opportuniste* »<sup>310</sup>.

---

<sup>309</sup>. Datée du 8 septembre 1888, « Nativité de la Très Sainte Vierge ». Albert de Mun devait entrer à l'Académie dix ans plus tard. Cela ferait donc huit ans que Maurice Maignen était mort.

<sup>310</sup>. Billet du 31 octobre 1889. C'est moi qui souligne. En réalité, De Mun, de plus en plus pris par ses activités parlementaires, ne participait plus que de très loin aux activités de l'Œuvre, ce qui n'était pas pour arranger les relations. Il écrit à Maignen quelques mois plus tard, au sujet d'un de ses apprentis protégés : « je suis si au courant des affaires de l'Œuvre à Paris, que je ne sais même plus à qui je dois m'adresser » (lettre du 18 janvier 1890).



## Conclusion

### Une disparition regrettée de l'Œuvre entière

Maurice Maignen meurt « dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 décembre 1890 »<sup>311</sup>. Par sa mort, il réussit ce qui ne s'était plus vu depuis bien longtemps, l'union de tous les membres de l'Œuvre autour de sa mémoire. Même, dans les journaux catholiques, alors que l'Œuvre des Cercles est aussi bien accusée de socialisme que de vouloir le retour de l'Ancien Régime, le silence se fait sur les divisions, et unanimement tous regrettent la disparition d'un homme qui, toute sa vie, a voulu le bien pour les autres, de ce religieux qui a consacré plus de trente ans de sa vie au service des plus démunis.

Le journal *La Croix* annonce ainsi le décès de Maurice Maignen, dans son édition du 9 décembre 1890 : « Mort du patriarche des Œuvres ouvrières de Paris ». Par ailleurs, il publie un très beau texte d'hommage de Georges Lavergne (le fils de Claudius Lavergne, le maître-verrier). *L'Univers*, rendant compte de la cérémonie des funérailles, écrit : « Tous ces justes honneurs ont été rendus au saint et modeste religieux, à l'apôtre zélé de la charité, à l'homme qui a plus fait, à lui seul, depuis quarante ans, pour la classe ouvrière, que tous les hâbleurs de la démocratie réunis ».

Plusieurs discours sont prononcés sur la tombe de Maignen : Albert de Mun, au nom du Comité de l'Œuvre, Ludovic de Givry, au nom du Conseil de Quartier de Montparnasse, Hyacinthe Olivieri, au nom des ouvriers du Cercle, et Léon Harmel, au nom des Cercles de province. Albert de Mun, se recueillant sur la tombe de celui qui fut pour lui plus qu'un ami, eut ces paroles : « Messieurs, il y a dix-neuf ans, jour pour jour, le 10 décembre 1871, celui que nous pleurons aujourd'hui et qu'alors je connaissais à peine, me conduisait au Cercle du boulevard Montparnasse. [...] Quelques jours plus tard, dans une chambre du Cercle<sup>312</sup>, dix hommes rassemblés autour de lui, et que le feu de sa parole animait d'un ardent enthousiasme, fondaient, pour la répandre bientôt dans toute la France, l'œuvre dont les bannières entourent aujourd'hui son cercueil. [...] Tel il fut, au milieu de nous, pendant dix-neuf ans, modèle vivant et agissant ; n'ayant, quelles que

<sup>311</sup>. Léon Gautier, *Portraits du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. IV, *Nos amis* (Paris, Lefort, 1894), p. 317. Voir en annexe 7 le faire-part de décès paru dans *L'Association catholique* du 15 décembre 1890.

<sup>312</sup>. Chez Paul Vrignault.

fussent les difficultés et les épreuves, ni une parole de découragement ni une heure de faiblesse ; conseiller toujours fidèle et toujours prêt, n'imposant jamais ses avis, mais ne les refusant jamais [...]. Je ne suis ici, messieurs, que pour offrir au nom de l'œuvre toute entière, à notre vénéré fondateur, l'hommage public de notre affectueux respect et de notre impérissable reconnaissance ».

### **La consécration posthume : *Rerum Novarum***

Comme nous l'avons dit en introduction, Maurice Maignen est mort trop tôt car il ne vit pas la publication de la première grande encyclique sociale, *Rerum Novarum*. Préparée depuis plus de cinq ans — le 28 mars 1885, Léon XIII annonce à René de La Tour du Pin la création d'une commission chargée des études sociales, destinée à préparer une encyclique —, avec la collaboration de l'*Union de Fribourg* qui adresse des rapports au Pape, le texte paraît le 15 mai 1891. Il y a donc quelques mois que Maurice Maignen est mort.

Adressée à la hiérarchie catholique du monde entier (« A tous Nos Vénérables Frères, les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique, en grâce et communion avec le Siège Apostolique »), l'encyclique traite essentiellement de la *question sociale*, qui préoccupe toute la société. Tout comme l'*Appel aux hommes de bonne volonté*, Léon XIII s'adresse à tous ceux qui veulent, tant qu'il est encore temps, venir en aide aux plus démunis, pour sauver la société des dangers qui la menace.

Le Pape se situe dans la droite lignée anti-libérale de ses prédécesseurs : condamnation du libéralisme économique (« Il faut ajouter la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce devenus le partage d'un petit nombre d'hommes opulents et de ploutocrates qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires ») et du socialisme, qui menace de destruction la société par son idéal utopique d'unification de toutes les classes sociales. Léon XIII condamne l'esprit bourgeois qui consiste à ne pas se sentir concerné par la question sociale. Si Dieu a donné des biens, et qu'on en possède en superflu, ce n'est pas afin de les garder pour soi, mais afin de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin.



Par ailleurs, Léon XIII consacre un certain nombre d'idées soutenues par l'Œuvre des Cercles en général et par Maurice Maignen en particulier, notamment en ce qui concerne l'intervention de l'Etat (protection des ouvriers par la législation, intervention de l'Etat contre les menées séditeuses des utopistes), du salaire (Léon XIII y consacre une partie importante de son encyclique).

*Le sacre*

Enfin, le Pape consacre — même s'il ne la cite pas explicitement — l'action de l'Œuvre, de Maurice Maignen et de Léon Harmel, ainsi que celle des catholiques sociaux en général, en ce qui concerne l'action en faveur des ouvriers, et les corporations : « Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient pour eux une protection. [...] Aussi, il faut louer hautement le zèle d'un grand nombre des nôtres qui, se rendant parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître leur prospérité, tant familiale qu'individuelle, à régler avec équité les relations réciproques des patrons et des ouvriers, à entretenir et à affermir dans les uns et les autres le souvenir de leurs devoirs et l'observation des préceptes évangéliques; préceptes qui, en ramenant l'homme à la modération et condamnant tous les excès, maintiennent dans les nations et parmi les éléments si divers de personnes et de choses la concorde et l'harmonie la plus parfaite. Sous l'inspiration des mêmes pensées, des hommes de grand mérite se réunissent fréquemment en congrès pour se communiquer leurs vues, unir leurs forces, arrêter des programmes d'action. D'autres s'occupent de fonder des corporations assorties aux divers métiers et d'y faire entrer les ouvriers; ils aident ces derniers de leurs conseils et de leur fortune et pourvoient à ce qu'ils ne manquent jamais d'un travail honnête et fructueux ».

Un point reste ouvert, celui du syndicat, mixte ou non. Par là même, Léon XIII laisse une porte ouverte au risque de guerre sociale — sur lequel Maignen attirait l'attention —, donnant ainsi son aval à la possibilité de créer des syndicats exclusivement ouvriers ou patronaux. Toutefois, et cela va dans le sens de ce que pensait Maignen, Léon XIII insiste sur le fait que « rien ne peut se faire en dehors de l'action de l'Eglise », fermant ainsi la porte à l'idée soutenue temporairement par Albert

de Mun, de « corporations d'honnêtes gens », composées de catholiques et de non-catholiques, sans restriction de nombre.

## L'avenir de l'Œuvre

Avec Maurice Maignen disparaissait un conseiller, un directeur spirituel, qui voyait que l'acceptation du libéralisme politique ne pouvait qu'engendrer, dans une suite logique, celle du libéralisme économique et religieux<sup>313</sup>. Intégralement catholique, il avait lutté de toutes ses forces contre cette dérive qu'il devinait dans les paroles ou les écrits de certains membres de l'Œuvre des Cercles.

Avec la mort de Maignen, l'Œuvre perdait également son élément unificateur et centralisateur. Elle suit dès lors deux directions, qui s'affrontent mutuellement, autour de deux pôles principaux : la corporation d'arts et métiers, et la démocratie.

Maignen n'ayant pas réussi à faire définitivement prévaloir sa notion de corporation, les partisans de l'usine chrétienne de Léon Harmel prennent le dessus. De plus, le vieux débat autour de l'alternative entre pensée et action, réapparaît. Si Maignen cherchait à maintenir un lien entre la pensée et l'action, sans lui, les deux extrêmes que sont Albert de Mun et La Tour du Pin ne peuvent que s'affronter. L'Œuvre est désormais condamnée, tôt ou tard, à disparaître, l'union apparaissant de plus en plus clairement impossible à réaliser.

En outre, la question du Ralliement — posée par le cardinal Lavignerie lors du Toast d'Alger — crée une nouvelle crise au sein de l'Œuvre. Tandis qu'Albert de Mun penche de plus en plus pour le ralliement à la République et l'abandon de l'idée monarchique — thème qu'il avait déjà abordé dans un entretien au journal anglais *Pall Mall Gazette* en octobre 1889<sup>314</sup> —, suivi en cela par Léon Harmel<sup>315</sup> et Henri Lorin, de leur côté, René de La Tour du Pin, les pères Charles Maignen et Georges de Pascal, notamment, refusent le Toast, puis les injonctions de Léon XIII dans son encyclique de 1892, *Au*

<sup>313</sup>. A cet égard, on peut observer, chez les membres de l'Œuvre qui se rallieront à la République, une nette tendance au libéralisme religieux.

<sup>314</sup>. Indication précieusement fournie par le frère Jean-Marc Miele, sv.

<sup>315</sup>. Léon Harmel fait partie, avec Jacques Piou, des fondateurs de la Droite constitutionnelle, le parti des ralliés. Par ailleurs, l'un des « abbés démocrates », l'abbé Garnier, a été un membre de l'Œuvre qui a contribué à la diffusion de celle-ci dans le Nord.

*milieu des Sollicitudes*. On comprend ainsi facilement que l'Œuvre des Cercles, divisée et s'entre-déchirant, ne puisse continuer à exister. Elle disparaît effectivement très rapidement.

« Nous mourrons de théorie », disait Maurice Maignen peu avant sa mort. Moins de dix ans plus tard, c'était chose faite. Il ne restait apparemment rien de l'Œuvre qui avait suscité un bouillonnement intellectuel sans précédent au sein du mouvement social catholique.

## **Annexes :**

<b>Annexe 1 : Maurice Maignen à l'école des Beaux-Arts.....</b>	<b>117</b>
<b>Annexe 2 : <i>Appel aux hommes de bonne volonté</i> (1871).....</b>	<b>118</b>
<b>Annexe 3 : Déclaration des patrons chrétiens (extrait).....</b>	<b>120</b>
<b>Annexe 4 : Bases fondamentales du rétablissement des Corporations.....</b>	<b>122</b>
<b>Annexe 5 : Projet de décret pour le rétablissement du droit corporatif.....</b>	<b>126</b>
<b>Annexe 6 : La propagande par l'illustration, vue par Maurice Maignen .....</b>	<b>128</b>
<b>Annexe 7 : Faire-part de décès de Maurice Maignen .....</b>	<b>130</b>

## Annexe 1 : Maurice Maignen à l'école des Beaux-Arts



## ***Annexe 2 : Appel aux hommes de bonne volonté (1871)***

La question ouvrière, à l'heure présente, n'est plus un problème à discuter. Elle se pose devant nous, comme une menace, comme un péril permanent. Il faut la résoudre. Autrement la société, semblable aux pouvoirs qui agonisent et ne peuvent plus se sauver même en abdiquant, s'entendrait dire ce terrible arrêt : "Il est trop tard !".

La Révolution est près d'atteindre son but. Du cerveau des philosophes elle est descendue dans le cœur du peuple, et elle organise aujourd'hui, pour une lutte suprême, les ouvriers qui sont la substance de la nation.

Laissons-nous ces enfants (car le peuple est un enfant sublime ou égoïste), laissons-nous ces ouvriers, flattés dans leurs passions et leur orgueil, consommer la ruine de la patrie et du monde, ou bien, puisant des forces invincibles au cœur de Jésus ouvrier, nous souvenant des gloires de la France et de son titre de Fille aînée de l'Eglise, ferons-nous un dernier effort pour sauver le peuple et hâter le règne de Dieu dans l'atelier régénéré ?

Telle est la question. L'heure n'est plus aux discours : il faut agir ! A ceux qui ne veulent désespérer ni de notre chère France ni d'eux-mêmes, nous faisons un énergique appel.

Aux doctrines subversives, aux enseignements funestes, il faut opposer les saintes leçons de l'Evangile ; au matérialisme, les notions du sacrifice ; à l'esprit cosmopolite, l'idée de la patrie ; à la négation athée, l'affirmation catholique.

Il importe, en outre, de détruire ces préjugés qui divisent, engendrant d'une part le mépris ou l'indifférence, et de l'autre la haine et l'envie.

Les hommes des classes privilégiées ont des devoirs à remplir vis-à-vis des ouvriers leurs frères ; et, si la société a eu le droit de se défendre les armes à la main, elle sait bien que les obus et les balles ne guérissent point et qu'il faut autre chose.

C'est sur le terrain de la vérité catholique, et non ailleurs, que les mains peuvent s'unir et les âmes se comprendre.

Or, il existe à Paris un Cercle de jeunes ouvriers où l'on applique avec succès ces maximes de salut. Ce Cercle est la pierre d'attente de l'édifice futur, et le type vivant des Associations ouvrières catholiques que nous verrons fleurir un jour. On y combat sans cesse les dangers qui menacent les classes laborieuses, surtout à Paris. La parole divine y est prêchée, le saint sacrifice y est offert, la charité active y est pratiquée ; des livres honnêtes et de saines publications y sont mis à la disposition des sociétaires ; des amitiés durables s'y forment ; la source des bons conseils et des salutaires exemples n'y

est jamais tarie. On y aime l'Eglise et la France. Des hommes du monde, encore en petit nombre, fréquentent ce Cercle et tiennent à honneur de traiter en amis ces ouvriers chrétiens.

Eh bien ! voilà le remède ! le moyen est trouvé. Il s'agit de le développer, de l'appliquer sur une plus vaste échelle.

Au lieu d'un Cercle dans Paris, il en faut vingt ; il en faudrait dans chaque grande ville : l'Angleterre et l'Allemagne en comptent par centaines.

Les hommes de ténèbres s'associent : associons-nous ! Ils se liguent pour renverser : liguons-nous pour construire ! Ils fondent des clubs révolutionnaires : fondons des Cercles catholiques !

Cela coûtera cent mille francs, cinq cent mille francs, un million : qu'importe ? Croyez-vous que la reprise de Paris sur la commune n'ait pas coûté plus cher ?

Nous nous adressons à tous les cœurs de bonne volonté ; qu'ils réfléchissent et qu'ils comprennent.

La patrie a de lourdes charges, et tous les citoyens doivent contribuer à les alléger : c'est là un impérieux devoir ; mais il y a place pour d'autres sacrifices ; et, à cette heure de notre histoire où les divertissements nationaux seraient une impiété nationale, nous pensons qu'en opérant sous ce rapport la réforme exigée par les circonstances, on réunirait aisément les ressources nécessaires pour réaliser une œuvre qui est actuellement, on peut le dire, l'œuvre voulue par Dieu, l'œuvre des œuvres !

Le comité qui prend à tâche de créer, avec l'aide de la Providence, cette institution de salut social, ouvre en conséquence une souscription dans le but :

1° D'achever l'établissement du Cercle des Jeunes Ouvriers déjà existant (126, boulevard Montparnasse)

2° De fonder dans la capitale d'autres Cercles sur les mêmes bases.

Léon Gautier, professeur à l'Ecole des Chartes

Baron Léonce de Guiraud, député de l'Aude.

Emile Keller, député du Haut-Rhin.

Comte de La Tour du Pin Chambly, officier d'Etat-Major.

Maurice Maignen, Directeur du Cercle des Jeunes Ouvriers du boulevard Montparnasse.

Comte Albert de Mun, officier de cavalerie.

Armand Ravelet, Docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris.

Paul Vrignault, chef de bureau au Ministère des Affaires étrangères

### **Annexe 3 : Déclaration des patrons chrétiens (extrait)**

« Au point de vue de l'instruction et de la dignité morale, on sait à quel degré s'étaient élevés les travailleurs d'autrefois. Leur condition politique et sociale était telle que l'orgueil des plus fiers démocrates n'oserait aujourd'hui la revendiquer.

Les charges municipales étaient réservées aux corporations, c'étaient elles qui fournissaient à nos cités leurs échevins, et l'on sait que l'échevinage anoblissait.

Aucune autre organisation n'a été substituée à celle-là, sinon la doctrine du *laissez faire* ou du *laissez passer*, décorée du faux nom de Liberté du Travail.

D'Ordre puissant et considéré dans l'Etat, le peuple des travailleurs est descendu au prolétariat, c'est-à-dire à la misère héréditaire et obligatoire. Il peut dater l'ère de sa déchéance sociale, du jour où il fut proclamé hypocritement par la Révolution « Peuple souverain ».

Comme, en réalité, aucun des gouvernements qui se sont succédé en France, n'a osé répudier complètement les principes de la Révolution, toutes les tentatives d'amélioration du sort du peuple, même les plus sincères, ont échoué ; les philanthropes, avec leurs institutions de prévoyance ; les patrons, en offrant à leurs ouvriers la participation à leurs bénéfices ; les radicaux, avec les combinaisons multiples du principe coopératif. Presque tous ces systèmes reposent sur une chimère, l'épargne de l'ouvrier. N'est-ce pas une dérision cruelle que de lui offrir le bien-être et l'émancipation, au prix d'un sacrifice absolument impossible ? Comment demander une épargne si minime qu'elle soit, à celui dont le salaire, malgré des augmentations progressives, ne peut satisfaire à ses plus indispensables besoins ?

L'effet produit par la liberté commerciale, proclamée au nom de la science de nos économistes, n'est-il pas de faire élever le prix des denrées nécessaires à la vie, à mesure que le salaire augmente sous la pression des grèves et des Chambres syndicales ouvrières ? L'impuissance de ces dernières à améliorer le sort des ouvriers, malgré leurs victoires continuelles sur les patrons, est manifeste. Aussi, les conséquences des principes révolutionnaires sont elles aujourd'hui cruellement démontrées. Le paupérisme grandit sans cesse. Les haines s'enveniment chaque jour. La question sociale se dresse de plus en plus menaçante.

Telles sont les conséquences de l'Edit de 1776, aggravé par la sentence d'*anéantissement* rendue par la Constituante. Ces lois néfastes ont produit :

La décadence du travail professionnel et de l'art national.

La suppression de la propriété professionnelle et le prolétariat.



L'omnipotence du capital sur le travail.

L'antagonisme entre le maître et l'ouvrier et la dissolution de la famille des travailleurs.

L'abaissement des salaires, les chômages périodiques et le paupérisme.

L'exclusion des travailleurs des pouvoirs publics.

Enfin l'abaissement moral, intellectuel et physique de la classe ouvrière.

L'ouvrier voit ces maux. Il se sent déchu, opprimé, mais dans son ignorance du passé, trompé d'ailleurs par les sophistes qui exploitent ses souffrances et ses colères au profit de leur ambition, il ne distingue pas entre le virus révolutionnaire qui a pénétré nos lois, et ce qui reste encore d'ordre et de justice en France. Il ne réclame pas la réforme de l'ordre social, mais sa destruction, et la société moderne voit monter d'heure en heure le flot qui menace de l'engloutir. Dans son aveuglement elle croit pouvoir impunément confier ses destinées par le suffrage universel à cette multitude d'hommes qu'elle a rejetés au rang d'esclaves tout en leur donnant, en échange des droits réels et des fécondes libertés dont ils étaient pourvus, le privilège illusoire de nommer leurs tyrans et de les insulter.

Non, le remède n'est pas dans le renversement de tel ou tel pouvoir : de nouvelles ruines ne servent pas à relever les édifices et chaque révolution n'aboutit qu'à aggraver les maux du peuple. Ce n'est qu'en revenant aux principes et à l'usage des corporations que l'on parviendra à rétablir l'harmonie entre les travailleurs à tous les degrés de la hiérarchie et par là même à restituer à l'ordre social l'une de ses bases fondamentales.

Ce principe consiste à placer au-dessus de tous L'INTERET PROFESSIONNEL, d'où cependant les intérêts particuliers découlent, mais qui substitue l'émulation à l'antagonisme, et qui en même temps, restitue au patron aussi bien qu'à l'ouvrier, ces droits, ces libertés, cette propriété légitimes dont les a spoliés la sentence idiote et révolutionnaire de la Constituante de 1791, laquelle, sous prétexte de constituer, usait et abusait du PRIVILEGE DE L'ANEANTISSEMENT.

En conséquence, après en avoir délibéré et adoptant dans leur ensemble les propositions sus-énoncées, la réunion des patrons chrétiens déclare ce qui suit :

LE RETABLISSEMENT DES CORPORATIONS PROFESSIONNELLES EST L'UNIQUE MOYEN DE REPARER LES PREJUDICES QUE LA REVOLUTION A CAUSE AUX VRAIS INTERETS DES TRAVAILLEURS ».

*Déclaration des patrons chrétiens, 2 décembre 1877.*

(AMM, 10.4.7)

## **Annexe 4 : Bases fondamentales du rétablissement des Corporations**

### **BASES FONDAMENTALES DU RÉTABLISSEMENT DES CORPORATIONS**

Au nom de la véritable liberté et de la probité du travail, et en vertu du droit d'association :

1. — L'établissement de Corporations professionnelles est autorisé. Les membres des Corporations peuvent s'assembler librement, nommer des Jurés ou Garde-Métiers et faire les règlements utiles à leurs intérêts communs.

2. — Les Corporations professionnelles pourront, aux conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique, être reconnues *d'utilité publique* et acquérir la personnalité civile.

3. — Toutes les industries se rattachant, soit aux Arts et Métiers, soit aux manufactures, pourront profiter de la présente loi.

4. — Nul ne sera agrégé par la Corporation comme maître ni comme ouvrier, et n'en recevra le brevet, s'il ne subit d'abord les épreuves et examens déterminés par les statuts.

5. — Des concours périodiques pourront être établis dans chaque Corporation et donner lieu à des Expositions et à des récompenses publiques.

6. — Chaque Corporation établira le règlement de sa fabrication, révisable d'après le progrès des découvertes, mais fixant les conditions requises pour le bon choix des matières premières, les meilleurs procédés d'exécution, etc.

7. — Tout objet confectionné portera, autant que possible, une double marque : celle de la Corporation et celle du fabricant, garantissant la bonne qualité de l'œuvre ou des produits.

8. — Les Garde-Métiers des Corporations constateront par des visites faites dans les ateliers aux époques fixées par les statuts, l'exacte observance des prescriptions ordonnées pour assurer l'excellence des produits.

9. — Chaque Corporation fixera la durée de l'apprentissage et le nombre des apprentis, selon les exigences du métier. Chacune d'elles devra régler les conditions de l'apprentissage, de manière à garantir tout à la fois à l'apprenti l'éducation morale et l'instruction professionnelle.

10. — Pour être autorisé à recevoir des apprentis ou des élèves, il faudra avoir obtenu le grade spécial de *Maître agréé*, après examen passé devant les Garde-Métiers.

11. — Le Diplôme *d'Ouvrier-Maître* pourra être délivré à l'ouvrier qui a subi avec succès les épreuves de Maîtrise de sa Corporation, mais ne se trouvera pas en situation de s'établir. Les *Ouvriers-Maîtres* jouissent des prérogatives des Maîtres en activité et pourront être appelés comme eux aux élections et à l'exercice des charges.

12. — Les titres d'apprenti, d'ouvrier expert ou compagnon, et d'ouvrier-maître, confirmés par autant de diplômes gradués, constitueront les états de service et *la propriété professionnelle* des travailleurs à tous les degrés de la hiérarchie. En cas de suspension d'activité occasionnée, soit par le service militaire, soit par la maladie ou toute autre cause valable, ces titres corporatifs serviront à constater l'aptitude de l'ouvrier libéré et valide ; et donneront à l'invalidé la faculté de recourir aux moyens d'assistance dont sa Corporation pourra disposer.

13. — L'indépendance du travailleur devant le capitaliste sera protégée par les Assemblées corporatives, où seront réglés aimablement le taux des salaires et le tarif des travaux, entre patrons et ouvriers.

14. — La Corporation professionnelle sera représentée par ses Gardes, élus par les Maîtres et les Ouvriers. Ces Gardes seront les magistrats et les pères de la Corporation. Ils en administreront les biens, soutiendront ses intérêts, encourageront les progrès des métiers, veilleront à secourir les veuves, les orphelins et les infirmes. Ils devront surtout s'attacher à maintenir l'équilibre et l'harmonie entre les intérêts spéciaux de leur Corporation et l'intérêt public.

15. — L'État, représenté par l'un de ses ministres, présidera à la formation et au fonctionnement d'un conseil supérieur des Universités professionnelles, industrielles et commerciales. Ce Conseil, composé des Syndics les plus notables des Corporations, réglera les questions relatives au travail et aux travailleurs, et invoquera à l'appui de ces règlements la sanction d'une législation nouvelle et nécessaire.

16. — La loi des 2 et 17 Mars, et le décret du 15 Juin 1791, sont rapportés.

Lorsque les principes que formulent ces articles seront adoptés et mis en pratique, toute une classe de la société rentrera dans les droits et la dignité qui lui furent enlevés sous prétexte

d'affranchissement. Le travailleur, rétabli dans la jouissance de sa propriété professionnelle, sera soumis, non plus à l'arbitraire tyrannie du capital, mais à la domination légitime et librement acceptée de maîtres capables, ayant acquis leurs privilèges par le travail et ne le conservant qu'en vertu d'une parfaite honorabilité et par l'exercice loyal de leur profession. Le maître n'aura plus à craindre la concurrence sans frein ni châtement de rivaux affranchis de toute surveillance. L'apprenti, protégé, sera assuré d'apprendre son état et de pouvoir, s'il est habile et laborieux, arriver au rang des maîtres. Alors disparaîtra l'antagonisme entre les patrons et les ouvriers, et la grande famille des travailleurs reconstituée pourra revendiquer la place qui lui appartenait dans la hiérarchie sociale. Elle reviendra, elle revient déjà, grâce à Dieu, et nos Cercles catholiques de Paris et de province sont là pour témoigner qu'elle revient avec ardeur à ces croyances qui furent la cause première de la durée et des bienfaits des anciennes Corporations. Si la coutume salubre du repos du Dimanche, cette sauvegarde de la santé, des liens de famille, et de la véritable liberté de conscience de l'ouvrier, n'est pas encore remise en honneur, ce n'est pas à l'ouvrier qu'il faut s'en prendre.

Dans l'ancienne France, tout ouvrier admis à la Maîtrise, devait non-seulement prouver son savoir professionnel et sa *prud'homie*, mais s'engager par serment à « garder les commandements de Dieu et de l'Eglise ». C'était reconnaître que toute loi est impuissante, toute liberté illusoire, tout privilège contestable s'ils ne reposent sur l'affirmation des droits de Dieu et des devoirs des hommes.

En foi de quoi, les Membres de la Réunion des Patrons chrétiens ont signé la présente déclaration :

MM. AUBRUN, Entrepreneur de peinture, 128, boulevard Montparnasse.

BELLOIR (père et fils), Entrepreneurs de menuiserie, 6, rue de l'Arrivée.

BÉNART, Fabricant de bronzes, 4, rue du Canivet.

BONTÉ (EUGENE), Entrepreneur de maçonnerie, 61, boulevard d'Enfer.

BOUCART, Fabricant d'instruments de précision, 21, faubourg Saint-Jacques.

CAVAILLÉ-GOLL, Facteur d'orgues, 15, avenue du Maine.

COLTAT, Graveur en médailles, 84, rue d'Enfer.

CONTET, Fabricant d'instruments de précision, 7, rue Laplace.

A. COURCIER, Ancien entrepreneur de peinture, 62, boulevard Montparnasse.

DAX, Brocheur, 152, rue de Vaugirard.

DÉRÉ, Serrurier, 34, rue d'Ulm.

DUVERT, architecte, 15, rue Caumartin.

FELBER, Entrepreneur de maçonnerie, 7, rue Nicole.

GENTIL, Entrepreneur de menuiserie, 5, rue Odessa.

GOURDON, Serrurier en bâtiments, 36, rue de Bourgogne.

HUSSON, Fabricant d'ornements d'églises, 13, rue du Vieux-Colombier.

LAVERGNE (CLAUDIUS), Syndic de la Corporation des peintres-verriers, 74, rue d'Assas.

LAVERGNE (GEORGES), Peintre-verrier, 74, rue d'Assas.

LEMAIRE, Entrepreneur de couvertures, 54, rue Violet.

**LOBIN, Peintre en vitraux, à Tours (Indre et Loire).**

LORPHELIN, Serrurier en bâtiments, 24, rue de la Chaise.

MAZAROSZ, Fabricant de mobiliers artistiques, 94, boulevard Richard-Lenoir.

MERCKEL, Imprimeur-lithographe, 18, rue Saint Placide.

MERSCH, Imprimeur-typographe, 126, boulevard du Montparnasse.

MONNERET, Relieur, 1, rue Princesse.

PLESSIS, Entrepreneur de menuiserie, 4, rue Schomer.

RATEL, Horloger, rue Monsieur le Prince, 53.

RICHARD, Relieur, 103, rue du Bac.

ROBERT-DEGERESME, Bijoutier, 13, rue Saint-Sulpice.

SAINT-PÈRE (père et fils), Architectes, 21, rue du Vieux Colombier.

SAUNIÈRE, Ferblantier-lampiste, 33, rue des Saints-Pères.

SÉNART, Brodeur-dessinateur, 35, rue de Verneuil.

(AMM, 10.4.5)

## Annexe 5 : Projet de décret pour le rétablissement du droit corporatif

### PROJET DE DÉCRET POUR LE RÉTABLISSEMENT DU DROIT CORPORATIF

ART. 1<sup>er</sup>. — Au nom de la véritable liberté et de la probité du travail et en vertu du droit d'association, le Décret du 15 juin 1791, rendu par l'Assemblée constituante, sera rapporté.

ART. 2. — Le rétablissement des Corporations professionnelles sera autorisé en France. Les membres des Corporations s'assembleront librement et feront les règlements qu'ils jugeront utiles à leurs intérêts communs.

ART. 3. — Les Corporations professionnelles seront reconnues d'utilité publique.

ART. 4. — L'industrie manufacturière ou agricole jouira des avantages de la Corporation au même titre que celle des Arts et Métiers. Les maîtres et ouvriers des Usines de même industrie, ou les chefs de travaux agricoles, s'uniront en Corporations par Canton ou Département.

ART. 5. — Nul ne sera agrégé par la Corporation comme maître ni comme ouvrier, et n'en recevra le brevet, s'il ne subit d'abord les épreuves et examens déterminés par les statuts.

ART. 6. — Des concours périodiques seront établis dans chaque Corporation et donneront lieu à des Expositions et à des récompenses publiques.

ART. 7. — Chaque Corporation établira le Règlement de sa fabrication, modifiable d'après le progrès des découvertes, mais fixant les conditions requises pour le bon choix des matières premières, les meilleurs procédés d'exécution, etc.

ART. 8. — Tout objet confectionné portera une double marque ; celle de la Corporation et celle du fabricant, garantissant la bonne qualité de l'œuvre ou des produits.

ART. 9. — Les Gardes de Métiers des Corporations constateront par des visites faites dans les ateliers aux époques fixées par les statuts, l'exacte observance des prescriptions ordonnées pour assurer l'excellence des produits.

ART. 10. — La Corporation limitera le nombre des apprentis et leur assurera l'éducation morale et l'instruction professionnelle.

ART. 11. — Pour être autorisé à recevoir des apprentis ou des élèves, il faudra avoir obtenu le grade spécial de *Maître agréé*, après examen passé devant les gardes-métiers.

ART. 12. — La profession acquise par des études particulières ou par un temps d'apprentissage déterminé, dont la constatation sera établie par un brevet, délivré après examen, chef-d'œuvre ou expérience, constituera en faveur des travailleurs une PROPRIÉTÉ

PROFESSIONNELLE, reconnue par l'État et jouissant des garanties qui protègent les autres propriétés.

ART. 13. — Le Diplôme *d'ouvrier-maître* pourra être délivré à l'ouvrier, qui a subi avec succès les épreuves de Maîtrise de sa Corporation, mais ne se trouvera pas en situation de s'établir. Les *ouvriers maîtres* jouissent des prérogatives des Maîtres en activité et pourront être appelés comme eux aux élections et à l'exercice des charges.

ART. 14. — La Corporation professionnelle sera représentée par ses Gardes, élus par les Maures et les Ouvriers. Ces Gardes seront les magistrats et les pères de la Corporation. Ils en administreront les biens, soutiendront ses intérêts, encourageront les progrès des métiers, veilleront à secourir les veuves, les orphelins et les infirmes, et assureront le salaire rémunérateur de l'ouvrier, en maintenant l'équilibre entre le nombre des bras employés et les besoins de la consommation.

ART. 15. — L'indépendance du travailleur devant le capitaliste sera protégée par les Assemblées corporatives où seront réglés amiablement le taux des salaires et le tarif des travaux, entre patrons et ouvriers.

ART. 16. — L'État créera un Ministère du travail, secondé par un Conseil supérieur formé par les syndics les plus notables des Corporations, et destinés à régler les questions qui concernent le travail et les travailleurs. Et une nouvelle législation restituera aux membres des Corporations, la magistrature municipale qu'ils exercèrent pendant des siècles sous le titre d'échevins et de prévôts des marchands.

*Adopté à la séance de la réunion des Patrons de Montparnasse du 20 novembre 1877*

*(AMM, 10.4.6)*

## **Annexe 6 : La propagande par l'illustration, vue par Maurice Maignen**

### **V.**

#### **De la Propagande catholique par l'Illustration**

On sera peut-être surpris de voir figurer l'Illustration ou l'imagerie au nombre des moyens de Propagande. L'image, le tableau, la statue étaient pourtant la principale forme de propagande chez nos pères du moyen âge. Les fresques et les vitraux de leurs églises, offraient au peuple un enseignement permanent et plein d'attraits. Les catholiques comprennent assez l'utilité de l'image pour l'enseignement religieux. Ils n'ont pas l'air, jusqu'à présent, de se douter de sa puissance comme propagande contre-révolutionnaire. Nos ennemis l'apprécient parfaitement. Ils en font grand usage dans leurs écoles, par les tableaux dont ils les décorent et par les bons points qu'ils y distribuent. Bientôt nous en verrons les effets à l'Exposition universelle de 1889. M<sup>r</sup> le Directeur des beaux arts nous en a du reste prévenus. Son intention est d'y faire représenter en tableaux, confiés à nos principaux artistes, l'Histoire de la Révolution. On peut être assuré d'avance qu'à cette Exposition prétendue historique les conservateurs religieux et politiques seront, comme ailleurs, complètement battus. Ils y feront la plus triste figure, ou plutôt, ils n'en feront aucune, n'ayant pas même l'idée de ce genre de propagande, le plus efficace sur les masses. Et pourtant, c'est sur ce terrain qu'ils pourraient être aisément les plus forts. Les victimes royales sont-elles assez touchantes et tragiques ? Les crimes de la Révolution sont-ils assez nombreux et n'offrent-ils point les sujets les plus saisissants et les plus dramatiques ? Le peuple, dont le cœur est si bon, se sentirait révolté contre ces lâches bourreaux et repousserait avec horreur leurs doctrines, dont on voudrait le persuader encore. Le Peuple ne connaît pas l'histoire de la Révolution ; sous divers prétextes on est parvenu à la lui cacher. La Restauration interdisait aux artistes de l'époque la reproduction de ces scènes sanglantes, de peur, disait la Duchesse d'Angoulême, digne fille de Louis XVI, "de réveiller nos dissensions", même consigne aux jurys des Beaux-Arts, sous Louis-Philippe, mais pour un autre motif. Sous le second Empire, il y eut liberté complète, mais peu d'encouragements. On laissa faire ; ce fut tout. Enfin, pendant ce siècle qui va finir, un seul artiste de conviction et de talent s'est présenté hardiment pour divulguer



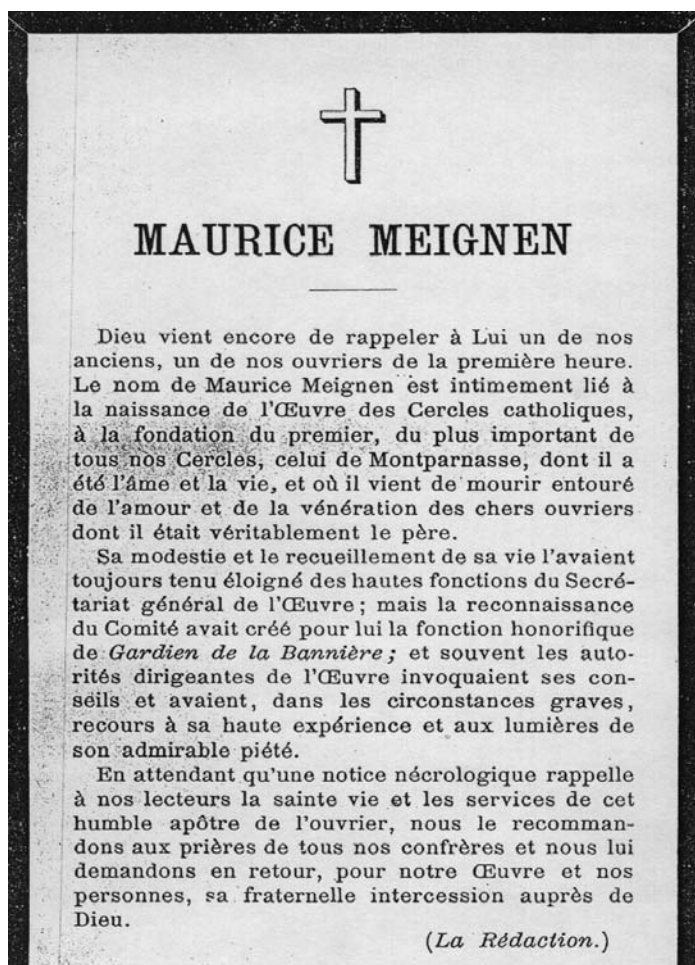
cette histoire que les faibles pouvoirs qui se sont succédés n'ont point osé faire connaître au peuple pour lui apprendre à la maudire. M. Muller a raconté toute la terreur dans *l'appel des condamnés*. Il a merveilleusement rendu la grande infortune et la fermeté d'âme de Marie Antoinette dans la scène où ses juges viennent lui signifier son arrêt de mort. Il a dénoncé à la postérité l'infâme orgie du triomphe de la déesse Raison dans l'Eglise Notre-Dame ; mais il convient de le reconnaître pour le regretter, il a peu d'imitateurs dans l'art anti-révolutionnaire.

N'importe, si nos amateurs millionnaires le comprenaient et le voulaient, il y aurait encore une belle campagne à tenter à l'occasion de leur Exposition, avec le Musée des crimes et des inepties de la Révolution. Il en serait temps encore. On le reproduirait à l'infini par les procédés de la photographie et de l'Héliogravure. On le répandrait dans nos Ecoles libres. Des mains des enfants ces images passeraient en celles des Parents. Nous en composerions des albums pour les Bibliothèques de nos cercles. Nous formerions des expositions dans leurs salles. Aujourd'hui la gravure et l'illustration sont la condition de succès des livres ; des revues et des journaux. Ne négligeons point ce moyen de propager à l'usage des salons et des ateliers. Faisons marcher de front contre la glorification révolutionnaire qui se prépare et la conférence, et le livre, la revue, le journal ou l'opuscule, et l'attrayante illustration.

Maurice Maignen, *De l'art de la Propagande*,

AMM, 11.9.1, 12 pages, pp. 4-6.

## Annexe 7 : Faire-part de décès de Maurice Maignen



*Paru dans la revue L'Association catholique du 15 décembre 1890.*

*(AMM, 16.4)*

## Sources

### 1) Archives Maurice Maignen

Maison généralice, Via Palestro 26, 00184 Rome — Italie

Séminaire des Missions ouvrières Jean-Léon Le Prévost, 7 rue Saint Vincent,  
49610 Murs-Erigné

### Fonds Maurice Maignen (AMM)

- Notes et conférences sur la Corporation : (*Erigné*)
  - 6.5 : « Y a-t-il lieu de rétablir les Corporations d'arts et métiers ? »
  - 8 : « Preuves pour le rétablissement des Corporations »
  - 8.3 : « Bien-être de l'ouvrier avant la suppression des Corporations »
  - 8.4 : « Misère de l'ouvrier depuis la suppression du droit corporatif par la Révolution »
    - 8.4.1 : « Le monopole rétabli par la concurrence »
    - 8.4.4 : « La liberté du travail a provoqué la déchéance des arts et métiers »
  - 8.5 : « Conséquences de la suppression des corporations par la Révolution »
  - 8.6 : « Vœux pour le rétablissement des corporations »
  - 8.VI.17 : « La seule objection au rétablissement des Corporations : l'affaiblissement des intelligences et des caractères »
    - 8.VI.24 : « Distinction entre la Corporation chrétienne et l'usine du Val des Bois »
    - 8.VI.25 : « De l'opportunité de rétablir les Corporations »
  - 12.7 : « La question de la corporation mitigée non conforme au Plan de l'Œuvre »
- Réunion des Patrons chrétiens : (*Erigné*)
  - 10.4.5 : Bases fondamentales du rétablissement des corporations
  - 10.4.6 : Bases de projet de loi pour le rétablissement du droit corporatif
  - 10.4.7 : Déclaration relative au rétablissement des corporations
  - 10.6 : Liste des patrons chrétiens

- 11.8.2 : Contrôle hebdomadaire de la presse, années 1885-1886 (*Erigné*)
- 11.9.1 : Rapport sur *l'art de la propagande* (*Erigné*)
- A1 : Procès-Verbaux des séances du Comité de l'Œuvre (*Erigné*)
- *Plan et Bases de l'Œuvre* (*Erigné*)
- *Introduction aux Etudes du Centenaire* (*Rome*)
- Brouillons de lettres (*Erigné*)

7 volumes de correspondance dactylographiées (AMM) :

- vol. XVIII-1-A : Courrier Maurice Maignen, sans date. (*Erigné*)
- vol. XVIII, n. 1 : Courrier Maurice Maignen-Frères Saint Vincent de Paul, 1852-1890. (*Rome*)
- vol. XIX, n. 1 : Courrier Maurice Maignen-Albert de Mun, 1877-1890. (*Rome*)
- vol. XX, n. 2 : Courrier Maurice Maignen, 1871-1878. (*Rome*)
- vol. XX, n. 3 : Courrier Maurice Maignen, 1879-1883. (*Rome*)
- vol. XX, n. 4 : Courrier Maurice Maignen, 1884-1887. (*Rome*)
- vol. XX, n. 5 : Courrier Maurice Maignen, 1888-1890. (*Rome*)

## **2) Archives diocésaines**

**Diocèse de Tours, 27 rue Jules Simon, 37000 Tours**

4K : Cercles Ouvriers

6K : Œuvres Sociales

## **3) Sources imprimées**

BENOIST Charles, « Le Congrès de Liège et les catholiques sociaux », *Journal des économistes*, vol. IV, octobre-décembre 1890, pp. 67-73.

BLANC Hyppolite, « Saint Louis était-il socialiste d'Etat ? », *L'Association catholique*, vol. 6, 15 décembre 1890, pp. 666-677.

DE PASCAL Georges, *Le Centenaire de 1789 et les conservateurs catholiques*, Paris, Imprimerie Saudax et C<sup>ie</sup>, 1888.

DUCARRE Nicolas, *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête parlementaire sur les conditions du travail en France : salaires et rapports entre ouvriers et patrons*, [2 août 1875], Lyon, Mougin-Rusand, 1877.

FREPPEL Charles-Emile (Mgr), *La Révolution française. A propos du centenaire de 1789*, Paris, éd. A. Roger, 1889.

LE PREVOST Maurice (Maurice Maignen), *Les misérables d'autrefois*, 1846.

MAIGNEN Charles, « La réglementation du travail », *Bulletin de l'Union des Œuvres*, septembre 1890, pp. 231-236.

MAIGNEN Maurice, *Le prêtre du peuple, ou la vie d'Henri Planchat*, Paris, Téqui, 1924 (9<sup>e</sup> édition).

MAIGNEN Maurice, « Du Vrai principe de la corporation chrétienne », *L'Association catholique*, février 1878.

Ministère du Commerce et de l'Industrie, *Exposition universelle de 1889, à Paris*, Direction générale de l'exploitation, *Exposition d'Economie sociale. Enquête. Instructions et questionnaires*, Paris, Imprimerie Nationale, 1887.

MUN Albert de, *Ma vocation sociale. Souvenirs de la fondation de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers (1871-1875)*, Paris, Lethielleux, 1908.

PÉRIN Charles, *Les doctrines économiques depuis un siècle*, Lyon, éd. V. Lecoffre, 1880.

YVERT Georges, « Réglementation législative du travail », *Bulletin de l'Union des Œuvres*, juillet 1890, pp. 177-180.



## BIBLIOGRAPHIE

### I. Ouvrages généraux

#### A. Sur les doctrines économiques

ARONDEL Philippe, *L'impasse libérale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.

FAVREAU Michèle, « L'insaisissable marché », *Catholica*, n. 80, été 2003, pp. 28-32.

GUILLEMAIND Benjamin (dir.), *Libéralisme-socialisme : deux frères ennemis face à la doctrine sociale de l'Eglise*, Téqui, 2002.

#### B. Sur le catholicisme social

BARBIER Emmanuel, *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social en France*, Bordeaux, Cadoret, 1924.

BEAU DE LOMENIE Emmanuel, *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*, vol. 2, *De Mac-Mahon à Poincaré*, Paris, Denoël, 1947.

CHOLVY Gérard, *Etre chrétien au XIX<sup>e</sup> siècle. 1790-1914*, Paris, Seuil, 1997.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, Paris, PUF, 1951.

GUÉRIN Urbain, *L'évolution sociale*, Paris, éd. A. Savine, 1891.

MAYEUR Jean-Marie, *Catholicisme social et démocratie chrétienne*, Paris, Cerf, 1986.

NEMO Philippe, *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, Paris, PUF, 2002.

PIERRARD Pierre, *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)*, Paris, Hachette, 1984.

ROLLET Henri, *L'action sociale des catholiques en France*, vol. 1, *1871-1901*, Paris, Boivin, 1947.

#### C. Sur la Révolution française

DE BAECQUE Antoine (dir.), *Pour ou contre la Révolution. De Mirabeau à Mitterrand*, Paris, Bayard, 2002.

NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire. Les France*, vol. 1, *Conflits et partages*, Paris, Gallimard, 1992.

## II. Ouvrages spécialisés

### A. Sur Maurice Maignen

CORBON Richard, *Maurice Maignen. Frère de Saint Vincent de Paul (1822-1890), apôtre du monde ouvrier*, Paris, Téqui, 2003.

DUGAST Victor, *Essai sur l'histoire de la Congrégation des Religieux de Saint-Vincent-de-Paul*, vol. 1, 1864-1907, Paris, AGSV, 1973.

GAUTIER Léon, *Portraits du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. IV, *Nos adversaires et nos amis*, Paris, Lefort, 1894.

MAIGNEN Charles, *Maurice Maignen, directeur du Cercle Montparnasse, et les origines du mouvement social catholique*, Luçon, Imprimerie Pacteau, 1927.

MAROLLES Victor de, *Maurice Maignen et les œuvres ouvrières*, Lille, Desclée de Brouwer, 1895.

MIELE Jean-Marc, *Pensée et action de Maurice Maignen, directeur du Cercle Catholique d'Ouvriers de Montparnasse, pionnier et promoteur de la corporation au sein du catholicisme social français (1855-1890)*, mémoire de maîtrise, sous la direction du Professeur Georges-Henri SOUTOU (Paris-IV Sorbonne), novembre 1995.

### B. Sur l'Œuvre des Cercles

BREGOU Alphonse, « L'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers », *La Pensée Catholique*, n° 247, juillet-août 1990.

CADOT Jeannine, « La doctrine sociale de Mgr Freppel. 1870-1891 », mémoire de maîtrise sous la direction de M. Salvadori, Université Catholique de l'Ouest, Angers, 1989.

JARLOT Georges, *Le régime corporatif et les catholiques sociaux. Histoire d'une doctrine*, Paris, Flammarion, 1938.

LEVILLAIN Philippe, « L'itinéraire social de Maurice Maignen », *R.S.V. information*, 15 décembre 1978.



LEVILLAIN Philippe, *Albert de Mun. Catholicisme français et catholicisme romain, du Syllabus au Ralliement*, Rome, Ecole française de Rome, 1983.

MOLETTE Charles, *L'Association Catholique de la Jeunesse Française, 1886-1907. Une prise de conscience du laïcat catholique*, Paris, Armand Colin, 1968.

ROLLET Henri, *Albert de Mun et le parti catholique*, Paris, Boivin, 1949.



## INDEX DES NOMS CITÉS

- Alet (Père), 98, 104, 107
- Bailly (Emmanuel), 13  
 Bailly (Père Vincent de Paul, assomptioniste), 65, 66  
 Bélizal (vicomte de), 67  
 Benoist (Charles), 77, 78  
 Blanc (Hyppolyte), 77, 80, 106  
 Blanc (Louis), 32, 52, 53, 100  
 Blome (comte de), 54, 74  
 Blount (Henry), 51
- Chambord (comte de), 71, 94  
*Chartres (Discours de)*, 10, 16, 27, 54, 56, 57, 60, 70, 73  
 Cochin (Augustin), 25  
 Considérant (Victor), 13
- D'Allarde (décret), 29, 30  
 De Besse (Père Ludovic), 77  
 De Givry (Père), 111  
 De la Bouillerie (comte), 51  
 De Molinari (G.), 79  
 Doutreloux (Mgr), 74, 77, 78  
 Ducarre (Nicolas), 28, 30, 36, 37, 44, 45, 108  
 Dupanloup (Mgr Félix), 11, 12, 65, 70
- Falloux, 61, 63, 108  
 Fourier (Charles), 13, 100  
 Freppel (Mgr Charles-Emile), 71, 79, 81
- Gautier (Léon), 9, 20, 23, 111, 119  
 Gicquel des Touches (Amiral), 64, 65, 66, 67  
 Gréau (Henri), 106  
 Guiraud (Léonce de), 17, 20, 119
- Harmel (Léon), 10, 16, 17, 23, 27, 29, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 54, 62, 63, 71, 82, 89, 90, 102, 111, 113, 114  
 Hubin (Père, sj), 22, 23  
 Hyrvoix (Charles), 61
- Jannet (Claudio), 23, 78
- Keller (Emile), 14, 20, 23, 54, 61, 67, 77, 119  
 Ketteler (Mgr), 14
- Lavergne (Claudius), 36, 37, 125  
 Lavergne (Georges), 111, 125  
 Lavigerie (cardinal), 10, 79, 114  
 Le Chapelier (loi), 29, 30, 52  
 Le Play (Frédéric), 93, 94  
 Le Prévost (P. Jean-Léon, sv), 12, 13, 14, 81  
 Leclerc (Père, sv), 87, 90  
 Leroy-Beaulieu (Paul), 73  
 Lille (Congrès de), 28, 53  
 Lorin (Henri), 89, 114  
 Lucas-Championnière (Père, sv), 90, 104
- Manning (cardinal), 74, 78

Marat,36, 37  
 Marolles (Victor de),9, 18, 21, 23, 50, 100, 101, 106  
 Marquigny (Père),28, 61  
 Melun (Armand de),27  
 Mermillod (Mgr),73, 74  
 Mersch (imprimeur),37, 125  
 Milcent (Louis),22, 23, 27, 53, 55, 56, 61, 62, 89  
 Montalembert (Charles de),69, 70  
 Mun (Robert de),20, 22, 23, 98  
 Myionnet (F. Clément, sv),13, 81

Ozanam (Frédéric),13, 70

Parseval (de),22  
 Pascal (P. Georges de),23, 95, 103, 104, 105, 106, 114  
 Périn (Charles),58, 60, 61, 62, 63, 73, 78  
 Planchat (P. Henri, sv),14  
 Proudhon (Joseph),52, 100

Ravelet (Armand),20, 119  
*Rerum Novarum* (encyclique),10, 26, 112  
 Roquefeuil (Félix de),22, 23, 63

Saint-Mandé (Congrès de),93, 96  
 Ségur (Mgr Gaston de),103  
 Ségur-Lamoignon (comte de),80, 103  
 Smith (Adam),25  
*Syllabus* (encyclique),50, 51, 69, 70, 93, 95, 107, 108

Turgot,29, 30, 31, 32, 46, 47, 58, 80

Varax (Père de, sv),23  
 Villeneuve-Bargemont (Alban de),26, 27  
 Villermont (de),22  
 Vogelsang (baron),74  
 Vriagnault (Paul),18, 20, 49, 50, 55, 65, 67, 88, 90, 91, 93, 111, 119

# TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>7</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>9</b>
<b>Un homme inconnu du plus grand nombre</b> .....	<b>9</b>
<b>Un parcours atypique</b> .....	<b>11</b>
<i>Le tournant de 1871</i> .....	14
<b>Chapitre 1</b> .....	<b>17</b>
<b>L'édification d'une contre-société</b> .....	<b>17</b>
<i>I. L'Œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers : organisation hiérarchique destinée à être transposée dans la société</i> .....	
<b>A. La fondation de l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers</b> .....	17
1. Maignen découvre Albert de Mun et René de La Tour du Pin .....	17
2. Le discours du 10 décembre.....	19
3. La nuit du 23 décembre 1871.....	20
<b>B. L'organisation de l'Œuvre des Cercles</b> .....	21
1. Le Comité Général de l'Œuvre : tête de l'organisation.....	22
2. Les quatre Conseils .....	23
3. Le Secrétariat général .....	23
<b>C. Les Cercles ouvriers : l'apprentissage de la « démocratie modérée »</b> .....	24
1. Le Cercle, géré par les ouvriers, sous le regard du directeur .....	24
<i>Le directeur</i> .....	24
2. Le Cercle Montparnasse, modèle pour les autres fondations .....	25
<b>D. Les opposants à l'Œuvre des Cercles</b> .....	25
1. Les tenants du « dogme libéral » au sein des élites.....	25
<i>Les ecclésiastiques</i> .....	27
2. Au sein du monde du travail .....	28
<i>II. La question des Corporations</i> .....	
<b>A. L'abolition des corporations</b> .....	29
1. L'édit de 1776.....	29
2. L'offensive de la Constituante .....	30
<b>B. Etude de Maignen sur les corporations</b> .....	31
1. Un constat : la permanence de l'idée de corporation dans les esprits .....	31
2. La Corporation, contre le libéralisme économique .....	32
3. La Corporation, pour la paix sociale .....	33
4. Le rétablissement des Corporations est-il possible ? .....	35
5. Que pensaient les révolutionnaires de la suppression des corporations ? .....	36
<b>C. Un essai de retour à la Corporation : l'association professionnelle</b> .....	37
<i>Le problème de l'intégration des non catholiques</i> .....	38
<i>III. Système Maignen contre système Harmel</i> .....	
<b>A. La rencontre entre Maignen et Léon Harmel</b> .....	39
<b>B. L'opposition de Maurice Maignen à l'usine du Val des Bois</b> .....	40
1. Une « usine chrétienne » fonctionnant en circuit fermé.....	40
2. La protection sociale.....	41
3. Corporation ou usine chrétienne ? .....	41
4. Action parallèle des Cercles ouvriers et de l'usine du Val des Bois .....	43
5. La question de la reconnaissance légale.....	43
<i>IV. Les opposants au rétablissement des corporations</i> .....	
<b>A. Le Rapport de Nicolas Ducarre</b> .....	44
<b>B. Usine chrétienne et propriété du travail, les oppositions à la Corporation</b> .....	46
1. L'usine du Val des Bois .....	46
2. La propriété du travail.....	46

<b>Chapitre 2.....</b>	<b>49</b>
<b>Maurice Maignen, inspirateur du catholicisme intégral .....</b>	<b>49</b>
<b>I. Appel aux hommes de bonne volonté et adresse au Saint Père .....</b>	<b>49</b>
<b>A. « La question ouvrière n'est plus à discuter » .....</b>	<b>49</b>
<b>B. L'adhésion au Syllabus .....</b>	<b>50</b>
<b>II. La déclaration des patrons chrétiens.....</b>	<b>51</b>
<b>A. La réunion des patrons chrétiens de Montparnasse .....</b>	<b>51</b>
<b>B. La déclaration.....</b>	<b>52</b>
<b>C. Les réactions à la Déclaration.....</b>	<b>53</b>
<b>III. Le discours de Chartres, déclaration de guerre au libéralisme .....</b>	<b>54</b>
<b>A. La préparation .....</b>	<b>54</b>
<b>B. « Entre ces deux termes, il n'y a plus de place pour le libéralisme » .....</b>	<b>56</b>
<i>Le discours .....</i>	<i>57</i>
<b>C. La réaction libérale .....</b>	<b>60</b>
<i>Maurice Maignen, conseiller .....</i>	<i>61</i>
<i>La division pénètre l'Œuvre .....</i>	<i>62</i>
<b>IV. L'enthousiasme pour la tentative de parti catholique d'Albert de Mun .....</b>	<b>63</b>
<b>A. L'annonce de la création .....</b>	<b>63</b>
<b>B. Maurice Maignen et Albert de Mun .....</b>	<b>65</b>
<b>3. L'échec .....</b>	<b>66</b>
<b>Chapitre 3.....</b>	<b>69</b>
<b>Une position intransigeante source de divisions au sein du mouvement social catholique.....</b>	<b>69</b>
<b>I. Catholicisme intégral contre libéralisme bourgeois : la division s'installe .....</b>	<b>69</b>
<b>A. La permanence du libéralisme parmi les élites.....</b>	<b>69</b>
<b>B. Au sein du mouvement royaliste et de l'Œuvre des Cercles .....</b>	<b>70</b>
<i>L'Œuvre des Cercles.....</i>	<i>71</i>
<b>II. Le problème de l'intervention de l'Etat.....</b>	<b>71</b>
<b>A. Réglementation étatique et socialisme : le dilemme .....</b>	<b>72</b>
<b>B. Les liens avec l'extérieur.....</b>	<b>73</b>
1. Avec l'Union de Fribourg.....	73
2. Avec les autres pays.....	74
<b>C. 1890, année terrible.....</b>	<b>75</b>
1. Le « socialisme d'Etat » de l'Œuvre des Cercles.....	75
2. Le Congrès de Liège.....	77
3. « Saint Louis était-il socialiste d'Etat ? » .....	78
4. La fondation de la Société d'Economie politique et sociale .....	81
<b>III. L'Exposition Universelle de 1889, ou la rupture évitée .....</b>	<b>82</b>
<b>A. Participation ou abstention à l'Exposition d'Economie sociale ? .....</b>	<b>82</b>
1. Pour ou contre, l'Œuvre divisée.....	82
2. La « Révolution satanique » glorifiée par l'Exposition universelle .....	84
3. Une question de prudence.....	86
4. Une grande attention au sein de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent-de- Paul .....	87
<b>B. La menace de rupture.....</b>	<b>88</b>
<i>Une vigilance permanente .....</i>	<i>90</i>
<b>IV. Le Centenaire de 1789.....</b>	<b>91</b>
<b>A. Quelle action face au Centenaire : série de conférences, ou contre-programme ? .....</b>	<b>92</b>
1. La divergence Maignen-La Tour du Pin .....	93
<i>Les réformes de Louis XVI.....</i>	<i>94</i>
2. Le banquet de Saint-Mandé .....	96
<b>B. La conférence sur la nuit du 4 août 1789 .....</b>	<b>97</b>
1. La préparation .....	97
2. La Conférence.....	99
<b>C. Les « Etats Généraux » de la France catholique de 1889 .....</b>	<b>101</b>

1. Les préalables : les divergences de vue entre Maignen, La Tour du Pin et Albert de Mun .....	101
2. L'Assemblée générale de 1889 .....	104
3. Le musée de la Révolution ou la contre-propagande .....	106
<b>D. La candidature d'Albert de Mun à l'Académie Française .....</b>	<b>107</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>111</b>
<i>Une disparition regrettée de l'Œuvre entière .....</i>	<i>111</i>
<i>La consécration posthume : Rerum Novarum .....</i>	<i>112</i>
<i>Le sacre .....</i>	<i>113</i>
<i>L'avenir de l'Œuvre .....</i>	<i>114</i>
<b>Annexes : .....</b>	<b>116</b>
<b>Annexe 1 : Maurice Maignen à l'école des Beaux-Arts .....</b>	<b>117</b>
<b>Annexe 2 : Appel aux hommes de bonne volonté (1871) .....</b>	<b>118</b>
<b>Annexe 3 : Déclaration des patrons chrétiens (extrait) .....</b>	<b>120</b>
<b>Annexe 4 : Bases fondamentales du rétablissement des Corporations.....</b>	<b>122</b>
<b>Annexe 5 : Projet de décret pour le rétablissement du droit corporatif .....</b>	<b>126</b>
<b>Annexe 6 : La propagande par l'illustration, vue par Maurice Maignen.....</b>	<b>128</b>
<b>Annexe 7 : Faire-part de décès de Maurice Maignen .....</b>	<b>130</b>
<b>Sources.....</b>	<b>131</b>
<i>1) Archives Maurice Maignen .....</i>	<i>131</i>
<i>2) Archives diocésaines.....</i>	<i>132</i>
<i>3) Sources imprimées .....</i>	<i>132</i>
<b>I. Ouvrages généraux.....</b>	<b>135</b>
<b>A. Sur les doctrines économiques .....</b>	<b>135</b>
<b>B. Sur le catholicisme social .....</b>	<b>135</b>
<b>C. Sur la Révolution française .....</b>	<b>135</b>
<b>II. Ouvrages spécialisés .....</b>	<b>136</b>
<b>A. Sur Maurice Maignen.....</b>	<b>136</b>
<b>B. Sur l'Œuvre des Cercles .....</b>	<b>136</b>
<b>INDEX DES NOMS CITÉS.....</b>	<b>139</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>141</b>

Au terme de ce travail, je tiens à remercier en premier lieu MADAME LE PROFESSEUR MICHELE COINTET, qui a accepté de diriger mon mémoire de maîtrise. Ma gratitude va ensuite à la Congrégation des religieux de Saint-Vincent-de-Paul, en particulier au père Richard CORBON, archiviste-général à Rome, toujours disponible, au frère Jean-Marc MIELE, au père Daniel ZORDAN, et à la communauté du Séminaire des missions ouvrières Jean-Léon Le Prévost, à Murs-Erigné (49), tout spécialement le P. RORTHAIS, leur supérieur, et les PP. MAC AULIFFE, et LUCAS, qui m'ont toujours chaleureusement accueilli et conseillé. Merci également à M. l'abbé Gatien TROUPEAU, archiviste du diocèse de Tours, qui m'a toujours aidé avec un grand dévouement. Merci enfin à toutes les personnes qui m'ont soutenu et aidé pour réaliser ce mémoire.

Ce mémoire vous a intéressé, vous pouvez me contacter : m.dumont1@laposte.net